

P O L Y N E S I E F R A N C A I S E



R A P P O R T

du

P R E S I D E N T D E L A P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

à

L ' A S S E M B L E E D E L A P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

P O U R L ' A N N E E C I V I L E 2 0 1 6

T O M E 1

S I T U A T I O N D E L A P O L Y N E S I E F R A N C A I S E

A C T I V I T E D U G O U V E R N E M E N T

Le rapport du Président de la Polynésie française à l'Assemblée de la Polynésie française est établi annuellement en application :

- des principes constitutionnels issus de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, et notamment ses articles 14 et 15 :

« Art. 14. - Tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée. »

Art. 15. - La Société a le droit de demander compte à tout Agent public de son administration. »

- de la Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, dans son article 155 :

« Le Président de la Polynésie française adresse chaque année à l'assemblée de la Polynésie française :

1° Pour approbation, le projet d'arrêté des comptes de l'exercice budgétaire écoulé, avant l'ouverture de la session budgétaire ;

2° Un rapport sur l'activité du gouvernement durant l'année civile écoulée, sur la situation économique et financière de la Polynésie française et sur l'état de ses différents services. »

Le contenu de ce rapport est produit par consolidation des éléments transmis par l'administration et le gouvernement, chacun pour ce qui concerne son secteur d'intervention.

Le présent rapport, qui concerne l'année 2016, est composé de 3 tomes :

TOME 1 : SITUATION DE LA POLYNESIE FRANÇAISE ET ACTIVITE DU GOUVERNEMENT

TOME 2 : RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE

TOME 3 : L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Directeur de la publication : le Président de la Polynésie française
Editeur : Direction de la modernisation et des réformes de l'administration
Impression :
édité à 120 exemplaires
Dépôt légal 2016

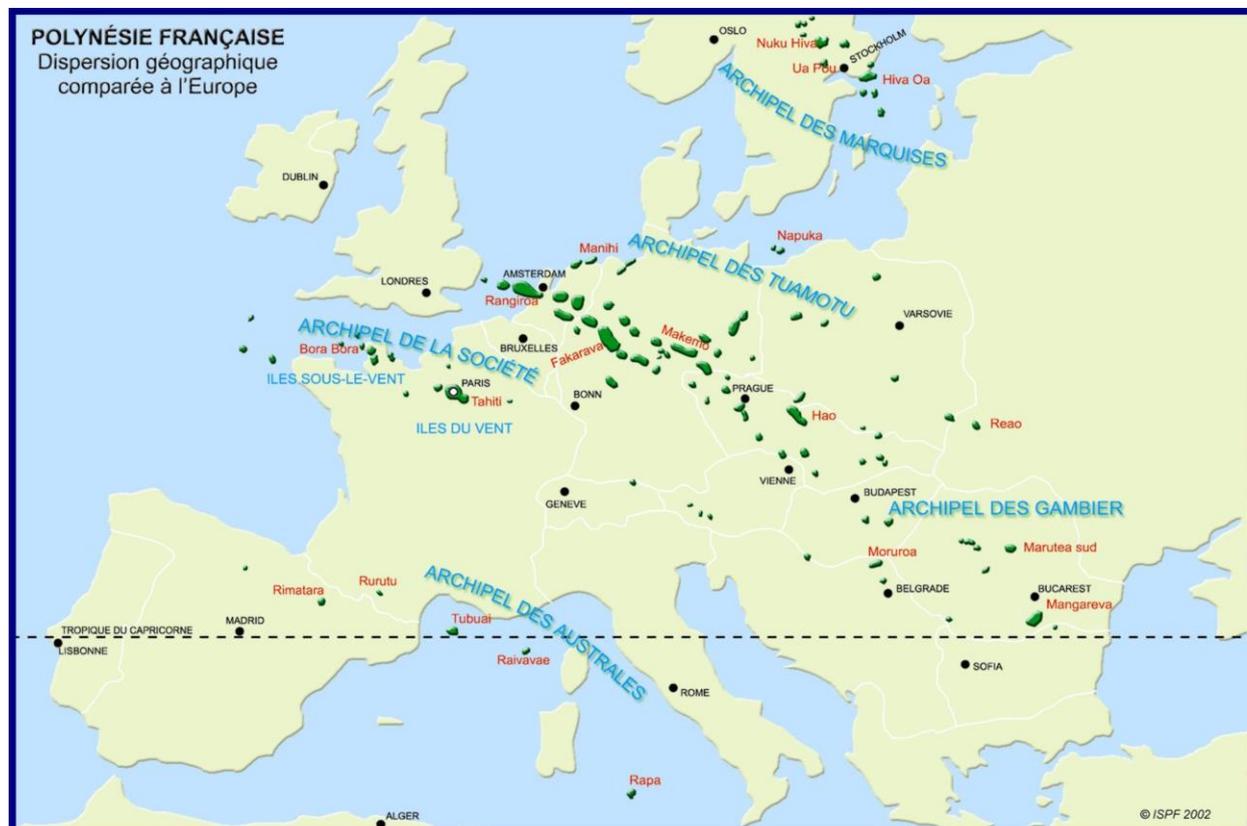
SOMMAIRE

1	SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DE LA POLYNESIE FRANCAISE	7
1.1	Présentation de la Polynésie française	7
1.2	L'économie	8
1.3	La démographie	11
1.4	La protection sociale	13
2	ACTIVITE DU GOUVERNEMENT	15
2.1.	LES POLITIQUES SECTORIELLES.....	15
2.2.	LES SCHEMAS DIRECTEURS SECTORIELS	63
3	SITUATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE DE LA POLYNESIE FRANCAISE.....	81
3.1	L'exécution du budget général.....	81
3.2	La situation financière.....	87
3.3	La fiscalité.....	88
3.4	L'endettement.....	89

1 SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

1.1 Présentation de la Polynésie française

La Polynésie française est composée de cinq (5) archipels répartis sur plus de 5 millions de km², qui représentent 3 521 km² de terres émergées.



Le tableau ci-après présente quelques chiffres clés de la Polynésie française.

Population au 01/01/2016	272 800 habitants
Superficie (terres émergées)	3 521 km ²
Zone économique exclusive	5,03 millions de km ²
Densité moyenne	77,48 habitants par km ²
Nombre de communes	48
PIB	552 539 000 000
Fiscalité totale par habitant	330 609
Fiscalité totale / PIB	16,32 %

Sources : DBF, ISPF

1.2 L'économie

1.2.1 La balance des paiements pour 2015

L'économie polynésienne a montré en 2015 de nouveaux signes d'amélioration. Les chefs d'entreprise polynésiens se montrent plus confiants sur le moyen terme, dans un contexte politique et budgétaire territorial clarifié : l'investissement devient plus dynamique et le marché du travail se stabilise.

Dans ce climat plus favorable, l'excédent du compte de transactions courantes, qui traduit la capacité de financement du territoire, s'accroît de 7,5 milliards XPF sur un an.

Le solde des échanges de services s'inscrit en hausse de 7,4 milliards XPF en 2015, principalement grâce aux bonnes performances des services de voyage et au renforcement des dépenses d'investissement des forces armées dans le cadre du projet TELSITE, enregistrées en exportations de services des administrations publiques. Les services de transport progressent également, mais dans une moindre proportion.

L'excédent des revenus s'élève à 58,7 milliards XPF en 2015, soit +

0,8 milliard XPF par rapport à 2014. Principalement constitué de rémunérations salariales du service public, ce poste est structurellement excédentaire du fait de versements importants et réguliers vers la PF.

L'excédent des transferts courants connaît un rebond de 8,5% en 2015 (+4,6 milliards XPF) et atteint 58,9 milliards XPF. Le solde des transferts courants des entreprises et des ménages (+1,3 milliard XPF) et celui des administrations publiques (+3,4 milliards XPF) s'inscrivent en hausse.

En revanche, le déficit de la balance des biens se creuse de 5,3 milliards XPF en 2015. Les exportations reculent (-1,2 milliard XPF), grevées par la forte baisse des recettes de perles brutes, alors que les importations progressent (+4 milliards XPF) en raison d'importants achats de biens d'équipement.

Les interventions de l'Etat représentent 24% de la richesse créée en PF en 2015.

Les investissements directs très limités sont liés à la nette réduction des apports de trésorerie de sociétés mères vers leurs filiales en PF.

Le solde des investissements de portefeuille est déficitaire de 2,3 milliards XPF, après 6,2 milliards XPF en 2014. Cette évolution s'explique par les deux emprunts obligataires contractés par le Pays en 2014 afin de financer son programme d'investissement.

BALANCE DES PAIEMENTS					
<i>Unité : millions XPF</i>	2011 (1)	2012 (1)	2013 (1)	2014 (1)	2015
Comptes de transactions courantes	18 635	7 257	17 746	23 774	31 324
Biens	-138 610	-146 234	-146 714	-142 129	-147 438
Services	53 624	46 882	46 926	53 782	61 151
Revenus	58 119	53 166	57 876	57 851	58 704
Transferts courants	45 502	53 443	59 658	54 270	58 907
Compte de capital	-91	-57	315	-80	25
Compte financier	-319	10 152	-20 750	-23 395	-32 557
Investissements directs	9 072	9 858	3 069	2 817	352
Investissements de portefeuille	22 327	1 268	-583	6 250	-2 343
Autres investissements	-31 718	-974	-23 236	-32 462	-30 566
Erreurs et omissions nettes	-18 224	-17 351	2 689	-299	1 209

1.2.2 Le commerce extérieur et les exportations locales en 2016

Le commerce extérieur polynésien se caractérise par un faible taux de couverture, et une balance commerciale déficitaire : les exportations de produits locaux, essentiellement composées de produits perliers, de poisson et de noni, sont insuffisantes pour couvrir les importations. Les autres produits locaux exportés sont l'huile de coprah, la nacre, la vanille, le monoi, et dans une moindre mesure, la bière locale.

Le déficit commercial recule de 5 % par rapport à 2015 et atteint 143,1 milliards XPF.

La progression des exportations (du fait des exportations militaires) et la légère diminution des importations font remonter le taux de couverture global qui passe de 8,9 % en 2015 à 13,1 % en 2016.

En revanche, les exportations locales ont diminué plus rapidement que les importations civiles, ramenant le taux de couverture réel à 6,9 % contre 7,4 % en 2015.

Les recettes des exportations locales s'élèvent à 11,1 milliards XPF, soit une baisse de 9,3 % entre 2015 et 2016. La diminution des recettes de perles de culture brutes et dans une moindre mesure, de poissons, participe à ce recul.

Les importations civiles diminuent de 2,3 % en valeur et atteignent 161 milliards XPF en 2016. Les importations militaires sont multipliées par 3 en lien avec l'importation d'un navire de guerre d'un montant de 2,3 milliards XPF en décembre 2016.

COMMERCE EXTERIEUR					
<i>Unité : millions XPF</i>	2012	2013	2014	2015	2016
Importations totales (CAF)	161 996	162 771	160 147	165 810	164 640
Importations civiles	158 538	161 509	158 867	164 711	160 989
Importations militaires	3 458	1 262	1 280	1 099	3 652
Exportations totales (FAB)	19 199	15 109	16 238	14 704	21 519
Exportations civiles	12 919	13 593	15 316	14 102	18 798
- dont exportations de produits locaux	11 857	11 910	12 824	12 267	11 120
Exportations militaires	6 280	1 516	922	602	2 721
Solde commercial global (export. totales - import. totales)	-142 797	-147 662	-143 909	-151 107	-143 121
Taux global de couverture (%) (export. totales / import. totales)	11,9	9,3	10,1	8,9	13,1
Taux réel de couverture (%) (export. locales / import. civiles)	7,5	7,4	8,1	7,4	6,9

Source : ISPF

EXPORTATIONS LOCALES (Valeur FAB)					
<i>Unité : millions XPF</i>	2012	2013	2014	2015	2016
Perles de culture brutes	6 888,4	7 652,1	8 621,5	7 361,3	6 427,0
Noni	640,4	457,8	541,2	667,9	650,7
Ouvrages en perles	87,2	111,4	121,9	135,5	92,9
Poissons et crustacés	1 583,2	1 099,5	1 241,3	1 589,3	1 285,4
Nacres	267,4	249,1	199,0	196,2	140,9
Coprah	711,2	421,0	486,9	731,7	860,7
Monoï	229,3	214,5	256,1	332,7	321,7
Vanille	300,9	315,7	367,5	343,2	464,1
Bière	58,0	55,9	65,7	58,3	53,4
Perles de culture travaillées	190,6	117,6	82,0	140,5	135,0
Divers	900,3	1 215,4	840,6	710,1	688,6
Total exportations locales	11 856,9	11 910,0	12 823,7	12 266,6	11 120,3

Source : ISPF

1.2.3 Le tourisme en 2016

Le tourisme est la principale ressource propre de la PF. C'est un secteur peu diversifié : les cinq pays d'origine (USA, Japon, France, Italie, Australie) représentent plus de 80 % de la clientèle.

Malgré une satisfaction globalement positive exprimée par les touristes pour la PF, la destination est pénalisée par le fait que les touristes ne reviennent pas en général.

Pour l'année 2016, la fréquentation touristique de la PF progresse de 4,7 % par rapport à 2015, en lien avec la hausse de fréquentation dans l'hébergement terrestre (+ 6,1 %). alors que les effectifs dans l'hébergement flottant s'établissent en léger retrait (-0,8 %).

En cumul depuis janvier 2016, la Polynésie française a accueilli 192 495 touristes, soit une progression de 4,7 % par rapport à l'année précédente. Le nombre de nuitées touristiques croît légèrement (+ 1,5 %) à 2 657 000 nuitées.

TOURISME						
	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de touristes	162 776	168 978	164 393	180 602	183 831	192 495
Durée moyenne de séjour (jours) :						
totale	14,00	14,1	14,1	14,6	14,2	13,8
hôtelière	11,70	11,7	12	12,7	12,3	11,9
Chambres d'hôtels classées	3 100	2 820	2 658	2 751	2 780	2 756
Coefficient de remplissage (%)	53,7	56,8	60,3	63,0	64,6	69,2
Nuitées touristiques	2 280 079	2 376 911	2 311 123	2 632 780	2 618 220	2 657 355
Nuitées hôtelières	1 657 407	1 733 039	1 753 608	2 068 000	2 047 089	2 081 332
Revenus du tourisme (millions XPF)	39 500	40 700	41 200	45 855	50 100	52 700

Source : ISPF

1.2.4 L'inflation en 2016

L'indice général des prix à la consommation progresse légèrement, de 0,2 point. La baisse des prix dans les divisions transports et logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles atténue la hausse des prix des produits alimentaires

EVOLUTION DES PRIX					
	2012	2013	2014	2015	2016
Indice général des prix ^(*)	107,57	108,73	108,52	107,84	108,02
Evolution des prix		1,2	-0,2	-0,7	0,2

(*) : base 100 décembre 2007. Indice à fin décembre 2013

Source : ISPF

1.2.5 Le marché du travail

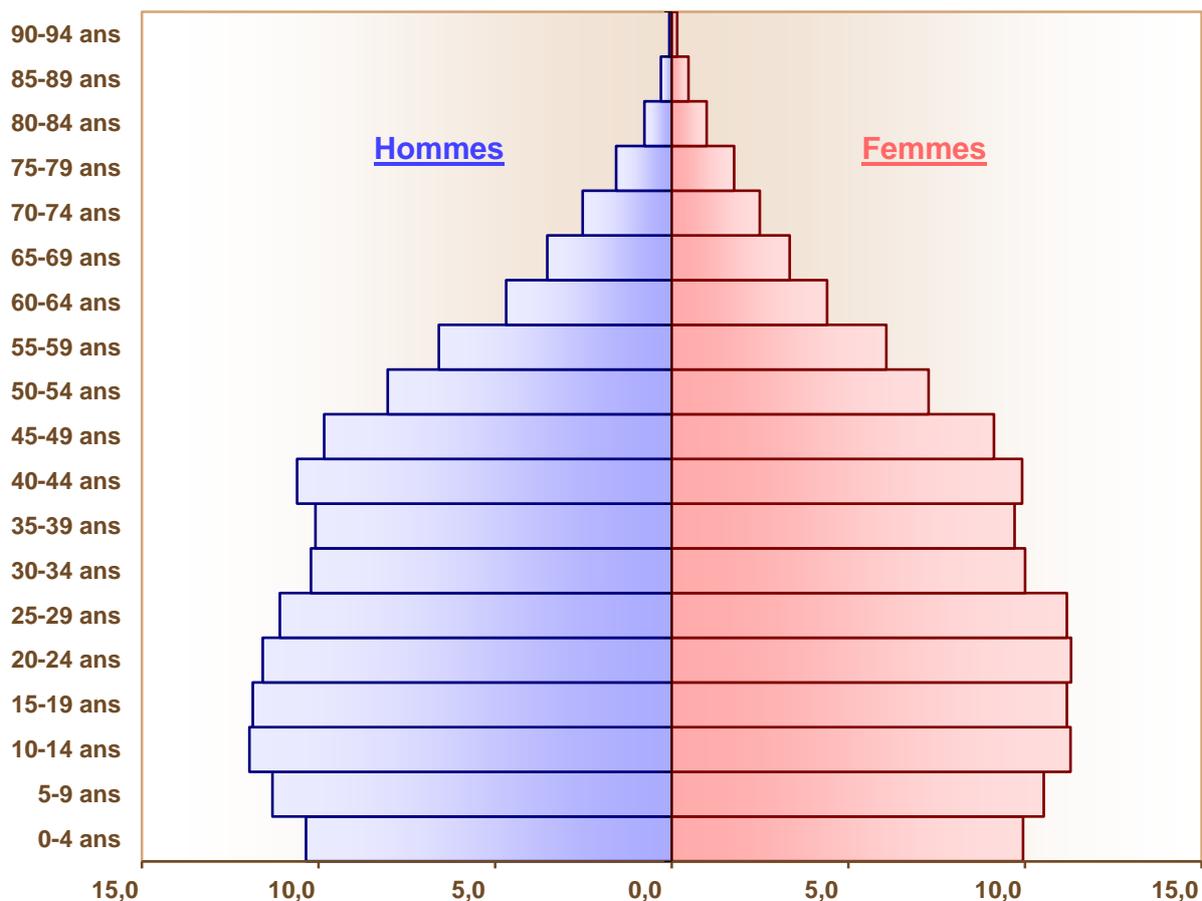
ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ							
SECTEUR D'ACTIVITE	2012 (déc)	2013 (déc)	2014 (déc)	2015 (déc)	2016 (oct)	Variations 2016/2015 [en nombre]	Variations 2016/2015 [en %]
Agriculture, sylviculture et pêche	1 776	1 768	1 789	1 667	1 628	-122	-6,82%
Secteur primaire	1 776	1 768	1 789	1 667	1 628	-122	-6,82%
Industries extractives	142	133	132	128	140	-4	-3,03%
Industrie manufacturière	3 625	3 618	3 533	3 521	3 539	-12	-0,34%
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	538	568	571	564	564	-7	-1,23%
Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	424	456	474	481	478	7	1,48%
Industrie	4 729	4 775	4 710	4 694	4 721	-16	-0,34%
Construction	4 390	4 234	3 898	4 065	4 436	167	4,28%
Construction	4 390	4 234	3 898	4 065	4 436	167	4,28%
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	9 412	9 219	9 447	9 345	9 353	-102	-1,08%
Transports et entreposage	5 541	5 514	5 626	5 698	5 771	72	1,28%
Hébergement et restauration	6 517	6 611	6 842	6 996	7 146	154	2,25%
Information et communication	1 161	1 180	1 182	1 161	1 447	-21	-1,78%
Activités financières et d'assurance	1 660	1 636	1 598	1 576	1 525	-22	-1,38%
Activités immobilières	780	804	795	752	776	-43	-5,41%

Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1 520	1 619	1 691	1 588	1 586	-103	-6,09%
Activités de services administratifs et de soutien	2 785	2 733	2 992	3 070	3 216	78	2,61%
Administration publique	13 469	13 217	12 894	12 773	12 960	-121	-0,94%
Enseignement	405	470	603	480	499	-123	-20,40%
Santé humaine et action sociale	3 655	3 667	3 796	3 794	3 891	-2	-0,05%
Arts, spectacles et activités récréatives	453	472	480	480	450	0	0,00%
Autres activités de services	1 766	1 702	1 808	1 971	1 785	163	9,02%
Activités des ménages en tant qu'employeurs, activités indifférenciées des ménages en tant que producteur de biens et services pour usage propre	1 552	1 492	1 424	1 437	1 526	13	0,91%
Activités extra-territoriales	0	0	0	1	1	1	
Secteur tertiaire	50 676	50 336	51 178	51 122	51 932	-56	-0,11%
TOTAL	61 571	61 113	61 575	61 548	62 717	2	0
Evolution annuelle par masse	-1 554	-458	462	-27	1 169		
Evolution annuelle en %	-2,5%	-0,7%	0,8%	-0,04%	1,9%		

Source : CPS-ISPF

1.3 La démographie

1.3.1 La pyramide des âges



Source : ISPF - recensement de la population 2012 (publication du 23-11-2013)

Le recensement de la population est une opération réglementaire et obligatoire qui est réalisée tous les cinq ans sous la responsabilité de l'Etat, dans tous les territoires de la France.

Par décret n° 2012-1454 du 24 décembre 2012 authentifiant les résultats du recensement de la population effectué en Polynésie française en 2012, la population municipale de la Polynésie française est arrêtée à 268 270 habitants et la population totale à 274 217 habitants.

Depuis 2007, la population a augmenté de 8 500 personnes, soit 1 700 personnes par an ou une progression annuelle de 0,6 % (le taux de croissance annuelle était de 1,2 % entre 2002 et 2007).

La pyramide des âges présente une base rétrécie et un sommet élargi : la population vieillit.

Le recensement de 2012 met en exergue un déficit migratoire sans précédent (1 500 départs par an contre 200 auparavant) par rapport au recensement de 2007. Les premières pistes d'explication seraient la baisse des contingents militaires à l'arrivée, et pour ce qui concerne les départs de la classe d'âge des 15-24 ans, la poursuite des études et le travail à l'étranger. D'où une population bien plus faible que prévue.

La population se répartit de la manière suivante sur le territoire de la Polynésie française : 75 % aux îles du Vent, 13 % aux îles sous le Vent, 6 % aux Tuamotu-Gambier et 3 % respectivement aux Australes et aux Marquises.

La décohabitation se poursuit (3,6 personnes par logement contre 4,7 en 1988) et l'habitat collectif progresse à Tahiti, 12 % des habitants logent dans un immeuble contre 9 % en 2007.

1.3.2. Principaux indicateurs démographiques annuels de la Polynésie française

PRINCIPAUX INDICATEURS DEMOGRAPHIQUES ANNUELS DE LA PF					
	2011	2012	2013	2014	2015
Population au 1^{er} janvier (en milliers)	267,7	269,2	270,5	271,8	272,8
Population moyenne de l'année (en milliers)	266,8	268,4	269,8	271,1	272,3
Naissances vivantes enregistrées	4 375	4 296	4 203	4161	3888
Taux brut de natalité (‰) (a)	16,3	16,0	15,5	15,3	14,3
Décès enregistrés	1 242	1 360	1 441	1427	1394
Taux brut de mortalité (‰) (c)	4,6	5,1	5,3	5,3	5,1
Solde du mouvement naturel	3 133	2 936	2 762	2734	2494
Taux d'accroissement naturel (‰)	11,7	10,9	10,2	10,1	9,1
Nombre de décès d'enfants de moins d'un an	20	31	37	28	29
Taux de mortalité infantile (‰) (d)	4,6	7,2	8,8	6,7	7,5
Nombre de mariages	1 431	1 699	1 474	1480	1456
Taux brut de nuptialité (‰) (j)	5,4	6,3	5,5	5,5	5,3
Espérance de vie des hommes	73,9	73,3	72,9	73,8	74,1
Espérance de vie des femmes	78,7	78,2	77,4	78,0	78,1

Source : ISPF

(a) Taux brut de natalité : Rapport des naissances vivantes à la population moyenne

(c) Taux de mortalité : Rapport des décès à la population moyenne

(d) Taux de mortalité infantile : Rapport des décès d'enfants âgés de moins d'un an aux naissances vivantes

(j) Taux brut de nuptialité : Rapport des mariages à la population moyenne

Par rapport au 31 décembre 2014, la population a augmenté de 1 030 personnes, soit +0,4 % en un an, une croissance plus faible que les années précédentes. L'accroissement de la population est ralenti par une natalité historiquement basse et une hypothèse de déficit migratoire élevé. La fécondité marque très nettement le pas en 2015, en baisse continue depuis deux décennies. L'accroissement de la population est beaucoup plus faible qu'au cours des années 90 où la croissance atteignait 1,9 % par an en moyenne. La Polynésie française est toujours en transition démographique.

Le nombre de naissances, qui était relativement stable entre 2003 et 2010 autour de 4 500 naissances par an, est en baisse constante depuis 2011 et chute accélérée en 2015. Cette diminution des naissances s'explique par l'émigration de jeunes adultes et surtout par la baisse progressive de la fécondité : l'indicateur conjoncturel de fécondité en 2015 est passé bien en dessous du seuil des deux enfants par femme.

L'accroissement naturel s'élève à 2 494 personnes, un chiffre en recul de 10 % par rapport à l'année précédente.

Le déficit migratoire observé entre les recensements de 2007 à 2012 (- 7 700 personnes, soit - 1 550 personnes par an) pèse fortement sur l'évolution du nombre d'habitants de la Polynésie française, alors qu'il était auparavant négligeable (-

250 personnes par an entre 2002 et 2007). Par hypothèse, ce déficit migratoire annuel est prolongé aux années post-recensement de 2013 à 2016. Le recensement de 2017 confirmera ou infirmera cette hypothèse de migration servant à estimer la population.

1.4 La protection sociale

La protection sociale a été peu à peu étendue à l'ensemble de la population en Polynésie française.

Ainsi, le régime de retraite des salariés a été mis en place en 1968, tandis que la protection sociale généralisée (PSG) est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 1995, avec notamment l'extension aux personnels fonctionnaires de l'Etat de l'assurance maladie, et l'instauration du régime de solidarité territorial (RSPF), avec couverture maladie et minimum vieillesse, au profit de la population non ressortissante d'un autre régime : salarié (RGS), non salarié (RNS), fonctionnaire de l'Etat (SS).

Les prestations recouvrent 6 branches: santé (maladie et accident du travail), famille, vieillesse, handicap et action sociale.

En 2015, les prestations Santé et Vieillesse représentent encore 81 % (94,4 milliards XPF) des dépenses totales (116,2 milliards XPF).

Les ressources se sont élevées en 2015 à 113,3 milliards XPF dont 74 % proviennent des cotisations (83,3 milliards XPF). Par rapport à l'année précédente, la progression des cotisations (+2,9 milliards XPF) et le retour de la participation de l'Etat au financement du RST (1,4 milliard XPF) compensent la diminution des recettes fiscales (-2,7 milliards XPF) et de la participation du Pays (-828 millions XPF). La forte chute des autres produits (-9 milliards XPF) explique en grande partie la diminution du total des ressources 2015 de plus de 8 milliards XPF par rapport à 2014.

Avec des dépenses totalisant 116,2 milliards XPF, l'année 2015 se solde par un déficit prévisionnel de près de 3 milliards XPF qui s'explique notamment par la chute des autres produits.

On note une forte augmentation du nombre de bénéficiaires au RSPF (+1 249 bénéficiaires) en 2015.

LA PROTECTION SOCIALE EN PF						
Nombre de bénéficiaires de la PSG	2011	2012	2013	2014	2015	2016
RGS	155 909	153 760	153 152	157 877	157 078	
RSPF	68 106	71 606	74 552	71 825	73 074	
RNS	14 869	14 379	14 103	14 263	14 698	
Sécurité sociale métropolitaine	26 240	25 817	25 714	26 056	25 979	
Total bénéficiaires de la PSG	265 124	265 562	267 521	270 021	270 829	0
Nombre de cotisants	2011	2012	2013	2014	2015	2016
RGS : nombre de salariés (moyennes mensuelles)	61 500	60 000	59 155	58 700	59 500	
RNS (moyennes annuelles)	10 400	10 200	10 264	10 070	10 713	
Totaux	71 900	70 200	69 419	68 770	70 213	0
Evolution des ressources et des charges de la PSG ^(*)	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Cotisations	72 622	71 831	75 539	80 391	83 333	85 583
Participation du Pays	9 744	10 606	6 010	2 567	1 739	1700
CST et taxe de solidarité	16 798	16 342	10 010			
FELP à partir de 2013	0	0	10 517	26 866	24 131	23 763
Etat	0	0	0	0	1 432	1074
Autres produits (dt reprises sur amort. et prov.)	7 773	9 278	9 620	11 741	2 656	699
Total des ressources	106 937	108 057	111 696	121 565	113 291	112 819
Maladie / Accident du travail	52 768	51 930	51 920	51 329	51 505	
Retraite	35 657	37 973	40 465	41 960	42 896	
Famille	7 697	7 636	7 693	7 758	7 060	
Action sociale	3 379	3 480	4 645	3 150	2 752	
Handicap	4 617	4 562	4 822	4 883	5 074	4810

Autres (dont frais de gestion CPS et DAP)	8 109	8 474	8 668	11 780	6 962	
Total des charges	112 227	114 055	118 213	120 860	116 249	4810
Frais de gestion CPS	2011	2012	2013	2014	2015	
Total charges d'exploitation ^(*)	4 624	4 540	4 501	4 548	4 561	
dont charges de personnel ^(**)	3 400	3 452	3 429	3 546	3 468	
Effectif de la CPS	477	477	480	472	477	

Source : CPS

2 ACTIVITE DU GOUVERNEMENT

2.1. LES POLITIQUES SECTORIELLES

2.1.1. Président de la Polynésie française, en charge de l'égalité des territoires, du partenariat avec les collectivités, du développement des archipels, des postes et télécommunications, des affaires internationales et intérieures, ainsi que du développement de l'agriculture et de l'artisanat.

Au titre du partenariat avec les collectivités

Le Gouvernement a, dès septembre 2014, clairement affiché sa volonté d'accompagner les communes pour offrir à tous les habitants de l'ensemble des archipels un accès aux services fondamentaux dont ils ont besoin, notamment en eau potable, en traitement des déchets, en voiries et en infrastructures sportives ou de loisirs.

Dans cette perspective, la politique volontariste d'accompagnement et de soutien des projets communaux par le Pays a trouvé à se concrétiser au moyen de différentes mesures.

En premier lieu, il s'est agi de maintenir en 2016 un niveau important d'intervention de la Délégation pour le Développement des Communes (DDC). Ce soutien se justifie pleinement en raison de l'importance des besoins des communes et de la multiplicité des projets d'investissement qui en découlent, provoquant un effet de levier appréciable sur la croissance économique du Pays.

En second lieu, il s'est agi de renforcer les partenariats Etat-Pays-Communes tant au travers du contrat de projets dédié aux investissements communaux mis en place en 2015 que de la finalisation et du lancement, longtemps attendus, du Contrat de Redynamisation des Sites de Défense (CRSD).

Pour ce qui concerne l'accompagnement des projets communaux par l'attribution de subventions du budget général de la Polynésie française, il convient de dénombrer au cours de l'année 2016 le dépôt à la DDC de 164 dossiers, tous dispositifs financiers confondus (DDC-CDP-CRSD), ayant débouché sur l'adoption de 81 arrêtés d'octroi pour un montant total de près de 1,5 milliard F CFP, soit un taux moyen de financement des investissements communaux de 50 %.

S'agissant plus particulièrement du CRSD, le vote en début d'année 2016 des textes de mise en œuvre du dispositif par l'Assemblée de la Polynésie française, a constitué une avancée significative, en ce que 6 grandes communes sont concernées : Papeete, Faaa, Pirae, Arue, Mahina et Taiarapu Est. Le CRSD a été signé le 22 février 2016 en présence du Président de la République et des représentants de l'ensemble des communes signataires. Sans attendre, le Pays a procédé à l'inscription, au premier collectif budgétaire, d'une autorisation de programme à hauteur de 500 millions F CFP, à déployer sur la durée du Contrat (2016-2020).

Par ailleurs, le rattrapage des versements des dotations (2010-2014) du Fonds Intercommunal de Péréquation (FIP) s'est poursuivi en 2016 avec un maintien de l'enveloppe annuelle à hauteur de 1 milliard F CFP.

Enfin, dans le cadre du nouveau Contrat de ville de l'agglomération de Papeete, signé le 30 juin 2015, une enveloppe minimum a été prévue chaque année jusqu'en 2020. Le montant pour le budget de 2016 a été reconduit à hauteur de celui de 2015, soit 50 millions F CFP. Ces crédits viennent en complément de la participation de l'Etat et des communes.

Au niveau réglementaire, le projet de loi du Pays portant sur le code polynésien des marchés publics, présenté lors de la journée de rencontre des maires le 18 septembre 2015 et qui avait recueilli un avis « très favorable » du monde communal en date du 16 décembre 2015, a été transmis pour avis au CESC le 26 février 2016. Suite à l'avis favorable rendu le 30 mars 2016, le texte a été transmis le 4 mai 2016 à l'examen de l'Assemblée de la Polynésie.

Au titre des circonscriptions

Les circonscriptions, au nombre de quatre (Iles Sous-le-Vent, Iles Tuamotu et Gambier, Iles Marquises et Iles Australes), sont chargées, avec les subdivisions déconcentrées des services administratifs présentes dans leur archipels respectif, de la mise en œuvre des politiques de la Polynésie française. Elles représentent les ministères et leurs administrations centrales dans chaque archipel.

Elles sont dirigées par un tavana hau qui est le représentant direct du Président et de chacun des ministres. A ce dernier titre, les tavana hau assurent l'animation et la coordination de l'action des subdivisions déconcentrées. Ils veillent à l'exécution des lois et règlements et des décisions gouvernementales.

Conformément à la délibération n° 2001-72 APF du 5 juillet 2001 portant création des circonscriptions, celles-ci exercent les missions suivantes :

- proposer et mettre en œuvre la politique des autorités de la Polynésie française en matière d'administration et de développement des archipels ;
- assurer l'exécution des missions des services qu'elles représentent en vertu d'une convention ;

- être un échelon de proposition de programmation et de répartition de leurs crédits et de ceux des services qu'elles représentent en vertu d'une convention ;
- mettre en œuvre les programmes dont l'exécution leur est confiée et exécuter le budget qui leur est notifié ;
- animer et coordonner les actions de l'ensemble des subdivisions déconcentrées ;
- conduire en propre et en collaboration avec les subdivisions déconcentrées une action en faveur du développement économique, social et culturel ;
- apporter, le cas échéant avec les subdivisions déconcentrées, leurs concours et leur appui technique aux projets de développement économique, social et culturel des communes et des établissements publics qui en font la demande.

Dans ce cadre, et dans le prolongement des plans d'actions initiés les années précédentes, les circonscriptions se sont appliquées en 2016 à mettre en œuvre les principes de la déconcentration administrative afin d'être au plus près des besoins et des attentes des administrés dans les archipels.

S'agissant des missions de représentation du gouvernement et de l'administration dans les archipels, le programme des visites et des tournées administratives a continué de s'enrichir en 2016. Ainsi, la circonscription des Tuamotu-Gambier a effectué 22 déplacements dont 11 tournées administratives touchant 36 îles sur les 45 habitées de l'archipel. Hors déplacements à Raiatea, la circonscription des Iles-Sous-le-Vent a comptabilisé 18 déplacements sur l'ensemble de l'archipel. Aux îles Marquises, la circonscription a effectué 19 déplacements dont 7 tournées administratives touchant les 6 îles. Un conseil des ministres délocalisé s'est tenu à Nuku Hiva le 18 octobre 2016 avec à l'ordre du jour les principaux dossiers concernant cet archipel. Le tavana hau a également assisté aux 5èmes jeux inter-îles de l'archipel en décembre 2016 à Hiva Oa et a tenu 2 réunions avec tous les subdivisionnaires des services du pays basés à Taiohae. S'agissant des Australes, toutes les îles de l'archipel ont été visitées à l'exception de Rimatara. Par ailleurs, les tavana hau en résidence dans leur circonscription (Iles-Sous-le-Vent, Marquises, Australes) ont régulièrement pu se rendre à Tahiti dans le cadre de leurs activités.

S'agissant des modalités de représentation des services, les circonscriptions ont continué leur travail de mise à jour des conventions de représentation. Les principaux services représentés sont les services du tourisme, de l'artisanat, du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, des transports terrestres, du budget et des finances, des affaires économiques, de la jeunesse et des sports, de la culture et du patrimoine ou encore du développement des communes.

Enfin, s'agissant des grands projets de développement économique, social et culturel, il convient de noter l'implication de la CTG dans la coordination et le suivi des chantiers de réhabilitation de l'atoll de Hao et de l'installation de la ferme aquacole de la société « Tahiti Nui Ocean Foods » ainsi que celle de la CISL dans le dossier d'inscription du paysage culturel de Taputapuata sur la liste du patrimoine de l'UNESCO. La CMQ est quant à elle à l'origine du projet de loi du pays portant règlementation de l'activité de transport routier avec pour objectif une licence unique de transport, et est impliquée dans le dossier de candidature « Iles Marquises » au patrimoine mondial de l'UNESCO et dans celui de la pêche semi-industrielle initié par la Communauté de Communes des îles Marquises (CODIM).

Au titre des postes et des télécommunications :

En vue d'assurer sa mutation économique et de retrouver un niveau de rentabilité conforme aux standards du marché, l'OPT a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie de développement à long terme adoptée en conseil d'administration en 2015 pour chaque branche d'activités (*Plan Ambition 2020*), segmentée en 7 chantiers techniques, économiques, organisationnels et sociaux. Dès janvier, un comité de pilotage est mis en place, avec la désignation des responsables de chantier et la nomination de plusieurs chefs de projets.

Du fait de l'évolution des technologies et des besoins des acteurs socio-économiques, l'OPT doit adapter son réseau technique et commercial pour offrir des prestations performantes à un coût abordable pour assurer ses missions de service public, d'une part, et, d'autre part, offrir des produits et des services à valeur ajoutée.

Des actions commerciales ont été mises en œuvre en 2016, notamment par la réorganisation de l'espace professionnel orienté vers les activités de télécommunications, l'amélioration de la connaissance des clients grands comptes, y compris la revalorisation du tarif de l'abonnement de la ligne fixe (service public) échelonnée sur 5 années pour combler le déficit généré par la vente à perte.

Les opérations techniques liées aux réseaux de télécommunications ont été importantes afin de remplir notamment les missions de service public. Elles ont également permis d'améliorer la qualité du service rendue aux clients à travers l'augmentation des capacités sur le câble international *Honotua* et sur le réseau *Polysat*, le lancement de l'appel d'offres pour l'extension des capacités du câble domestique desservant Moorea et les îles sous le vent, et la sécurisation des infrastructures hautement sensibles à Tahiti et aux Etats-Unis (Los Angeles et Hawaii).

Le déploiement des réseaux et moyens de transmission hauts débits s'est intensifié pour satisfaire les besoins de tous les opérateurs de téléphonie mobile et d'internet opérant sur un marché concurrentiel.

La création d'une tête de réseau audiovisuel installé à Papenoo a permis d'offrir de meilleurs services TV et Internet et d'élargir l'éventail du catalogue offert sur les différents réseaux existants (cuivre, fibre optique, satellite).

En 2016, un volume de 23 millions d'objets a été traité par la poste polynésienne, dont 80% pour le courrier domestique. La poste polynésienne s'est attachée à développer son chiffre d'affaires en dynamisant ses animations commerciales, en diversifiant ses revenus, et en proposant de nouveaux services postaux numériques. Compte tenu de la taille de son réseau, elle a assuré le rôle de distributeur exclusif des *Vinicards* pour les îles éloignées.

La construction d'un nouveau bâtiment sur le site de l'aéroport de Tahiti - Faa'a dédié notamment à l'accueil des activités de tri postal, permettra d'augmenter la productivité via la mécanisation des activités et d'améliorer le service rendu.

L'OPT assure pour le compte de l'Etat sans compensation financière, via le Centre des comptes chèques postaux l'accessibilité aux services bancaires pour les habitants des archipels éloignés. La prise en compte des aspects réglementaires a concerné la mise place du renforcement de la lutte contre le blanchiment d'argent et l'agencement des clients par bureau de poste. Le CCP a maintenu ses tarifs dans le respect de l'accord local de modération des tarifs et services bancaires de 2014.

Au titre des relations internationales

Au plan international, l'année 2016 a été particulièrement riche pour la Polynésie française, avec comme point d'orgue l'admission du Pays, en tant que membre à part entière, au Forum des Iles du Pacifique en septembre 2016 à l'occasion du 47^{ème} Sommet de Pohnpei (Etats Fédérés de Micronésie). *Cette décision historique ouvre de nouvelles perspectives en matière d'intégration et de coopération régionale, au niveau notamment des grands sujets d'intérêt commun comme le commerce, les transports aériens et la connectivité, la protection de l'Océan Pacifique et de ses ressources ou encore la lutte contre les effets du changement climatique.*

Au niveau multilatéral, l'année 2016 a également été marquée par l'adoption à Tahiti le 28 juin 2016 d'une Déclaration sur les Océans intitulée « Te Moana O Hiva » par le Groupe des Dirigeants Polynésiens, dans le cadre des événements préparatoires à la COP 22 à Marrakech (22^{ème} Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques).

Cette déclaration sur les Océans exprime la voix des peuples polynésiens pour la défense de l'Océan. Outre le message porté à la COP 22, la Polynésie française a eu l'occasion de se faire le porte-parole de ces préoccupations lors de la 10^{ème} Conférence des Dirigeants des Iles du Pacifique organisée par l'East-West Center à Honolulu (Hawaï) en septembre 2016, suivie par le Sommet de l'Océan Pacifique organisé par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) dans la cadre de son Congrès Mondial de la Nature 2016, également à Honolulu. A cette occasion, le Président Edouard FRITCH a annoncé l'engagement de la Polynésie française pour la création d'une très grande « aire marine gérée » baptisée TAINUI ATEA.

Enfin, toujours au plan multilatéral, il convient de noter la première intervention d'un Président de la Polynésie française devant la 4^{ème} Commission de l'Assemblée Générale des Nations Unies à New York (4 octobre 2016) pour aborder la « Question de la Polynésie française » depuis la réinscription en 2013 du Pays sur la liste des territoires non-autonomes de l'ONU. Cette intervention a permis au chef de l'exécutif polynésien de donner un autre éclairage sur la situation réelle de la Polynésie française que celui habituellement véhiculé par les pétitionnaires se réclamant de l'indépendance.

Au niveau bilatéral, les liens ont plus particulièrement été renforcés avec l'Etat Indépendant de Samoa où le Président Edouard FRITCH s'est vu honoré par le Premier ministre du titre coutumier de « Tagaloa », à l'occasion de son déplacement à Apia du 27 au 30 avril 2016 avec une importante délégation d'investisseurs polynésiens.

Au titre de la politique agricole, les objectifs poursuivis par le ministère en 2016 ont été de :

- favoriser l'accès des agriculteurs à la terre par l'offre de parcelles domaniales aménagées en lots agricoles ;
- favoriser la modernisation et l'amélioration de la productivité des exploitations agricoles et des filières, notamment animales pour lesquelles les productions sont insuffisantes et les performances perfectibles ;
- soutenir de développement de l'agriculture biologique par la mise en place des actions prévues dans le cadre du programme INTEGRE ;
- préserver la qualité sanitaire des productions agricoles locales et le statut sanitaire de la Polynésie française ;
- quantifier, évaluer et caractériser les ressources forestières du Pays en vue de leur exploitation ;
- soutenir techniquement et financièrement les projets d'agro-transformation ;
- finaliser le projet de réforme du service public de l'agriculture.

Concernant les opérations d'aménagement de terres domaniales à vocation agricole, le montant des crédits budgétaires engagés sur 2016 s'élève à 40.4MF. Les chantiers les plus importants concernent la poursuite des travaux d'aménagement du lotissement Afaahiti à Tahiti (22 lots représentant 27,5 ha) pour un montant de 16 MFCP et la rénovation de la retenue collinaire de Temarua pour 6,5 MFCP (études).

Le dispositif de relance de l'agriculture a permis de soutenir en 2016 101 projets de développement pour un montant d'aide attribuée de 74 millions de FCP. Les bénéficiaires de ces aides se répartissent à raison de 31 bénéficiaires aux Australes, 32 aux îles du Vent, 14 aux îles sous le Vent, 12 aux Marquises et 12 aux Tuamotu.

Le programme de soutien à la relance de l'apiculture a été poursuivi par l'organisation de sessions de formation en partenariat avec la chambre de l'agriculture et le CFPPA. Une opération spécifique de repeuplement a été réalisée sur l'île de Tubuai à la suite de l'éradication du rucher infesté par la loque américaine.

Concernant la production durable et de qualité de nos produits agricoles, la mise en place d'une ferme biologique pilote et l'organisation en 2016 à Moorea des *ateliers régionaux sur l'agriculture biologique* (programme INTEGRE) a marqué la reconnaissance des institutions européennes et du Pacifique pour la démarche engagée depuis quelques années au *fenua* et destinée à promouvoir un mode de culture limitant les impacts négatifs de l'utilisation des pesticides et des intrants chimiques dans les produits agricoles locaux.

En vue d'améliorer les conditions sanitaires d'élevage et d'abattage des animaux, deux études portant l'une sur la faisabilité d'un projet de centre naisseur, chargé de fournir des porcelets sains aux éleveurs, l'autre sur la construction d'un nouvel abattoir destiné à remplacer le bâtiment actuel qui ne répond plus aux normes sanitaires en vigueur, ont été financées pour un montant total de 16,7 MFCP. Par ailleurs, une étude a été engagée fin 2016 sur l'organisation des conditions d'abattage des animaux adaptée à la spécificité de la production et du marché de l'archipel des îles Marquises (coût : **3,249 MFCP**).

Le pays a également soutenu la démarche de *valorisation de la production locale de viande bovine* visant à la réorienter de la conserverie vers le marché de la viande fraîche et sa distribution dans les magasins et grandes surfaces. Pour mettre en œuvre ce projet, un atelier de découpe de gros a été aménagé à l'abattoir pour un montant de 25 MFCP.

La valorisation des peuplements de bois local a donné lieu à la réalisation d'un inventaire et d'un diagnostic précis des peuplements de pins aux Marquises et aux Australes et à l'élaboration des plans de gestion des massifs forestiers à Moorea et Tubuai. Celui du massif forestier domanial d'Hiva Oa est toujours en cours de réalisation. Une démarche de classement du pin des caraïbes avec la collaboration du CIRAD a été engagée fin 2016. L'objectif est la réalisation d'un référentiel technique permettant la mise en place de règles de classement visuel et mécanique et sur lequel pourront s'appuyer les opérateurs de la filière (producteurs, revendeurs, transformateurs et prescripteurs) lors d'opérations ayant pour finalité la mise en œuvre et l'utilisation de cette essence.

Les études conduites en 2012-2013 pour *l'aménagement éco-touristique du domaine d'Opunohu* à Moorea ont permis depuis le début d'année 2016 la mise en place d'une signalétique d'information et d'orientation, l'aménagement de parcours pédestres et VTT, la réalisation d'un parcours « accro-branche » et d'un parcours santé (travaux en cours). Ce programme interministériel bénéficie d'un cofinancement public (Polynésie française et fonds européens du programme INTEGRE) et privé (opérateur du parcours accro-branche) pour un montant de 60 MFCP.

Enfin au titre de la modernisation du service public de l'agriculture : le site Internet du service du développement rural a été mis en ligne le 1er septembre 2016. Par ailleurs, le projet de réorganisation du service du développement de l'agriculture a reçu un avis favorable des instances consultatives et a été finalisé fin 2016 pour permettre dès l'entame 2017 la scission du SDR en deux entités : la Direction de l'agriculture et la Direction de la Biodiversité.

En matière d'artisanat

L'artisanat constitue un secteur d'activité dont le potentiel économique demeure insuffisamment exploité.

Les productions artisanales constituent en effet une source substantielle de revenus pour un grand nombre de nos concitoyens, notamment dans les archipels éloignés. De ce fait, ce secteur contribue au maintien des populations dans leurs îles. Il est à la fois un moteur économique, contribue à la préservation des savoir faire et expression artistique.

Au titre de la promotion de l'artisanat traditionnel, 14 comités, fédérations ou associations, 2 établissements publics et 2 entreprises ont bénéficié de subventions du Pays pour leur organisation et/ou pour leur communication pour un total de 40 190 130 FCFP dont 29 900 000 FCFP par l'attribution de subvention et 10 190 130 FCFP par la prise en charge de frais de communication. Les vingt-deux manifestations ainsi soutenues ont généré un chiffre d'affaire de 194 297 058 FCFP.

En termes d'offre pour l'exercice de l'activité, les centres artisanaux de Rapa, Mahina, Fakarava, Rurutu et Rangiroa ont fait l'objet d'opérations de construction, reconstruction ou aménagement, pour un montant total de 56 095 331 FCFP. Ces centres viendront s'ajouter à ceux de Paopao (Moorea), Huahine, Taiohae et Taipivai (Nuku Hiva) gérés par le service de l'artisanat traditionnel et de Raivavae, Rimatara et Tubuai, gérés par la direction de l'aviation civile.

Le service de l'artisanat poursuit son action en faveur de la professionnalisation du secteur, ainsi, le recensement du secteur d'activité de l'artisanat traditionnel a dénombré 562 associations artisanales soit 2 357 artisans traditionnels. La trop faible proportion d'artisans patentés comparé aux nombre de structure associative a amené le service à réfléchir sur la mise en place d'un statut de l'artisan traditionnel. Ce statut a pour ambition d'offrir des conditions plus favorables pour l'exercice de l'activité.

Au titre du suivi des conséquences des essais nucléaires

Suite à la reconnaissance solennelle du fait nucléaire et des conséquences des essais en Polynésie française par le Président de la République François Hollande lors de son discours devant les élus de la Polynésie française à Papeete le 22 février 2016, le président Edouard Fritch a décidé de réactiver la délégation au suivi des conséquences des essais nucléaires.

Par arrêté n° 1027 CM du 27 juillet 2016, M. Bruno Barrillot a été nommé à compter du 16 août 2016 en qualité de délégué au suivi des conséquences des essais nucléaires, poste qu'il avait déjà occupé de décembre 2007 à mai 2013 lorsque le précédent gouvernement avait brutalement mis fin à ses fonctions, sans le remplacer.

La feuille de route assignée au nouveau délégué s'inscrit dans le cadre des missions de la DSCEN et comprend quatre axes prioritaires dans la continuité des annonces faites par le Président de la République :

- l'assistance aux victimes des essais nucléaires ;
- le développement d'initiatives consacrées à la mémoire de la période du centre d'expérimentation du Pacifique (CEP);
- les questions de santé et d'environnement (recherche et suivi) ;
- le secrétariat du comité d'orientation pour le suivi des conséquences des essais nucléaires (COSCEN) et les relations avec les associations.

En à peine 4 mois, plusieurs dossiers ont été engagés de manière déterminante. On notera tout particulièrement : la participation à l'élaboration de l'accord pour le développement de la Polynésie française dont la pierre angulaire est la reconnaissance du fait nucléaire (Accord dit « de l'Elysée » signé à Paris le 17 mars 2017); la constitution d'un dossier de référence pour les parlementaires polynésiens afin de défendre la levée du risque négligeable de la loi Morin (obtenue en février 2017) ; l'analyse des rapports du ministère de la Défense sur l'état radiologique et environnemental de Moruroa et de Fangataufa ; l'acquisition et la numérisation des documents déclassifiés en 2012-2013 concernant la période du CEP et la récupération des archives de M. Bruno Barrillot.

2.1.2 Vice-Présidence, Ministère du budget, des finances et des énergies.

Le bilan des mesures financières

L'année 2016 s'est inscrit dans la ligne des travaux des deux années précédentes, confortant ainsi le redressement de la situation budgétaire et financière de la collectivité, tout en offrant davantage de marges de manœuvre à la collectivité pour accompagner son développement.

La poursuite de la maîtrise des dépenses publiques notamment en matière de réduction des dépenses de fonctionnement et de personnels a été maintenue. La diminution de l'encours de la dette, l'assainissement des comptes publics et l'optimisation des dépenses publics dans les secteurs favorisant le développement de l'emploi ont constitué le socle de la réalisation budgétaire passée.

La situation financière de la Polynésie française s'est encore améliorée au cours de cette année.

L'épargne brute a progressé significativement sur les dernières années. Cette amélioration est justifiée par un taux de progression des recettes de fonctionnement de l'ordre de 21,86%, supérieur à celui des dépenses de fonctionnement, qui s'établit à 5,8 %.

Après couverture du remboursement du capital de la dette, l'épargne nette de 2016 s'élève à plus de 13 milliards, contre 7 milliards en 2015. Cet indicateur reflète la solidité et la solvabilité financière de la collectivité. Celui-ci est très attentivement suivi par les bailleurs de fonds et les agences de notation.

L'amélioration de l'épargne nette a fortement réduit le besoin de financement des dépenses d'investissement, ces dernières se sont stabilisées à près de 22 milliards, sur une prévision budgétaire de 25 milliards.

Elle a également permis de limiter le recours à l'emprunt, et s'inscrit dans la poursuite du chantier de désendettement de la Polynésie française. Au 31 décembre 2016, l'encours de la dette polynésienne totalise 89,101 milliards contre 91,936 milliards XPF en 2015.

Au titre de son plan de financement annuel, 2016 est l'année du retour de la Caisse des Dépôts au financement des investissements du Pays notamment à destination du logement social, de l'adduction en eau potable par les communes, ou encore le secteur de l'éducation.

Elle marque aussi l'adhésion de la collectivité au Groupe Agence France Locale, au travers de laquelle, la Polynésie Française pourra bénéficier d'une offre de produits adaptée à ses besoins.

Signe de la progression confirmée de sa gestion comptable et budgétaire, l'indice de mesure de la qualité des comptes locaux (IQCL) de la Polynésie française a encore progressé sur 2016, et demeure ainsi en amélioration constante depuis 2012. La situation financière du Pays a conduit au relèvement par Standard & Poor's de la notation de la Polynésie (note BBB- avec perspective stable). La Polynésie française améliore ainsi son classement en passant de la catégorie « spéculative » (à risque) à la catégorie dite « investissement ».

En décembre 2016, l'agence de notation Moody's Investors Service a attribué une notation d'émetteur « Baa1/Prime-2 » à la Polynésie française, avec une perspective stable. Cette note est équivalente à « BBB + » selon le barème de l'agence Standard and Poor's.

2016 confirme également le processus rationnel d'élaboration budgétaire par la production des projets annuels de performance, exercice désormais totalement intégré à la préparation budgétaire, le BP 2017 ayant été construit en totale cohérence avec le PAP 2017.

Les mesures fiscales en 2016

L'embellie économique constatée en 2015 a permis au gouvernement de proposer des mesures de baisse de la pression fiscale. Ces propositions ont été validées lors de l'examen du budget 2017. Enfin, pour la première fois depuis plus de 10 ans, le gouvernement dispose de marges de manœuvre pour dynamiser l'activité économique au bénéfice prioritaire de la création ou le maintien d'emplois en nombre dans le secteur privé.

a. Mesures fiscales de soutien aux entreprises

Les mesures proposées en 2016 en matière de soutien aux entreprises concernent :

- Impôt sur les sociétés : adoption d'un taux unique de 29% à la place de la fourchette de 25 à 35%, avec baisse programmée d'un point chaque année pour atteindre 25% à l'échéance de 2021, les banques restant toutefois au taux de 35% (-1,5 milliard FCFP) ;
- Contribution supplémentaire à l'impôt sur les sociétés : engagement du gouvernement de ne pas reconduire la majoration de 7 points adoptée en 2013 (-1,6 milliard FCFP) ;
- Exonération en faveur des entreprises nouvelles : durée d'exonération étendue à 3 exercices (au lieu de 2) avec intégration de la contribution des patentes (jusqu'à là non concernée par la disposition d'exonération) ;

- Sécurité juridique : renforcement des garanties lors des contrôles fiscaux avec la mise en place de la procédure de recours hiérarchique et extension des cas dans lesquels les entreprises peuvent demander une prise de position de l'administration ;
- Défiscalisation : engagement du gouvernement à agréer plus de projets avec une augmentation des enveloppes budgétaires de 20% (0,6 milliard FCFP) ;
- Stabilité fiscale : engagement formel du gouvernement à ne plus augmenter les principaux impôts commerciaux jusqu'en 2021.

Au titre des politiques sectorielles, les mesures suivantes ont été prises dans le courant de l'année 2016 :

- Fondations : création d'un statut polynésien des fondations avec des dispositions fiscales avantageuses pour les fondations comme pour les entreprises donatrices ;
- Logement social : admission des opérateurs de logements sociaux au régime de TVA dit du taux zéro (possibilité de récupérer la TVA sur la construction alors mêmes que les cessions de logements en sortie de programme ne sont pas assujetties à la TVA) ;
- Prévention : augmentation de la fiscalité sur les tabacs (+37% pour porter les paquets de cigarettes actuellement à 750 TTC au-dessus de la barre symbolique des 1.000 TTC) et augmentation de la fiscalité sur les produits sucrés (augmentation du taux de la taxe sur la publicité sur ces produits à 40%) ;
- Télécommunications : création d'une nouvelle taxe sur le chiffre d'affaires en remplacement de l'ancien droit d'accès forfaitaire et d'une taxe sur les stations radioélectriques dont la finalité est d'inciter les opérateurs à mutualiser leurs moyens (+0,6 milliard FCFP) ;
- Transports : éligibilité au dispositif de défiscalisation locale des projets d'acquisition de bus destinés au transport public de voyageurs ;
- Pêche hauturière : augmentation du taux du crédit d'impôt de la défiscalisation locale jusqu'à 70% (au lieu de 40%) pour les projets d'acquisition de navires de pêche ayant fait l'objet d'un refus d'agrément à la défiscalisation métropolitaine ;
- Hôtellerie : augmentation du taux du crédit d'impôt de la défiscalisation locale à 60% (au lieu de 40%) pour les projets dont le permis de construire est déposé au plus tard le 31/12/2018 et exonération pérenne de contribution supplémentaire à l'impôt sur les sociétés.

Concernant les consommateurs, les mesures prises en 2016 ont consisté à abaisser la pression fiscale sur les dépenses les plus courantes ainsi que sur l'acquisition de terrains et la construction :

- Véhicules : exonération partielle de droits et taxes à l'importation des véhicules et engins de petite cylindrée (pour les véhicules au plus de 1400cm3 et 4cv fiscaux et pour les engins, au plus 125 cm3) entraînant une baisse prévisible des prix à la consommation sur ces véhicules et engins de l'ordre de 15% (-0,2 milliard FCFP) ;
- Vêtements : exonération partielle de droits et taxes à l'importation des vêtements entraînant une baisse prévisible des prix à la consommation de l'ordre de 10% (-0,5 milliard FCF) ;
- Manuels scolaires : exonération totale de droits et taxes à l'importation des manuels scolaires ;
- Panier de la ménagère : abaissement des taux de la taxe sur les grandes surfaces d'1/3 (-0,1 milliard FCFP).
- Aide à la construction : réduction de moitié des droits d'enregistrement et de transcription sur l'acquisition de terrains à bâtir destinés à la construction de logements à usage d'habitation, soit un taux moyen d'imposition baissant à 5% (PC à déposer au plus tard le 31/12/2017, construction à achever dans les 5 ans suivant l'acquisition et obligation d'occuper le logement à titre d'habitation principale pendant 5 ans suivant le CC). Exonération d'impôt foncier pour constructions neuves portée à 10 années au lieu de 5 années à condition que le CC soit délivré au plus tard le 31/12/2019.

En matière d'énergie

L'année 2016 a permis d'engager les premières mesures du Plan de Transition Energétique adopté par l'Assemblée de Polynésie française en 2015. Le PTE s'articule sur 3 axes pour lesquels des mesures spécifiques ont été adoptées.

a. Changer de modèle énergétique

Le premier objectif poursuivi vise à changer le modèle énergétique en substituant progressivement l'utilisation d'énergies fossiles par des énergies renouvelables dans toutes nos activités (production électrique, transport, urbanisme).

L'année 2016 a été marquée par :

- Le recrutement d'une AMO pour le projet de SWAC de l'hôpital en juillet 2016, pour une mise en œuvre prévue en 2018 ;
- L'adoption des principes directeurs de l'hydroélectricité par le CESC, qui instaure une méthodologie et des exigences précises pour tout projet hydroélectrique en Polynésie ;
- Une étude de concertation des ayants-droits en vue de l'élaboration d'un projet de développement de la vallée de Vaiiha Papeiha, incluant un projet hydroélectrique ;

- L'équipement de plusieurs bâtiments du Pays en panneaux photovoltaïques (Musée des îles notamment) ;
- Le développement de la filière des véhicules électriques et hybrides qui ont pleinement bénéficié de la détaxe

b. Changer nos comportements

Le deuxième objectif est de tendre à une réduction de notre consommation énergétique par des comportements plus vertueux et par une utilisation généralisée des nouveaux équipements à moindre consommation énergétique.

La baisse des tarifs de mars 2016, conjuguée à la reprise économique, n'incite pas les consommateurs à limiter leurs usages de l'électricité. De même le phénomène El nino de début 2016 a entraîné une hausse des températures et donc une surconsommation des équipements de froid.

Néanmoins les efforts du Pays se poursuivent pour la maîtrise de la demande en énergie. En 2016 ces efforts se sont traduits par un certain nombre d'actions concrètes, souvent en partenariat avec l'ADEME :

- Appel à projet FARECO 2 pour des projets de construction écoresponsables et innovants ;
- Guide FARECO : édition Tome 1 et élaboration suite (tomes structures hôtelières, bâtiments scolaires, petit tertiaire)
- Suite et fin prestation d'élaboration technique de la Règlementation Energétique des Bâtiments de Polynésie française (REBPF)
- Diffusion TV-Radio des spots de sensibilisation à la Maîtrise de la Demande en Energie pour la deuxième année, avec les personnages Eco Aina ;
- Subvention de l'Espace Info Energie qui réalise des actions de terrain et propose des conseils aux particuliers pour baisser leurs factures d'énergie ;
- Séminaire ISO 50001 (Management de l'Energie) pour les entreprises ;
- Campagne de communication Eco-conduite
- Convention pour diffusion d'information au JT Vert
- Participation financière aux premières Assises éco-école (ADEME)

c. Changer de modèle économique

Le troisième objectif consiste à changer le modèle économique de l'énergie en favorisant une plus grande transparence dans les coûts et les prix, une plus grande pluralité d'acteurs et un plus grand choix pour les consommateurs.

Une nouvelle formule de calcul des coûts de production a été élaborée et avait fait l'objet en 2015 d'un avenant à la concession de distribution d'électricité (Avenant 17). La mise en place fin 2016 de la première mission d'audit de la comptabilité appropriée du concessionnaire, ainsi que le renforcement des capacités de contrôle du service des énergies, permettront de poursuivre cet effort en 2017.

L'année 2016 s'est également traduite par un renforcement des capacités financières et opérationnelles de la TEP, celle-ci étant amenée à jouer un rôle plus central dans le secteur électrique dans les prochaines années, ce qui permettra de rendre plus transparente la gestion du réseau électrique et ainsi attirer de nouveaux acteurs.

Dans cette optique, outre la hausse tarifaire actée en fin d'année, 2016 a permis de lancer le chantier de renforcement de la ligne Papenoo Aval et valider le financement du grand chantier de la boucle nord, qui permettra de sécuriser l'alimentation électrique de la zone urbaine, de démanteler la centrale thermique Vairaatoa et de préparer l'arrivée de nouveaux opérateurs et de nouvelles sources de production.

2.1.3 Ministère du tourisme, des transports aériens internationaux, de la modernisation de l'administration et de la fonction publique, porte-parole du Gouvernement

Au titre du tourisme

En 2016, la fréquentation touristique de la Polynésie française a progressé de 4,7 % et s'est établi à 192 495 touristes. Globalement, la croissance des arrivées destinées à l'hébergement terrestre (+ 9 000 personnes) compense la réduction des effectifs en hébergement flottant (- 350 personnes).

La durée moyenne de séjour baisse de 0,4 jours à 13,8 jours et le nombre de nuitées touristiques progresse de 1,5 % par rapport à l'année précédente pour s'établir à 2 657 355.

L'emploi salarié des entreprises caractéristiques du tourisme progresse de 3,7 % sur un an.

a. Approbation et appropriation de la stratégie de développement touristique

Après une phase de construction débutée en 2014, 2016 est l'année d'approbation et surtout d'appropriation par les acteurs concernés de la Stratégie de développement touristique de la Polynésie française 2015-2020 (www.presidence.pf). En effet, celle-ci a été approuvée par le Conseil Economique Social et Culturel en février 2016 et par l'Assemblée de la Polynésie française en juin 2016.

Afin de piloter la mise en œuvre de la stratégie, un comité de pilotage regroupant les représentants des principales parties prenantes institutionnelles a été instauré en août 2016 et le premier Observatoire s'est réuni en décembre 2016.

La mise en œuvre de la stratégie de développement touristique de la Polynésie française

La stratégie de développement touristique de la Polynésie française constitue un cadre permettant de garantir la cohérence de l'action publique et privée en faveur du développement du secteur phare de notre économie. Outre de nombreuses mesures propres au ministère du tourisme, elle implique, notamment, les secteurs de la culture et l'environnement (piliers du positionnement stratégique), de l'éducation, de la formation, de l'équipement, de l'économie, du travail ou encore de l'artisanat.

L'ensemble de la stratégie s'articule autour de 134 mesures crédibles à mettre en place dans les 5 années couvrant plusieurs domaines et articulé autour de trois axes :

- Affirmer la destination (promotion, commercialisation) ;
- Mettre en place les conditions de développement du tourisme (structuration, infrastructures, formation, réglementations,...) ;
- Restructurer la gouvernance (organisation de la concertation et des structures publiques).

Sa mise en œuvre a commencé en 2016: sur 134 actions, 28 sont achevées, 29 sont en cours de réalisation plus 7 récurrentes, déjà programmées sur 2017.

La mise en œuvre du plan d'actions nécessite une programmation et des moyens financiers qui ont été évalués. Un cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) a été validé. Il couvre l'ensemble des partenaires ministériels et les ressources publiques, mobilisées pour la mise en œuvre de la stratégie sur les 4 ans restant (2017-2020), sont d'environ 24 milliards XPF.

Ce cadre mobilise, notamment, les financements alloués au titre du Contrat de Projets et du Fonds Européen de Développement (FED).

En effet, le programme territorial 11e FED devrait appuyer la mise en œuvre de la politique sectorielle de la Polynésie dans le domaine du tourisme. Le montant de la contribution s'élève à 29,95 millions d'EUR soit 3,574 milliards XPF

L'objectif général du programme d'appui de l'UE au secteur du tourisme de la Polynésie française est le développement socio-économique du Pays à travers la hausse des recettes touristiques et des créations d'emplois directs et indirects.

Tout au long de l'année 2016, les échanges avec l'UE ont été poursuivies pour aboutir à une signature probable en juin-juillet 2017 d'un contrat de réforme sectoriel (CRS).

S'agissant du Contrat de projet, ce n'est pas moins de 780 millions XPF de projets qui ont pu être programmés en 2016.

Ainsi, outre le soutien aux opérations menées par le service du tourisme et contenues dans la partie qui lui est consacré, le ministère a initié directement un certain nombre d'actions stratégiques dont les travaux se poursuivent en 2017.

Pour ce qui concerne les infrastructures touristiques, le ministère a, en 2016, lancé un certain nombre d'études et de travaux :

- (Actions n°22) Les études du projet de réhabilitation du Musée Gauguin et du jardin botanique ont été finalisées. Des travaux sont programmés en 2017 ;
- (Action n°30) : Avancement des travaux des quais de Paopao et Papetoai à Moorea. La livraison et exploitation de ces ouvrages maritimes est envisagée au second trimestre 2017 ;
- (Action n°34) Réhabilitation du chemin de randonnée de Vaipahi ;
- (Action n°39) Projet de construction d'un Fare Natura à Moorea : finalisation de l'étude muséographique et du dossier de PC. Les travaux débutent en 2017 ;
- (Action n°64) Réhabilitation et entretien de sites naturels et culturels à caractère touristique (dont le jardin de Faaora et les 3 cascades) ;
- (Action n°67) Projets d'aménagement Tahiamanu, Teahupoo, Pointe Vénus, PK18, Vaiava. Les travaux débuteront en 2017 ;
- Suivi du plan d'investissement d'Aéroport de Tahiti.

Pour ce qui concerne le développement des tourisms bleu, vert, culturel et durable, le ministère a poursuivi en 2016 diverses études et/ou groupes de travail :

- Groupe de travail « Ecotourisme animalier » : finalisation d'une étude sur la représentation culturelle des espèces animales ;
- (Action n°28) : Programme international de médiatisation, sur 3 ans, en faveur de la pratique de la voile sportive en Polynésie française, à poursuivre en 2017 ;
- (Action n°31) : Etude sur la création de produits touristiques durables autour de la pratique du Va'a, qui doit déboucher sur une mise en marché et des centres d'activités dédiés en 2017 ;
- (Action n°24) : Développement de sentiers aquatiques au titre du programme BEST. Finalisation d'une étude pour la réalisation. Les travaux sont prévus au second trimestre 2017, sous le pilotage du Service du Tourisme.

Le ministère du tourisme a également poursuivi ses actions en faveur du **développement de l'activité de croisière**, facteur de développement et de structuration, en particulier dans les îles et archipels :

- (Action n°30) Conduite d'une délégation ciblée pour la participation de la Polynésie française au salon mondial de la croisière (Seatrade) ;
- (Action n°30) : Reconduite du dispositif pour constater l'ouverture des casinos à bord des navires de croisière lorsqu'ils sont à quai ou au mouillage ;
- (Action n°30) : Obtention de la reconnaissance des livrets de marins par la Police aux frontières pour les marins professionnels sous contrat à bord des navires de croisière battant pavillons étrangers ;

En matière de gouvernance et de sensibilisation du secteur,

- (Actions n°5, 101 et 130) : Etude complète sur le nouveau schéma de gouvernance à développer dès 2017, sur la base de la création de pôles locaux de développement touristique (PLDT) et d'une Agence Polynésienne d'Actions Touristique ;
- (Action n°7) : élaboration et déploiement d'une première phase de campagne de sensibilisation auprès de la population. Une seconde phase doit être réalisée en 2017 ;
- (Actions 59 et 132) : Lancement d'une étude statistique sur la satisfaction des clientèles touristiques.

Pour ce qui concerne la desserte aérienne :

En examinant les statistiques de trafic international cumulées de janvier à octobre, on observe une augmentation du trafic passagers (443 692 passagers en 2015 contre 497 100 en 2016 – source : ADT).

Parmi les actions, on notera :

- La signature d'un Memorandum d'accord avec le Brésil en juin, permettant la création d'une route aérienne entièrement libéralisée entre la Polynésie et tous points au Brésil, via tous points intermédiaires ;
- Le renouvellement des autorisations d'exploitation d'Air Tahiti Nui et d'Air Tahiti pour 5 ans.

b. Perspectives 2017

Le ministère du tourisme, en 2017, s'inscrit dans la continuité de la mise en œuvre de la stratégie de développement du tourisme, autour de 4 axes majeurs :

- Gouvernance et réglementation ;
- Infrastructures et équipements ;
- Promotion et commercialisation ;
- Création de produits bleus, verts, culturels et durables.

Les projets concernent, notamment :

- Le renforcement de l'inter ministérialité ;
- La refonte des réglementations Plongée (avec le Ministère des Sports), des transports touristiques (avec la Direction des Transports Terrestres), du Charter nautique, des Agences de Voyages et bureaux d'excursion, et des Hébergements ;
- Poursuivre les études sur la réforme de la fiscalité sur le tourisme (RPT) ;
- Le déploiement d'une signalétique touristique harmonisée dans les archipels ;
- L'élaboration d'un référentiel des infrastructures nautiques et maritimes dédiés à la plaisance à l'échelle de la Polynésie ;
- La mise en place d'un comité de pilotage sur l'autorité portuaire et maritime ;
- Des actions de communication à destination de la population afin de la sensibiliser à l'intérêt du développement du secteur et de ses métiers ;
- La création d'une grille de critères inter ministériels sur l'éligibilité et le soutien du gouvernement aux grands événements culturels, scientifiques et sportifs ;
- Le déploiement d'une politique ambitieuse de formation et d'accompagnement des acteurs touristiques jusque dans les archipels ;
- Lancement d'appels à projets emblématiques liés au tourisme vert, bleu, culturel et durable.

Pour ce qui concerne la desserte aérienne, Air Tahiti Nui a annoncé fin 2016 une extension de l'accord de partage de codes avec American Airlines entre Los Angeles et Charlotte / Portland / Philadelphia / Seattle et Toronto.

L'objectif général reste le développement d'un portefeuille de droits de trafic favorable à la desserte internationale de la Polynésie.

Les actions programmées sont :

- la poursuite des négociations avec les autorités canadiennes en vue de la libéralisation de la route aérienne entre Tahiti et le Canada ;
- la demande d'ouverture d'une route de compétence du Pays au titre des négociations programmées entre la France et Hong Kong ;
- le renouvellement de l'autorisation d'exploitation de la compagnie Air France.

Au titre de la modernisation

Projet fédérateur en matière de modernisation de l'administration, et très attendu du public à juste raison, le portail NET.pf a été lancé le 15 novembre 2016 lors de la journée de l'innovation de l'administration polynésienne. Cette ouverture signe la concrétisation d'efforts soutenus depuis de nombreux mois pour tisser un réseau de correspondants au sein de tous les services administratifs, préparer un produit opérationnel et l'alimenter par du contenu pertinent et fiable. En 2017, il est question d'offrir à l'utilisateur une plateforme commune entre les services du Pays, de l'Etat et des communes, afin de faciliter encore plus ses démarches et ses recherches d'informations publiques.

L'année 2016 a permis de jeter les premières bases réglementaires touchant à la dématérialisation des actes des pouvoirs publics, démarche qui va très largement s'amplifier au cours de l'année 2017. C'est ainsi que depuis la fin de l'année 2016, les travaux du Conseil des ministres se déroulent sur un mode dématérialisé, les documents de séance n'étant plus accessibles sur le site lexpof.pf que par le truchement d'une tablette informatique sécurisée.

Les actions de modernisation ont également porté sur le renforcement des fonctions support. Notamment, la chaîne de traitement en matière de gestion des ressources humaines a été auditée, et l'immobilier des services fait l'objet d'un recensement toujours en cours.

En matière d'organisation générale, les services du protocole et d'assistance et de sécurité ont été fusionnés en un seul service d'accueil et de sécurité. Sur un autre plan, après la révision des missions et des statuts et la réorganisation en 2015 de la Délégation de la Polynésie française à Paris, l'année 2016 a été l'occasion de concrétiser l'alignement du statut du personnel de ce service sur celui applicable à l'ensemble des personnels fonctionnaires de la Polynésie française, mettant ainsi un terme à un dispositif dérogatoire qui fut propice à des dérives dans le passé, ainsi que la Chambre territoriale des comptes a pu le relever.

Au titre des ressources Humaines

a. *Éléments de politique générale*

L'administration de la Polynésie Française se compose de 48 services administratifs comprenant 4980 agents et de 14 établissements publics administratifs (EPA) comprenant un nombre d'agents estimé à 2332 effectifs. Soit un total de près de 7300 agents.

Afin de relever les défis sociaux économiques et culturels auxquels notre pays est confronté et répondre aux besoins de nos administrés, la politique de gestion des ressources humaines de notre administration mise en œuvre par le gouvernement s'inscrit dans une logique de performance et d'efficacité, de transparence et de proximité.

Aussi, au-delà de la convergence des actions initiées et poursuivies en 2016 avec les travaux amorcés pour la modernisation et l'égalité des territoires, le programme d'action conçu à cet effet s'articule autour de trois axes majeurs que sont la simplification et l'amélioration de la gestion des ressources humaine dans une perspective d'optimisation de la masse salariale au regard des exigences du service public, la gestion anticipative des emplois et la valorisation des compétences de nos agents.

b. *Simplification et amélioration de la gestion des ressources humaines*

L'organisation de la fonction publique actuelle en cadres d'emplois, n'apparaît plus pertinente et adaptée aux réalités opérationnelles. Elle a pour effet d'instaurer un système cloisonné, extrêmement complexe et coûteux à gérer et se présente notamment comme un frein à la mobilité et à l'évolution des agents au sein de notre administration.

En prélude de la restructuration des différents cadres d'emplois (statuts du personnel), dictée par le souci de simplifier la gestion des ressources humaines de la fonction publique, un vaste chantier visant à cartographier les métiers, emplois et fonctions de notre administration a été finalisé en 2015.

L'année 2016 a donc été l'année du déploiement du référentiel des métiers, référentiel indispensable à la mise en œuvre d'actions déterminantes pour la simplification et l'amélioration de la gestion des ressources humaines.

c. *Gestion anticipative des emplois*

L'attention accordée par le gouvernement au facteur humain, qui est au fondement de toute bonne gouvernance, a présidé à l'élaboration d'un programme d'actions visant à développer la performance de nos ressources humaines.

Participent notamment à ce programme, le plan triennal de recrutement et le plan triennal de formation tous deux adoptés courant premier trimestre 2016.

Afin de répondre aux besoins de nos services administratifs et établissements publics administratifs, il devenait primordial de planifier les recrutements nécessaires à l'horizon 2018. En effet, l'ensemble des postes à pourvoir par voie de concours (près de 950) représente près de 14% du nombre total des postes de l'administration de la Polynésie française et sont pourvus, pour 66% d'entre eux, par des agents non titulaires. Cette situation met à mal la capitalisation des compétences et la stabilisation des ressources, tout comme la performance sur le long terme du service public et entretient la précarité.

En tant qu'expression de la volonté gouvernementale de garantir la transparence et l'égalité des chances, la généralisation du recrutement par concours reste en conséquence le meilleur moyen de concrétiser l'égal accès à l'emploi public et de sélectionner les meilleures compétences.

Dans cette optique, sept concours ont été programmés et ouverts en 2016. Vingt-trois examens professionnels ont par ailleurs été organisés en vue d'une promotion au grade supérieur.

Au nombre des objectifs poursuivis, le renforcement de la démarche GPEEC par l'actualisation des outils d'organisation et le renforcement du système d'information des ressources humaines (SIRH) et de l'outil statistique sur les ressources humaines ont fait partie intégrante des travaux menés par la DGRH, travaux qui se poursuivront sur 2017.

d. *Valorisation des compétences pour une efficacité et une performance accrue de notre administration*

Afin de souscrire aux objectifs de performance et d'efficacité de notre administration, le développement des compétences de nos agents sera poursuivi selon une programmation sur trois ans.

Ainsi, 2016 aura été l'année de mise en œuvre du premier plan triennal de formation avec une offre de formation regroupant 68 modules, soit une augmentation de 33% du nombre de modules de formation par rapport à 2015.

Par ailleurs, l'accompagnement des agents dans leur carrière professionnelle et plus particulièrement la mise en place de formations d'adaptation initiale destinées aux lauréats de concours s'imposait afin de leur permettre d'appréhender les fondamentaux de l'agent public et de faciliter leur prise de fonctions.

2.1.4 Ministère de la relance économique, de l'économie bleue, de la politique numérique, de la promotion des investissements, chargé des relations avec l'Assemblée de la Polynésie française et le Conseil économique, social et culturel

Au titre des activités économiques

Le bilan des activités économiques pour l'exercice 2016 se décline comme suit :

a. Concours de création et développement économique des entreprises

Dans le cadre du Plan d'Actions Economiques, 3 concours de création et de développement économique des entreprises ont été lancés en septembre 2016 dans les domaines de l'agroalimentaire, de l'économie circulaire et du numérique. L'objectif poursuivi consiste à stimuler et accompagner les candidats souhaitant fonder leur entreprise.

Au total, 120 dossiers ont été reçus : 54 dans le domaine du numérique, 37 dans celui de l'agroalimentaire et 29 en économie circulaire. 18 projets ont été récompensés pour les prix allant de 5 millions F CFP à 500 000 F CFP.

A noter que devant le succès de cette opération, trois prix spéciaux d'un montant de 1,5 millions F CFP chacun ont été décernés par le Gouvernement à des porteurs de projets présentant un intérêt économique viable et installés hors îles du vent.

Organisation de deux conférences économiques

La première édition s'est tenue au mois de mai 2016 à la Présidence de la Polynésie française. L'institut de la statistique et l'IEOM ont présenté chacun à leur tour un point de situation de l'économie polynésienne, suivi de la présentation du Plan d'Actions Economiques 2016 du Gouvernement, articulé autour de 6 thématiques et 39 mesures concrètes destinées à dynamiser la relance économique du fenua. Les participants ont également été invités à réfléchir sur les thématiques suivantes : La fiscalité moteur de l'économie, comment relancer l'emploi dans le secteur privé et les principes et enjeux de la refondation de l'économie polynésienne

La seconde conférence s'est tenue le lundi 10 octobre 2016, en présence de plus de 300 participants. Outre les présentations économiques de l'ISPF et l'IEOM, un point de réalisation du Plan d'Action Economique du Gouvernement a été présenté. Le Ministre des finances a présenté les grandes orientations du budget 2017 du Pays. La conférence économique s'est ensuite poursuivie par la tenue de 3 ateliers regroupant les professionnels et les agents de l'administration sur les sujets suivants : Le soutien aux productions locales, la simplification du parcours administratif d'un porteur de projet et repenser le cadre fiscal et social de l'entrepreneur individuel.

b. Organisation du premier forum économique

Le premier forum économique de la Polynésie française s'est déroulé à l'hôtel Le Méridien, les mardi 11 et mercredi 12 octobre 2016, sur le thème de la refondation de l'économie polynésienne. Ce forum, placé sous le haut patronage du Président de la République, a été ouvert par le Président de la Polynésie française et par le Secrétaire général du Haut-commissaire. Plus d'un millier de personnes ont participé aux deux journées de conférences/débats, interventions et tables rondes.

Les thématiques de l'économie numérique, de l'économie circulaire, de l'emploi, de l'économie bleue et du tourisme chinois ont été évoquées par des conférenciers issus du Canada, de Martinique, d'Australie, de Chine et de métropole. Il ressort que la mise en place d'écosystèmes autour des différentes filières à développer dans le cadre de la refondation économique du Pays, constitue un socle indispensable pour réussir leur développement. Ces écosystèmes sont construits sous le pilotage des pouvoirs publics, avec un partenariat privé fort, et des mesures incitatives dans les domaines de l'emploi et de la fiscalité. La contribution du pays en matière de mise à disposition de fonciers et/ou de construction d'immobiliers d'entreprises permet de dynamiser le développement de ces nouvelles filières.

c. Ateliers économiques avec la participation des représentations patronales

Les ateliers économiques réunissant les représentations patronales et l'administration ont permis une consultation large des forces économiques du Pays, notamment dans le cadre de la réalisation du Plan d'Actions Economiques du Gouvernement.

Ont ainsi été évoqués lors de ces réunions, les dispositifs d'aides économiques mis en place durant l'exercice.

d. Partenariat avec la Société du Financement du Développement de la Polynésie française (Sofidep)

En août 2016, une convention d'un montant de 400 millions F CFP a été signée avec la Sofidep pour renforcer le prêt d'aide à la création d'entreprise (PACE). Cette subvention permet à la Sofidep de développer ses interventions auprès des petites et très petites entreprises, principalement dans leur phase de création durant laquelle les financements classiques sont plus difficiles à obtenir. Le PACE finance jusqu'à 5 millions F CFP, les investissements des porteurs de projets. Celui-ci s'adresse aux entreprises en création ou créées depuis moins de 5 ans, dont le projet d'investissement est inférieur à 10 millions F CFP.

L'année 2016 a également été marquée par la signature d'une nouvelle convention de prestations de services pour la distribution de l'offre de la Banque Publique d'Investissement (Bpifrance Financement), à destination des secteurs de la restauration et de l'hôtellerie. La Sofidep assure l'instruction des demandes en Polynésie française.

e. Subvention à l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE)

Une subvention de fonctionnement de 27 millions F CFP, destinée au financement des micro-entrepreneurs, a été accordée en 2016 par le Ministère de l'économie à l'ADIE.

En 2016, l'ADIE a octroyé 1066 microcrédits pour des sommes injectées dans l'économie à hauteur de 492 millions de F CFP.

Depuis 2009, 3516 microcrédits ont été accordés, et 4343 micro-entrepreneurs ont été accompagnés par l'ADIE. Les projets aidés par l'ADIE relèvent des secteurs de l'agriculture (21%), la pêche (18%), la coprahculture (13%), la restauration-hôtellerie (12%) et l'artisanat (12%).

f. Aide pour la revitalisation des commerces de proximité et des restaurants (ACPR)

Le dispositif d'aide aux commerces de proximité et restaurants permet, dans le cadre de la redynamisation de leurs activités, aux entreprises de réaliser des travaux de rénovation de leur locaux professionnels. Il est entré en vigueur en septembre 2016. Le bilan 2016 fait état de 94 demandes d'aides réceptionnées, représentant un montant total d'investissement de 286,8 millions F CFP, pour un montant total d'aide sollicitée de 165 millions F CFP.

g. Aide à l'équipement des petites entreprises (AEPE)

Le dispositif d'aide à l'équipement des petites entreprises vient compléter le dispositif précédent et permet aux entreprises de s'équiper en matériels destinés à la réalisation de leurs activités professionnelles. Le bilan 2016 fait apparaître 166 demandes d'aides, représentant un montant total d'investissement de 594,4 millions F CFP pour un montant total d'aide sollicitée de 237,8 millions F CFP.

h. Aide au soutien du secteur automobile

Le dispositif de soutien au secteur automobile mis en place en septembre 2016 a permis de redynamiser le secteur et à aider les familles à remplacer leurs véhicules anciens. La mesure prévoit une aide versée à tout acheteur ou locataire de véhicule automobile ou motorcycle neufs sous certaines conditions, et notamment environnementales. On compte plus de 600 bénéficiaires en 2016.

i. Commissions consultatives des agréments fiscaux

Quatre commissions consultatives des agréments fiscaux, chargées de donner des avis sur les demandes de défiscalisation locales dont les montants d'investissement excèdent 100 millions F CFP, ont été organisées en 2016. Au global, ce sont 27 dossiers de demande d'agrément qui ont été examinés par la commission, pour un montant total d'investissement de 36 milliards F CFP.

j. Initiative Polynésie

Les travaux de création de la plateforme Initiative Polynésie, menés avec la CCISM, se sont poursuivis en 2016. Ce nouvel outil d'accompagnement et de financement des entreprises en Polynésie française, se positionne entre les offres de microcrédits proposées par l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) et celles destinées aux très petites et moyennes entreprises proposées par la Société de Financement du Développement de la Polynésie française (Sofidep). Le projet va aboutir à une mise en place effective au premier semestre 2017.

k. Institut de la statistique de la Polynésie française

Outres les études récurrentes menées par l'institut, à noter la réalisation d'une enquête d'envergure sur le budget des familles (EBF) et dont les 1ères publications sont intervenues en février 2017. L'exploitation des données se poursuivra en 2017.

Au titre de l'économie bleue : Pêche/aquaculture/perliculture

Sous l'égide du ministère en charge de l'économie bleue, l'année 2016 aura été marquée par des actions stratégiques d'organisation des filières et d'accompagnement aux porteurs de projets.

Ainsi au titre du secteur de la perliculture, l'année 2016 aura été l'aboutissement d'un long travail de concertation relatif à l'organisation de cette filière, avec l'adoption de la loi du pays réglementant les activités professionnelles liées à la production et la commercialisation des produits perliers et nacriers en Polynésie française, le 13 décembre 2016.

Les grands objectifs de cette réforme sont la régulation de la production, le choix de la qualité commerciale, l'encadrement des activités des acteurs et la démarche de développement durable de la filière.

Différentes conventions de coopération en « recherche-appliquée » liées au secteur perlicole ont également été engagées, notamment 4 conventions Pays/IFREMER/Privés sur la sélection génétique des huîtres perlières et 1 convention de

coopération UPF/PF relative au projet d'automatisation de la mesure par les machines à rayons X de l'épaisseur de la couche de nacre de la perle de culture de Tahiti.

4 commissions consultatives de la perliculture se sont tenues en 2016 pour examiner 298 demandes de cartes professionnelles de producteur d'huîtres perlières ou de producteur de perles de culture de Tahiti.

Par ailleurs, le pays a attribué une subvention de 52 MF à Tahitian Pearl Association of French Polynesia pour soutenir les actions de promotion des produits perliers menées par les professionnels du secteur.

En matière de formation professionnelle, le Centre des métiers de la nacre et de la perliculture accueille en 2016, 11 nouveaux stagiaires.

Au titre du secteur de la Pêche, a été lancée l'élaboration du schéma directeur de la pêche hauturière 2016-2020. Un partenariat d'assistance technique a été conclu avec l'AFD en termes de cofinancement et de méthodologie de diagnostic/approche.

Par ailleurs, le lancement des études en vue de la mise en place d'un écolabel de certification MSC a été contractualisé mi-juillet 2016, pour une certification attendue au 1^{er} trimestre 2018.

Suite à la défection de la Communauté du Pacifique (CPS), le pays a pris à sa charge la totalité du financement du programme des observateurs embarqués pour veiller au respect des obligations régionales de pêche.

Les études du schéma d'aménagement du Port de pêche de Papeete se sont également poursuivies avec la présentation du rapport de diagnostic réalisé par le bureau Veritas en août 2016, sur les normes du réseau électrique des bâtiments et les programmes d'investissements soumis par la SEM S3P. En complément, la DRMM a commandité un rapport à la société SPEED concernant les aménagements à prévoir en tenant compte des besoins exprimés par les usagers du port de pêche et l'évolution de l'activité.

Pour l'activité d'export, le pays a accordé une aide à hauteur de 210 MF d'aide au fret et à la glace, dont 74 MF pour régulariser certaines dépenses réalisées en 2015 pris en charge en 2016. Par ailleurs, les travaux de remplacement et d'extension des chambres froides situées à l'aéroport de Tahiti Faa'a ont été engagés pour une installation prévue au 1^{er} semestre 2017.

Concernant l'accompagnement des professionnels du secteur de la pêche hauturière et lagonaire, 33 DCP auront été ancrés en 2016, dont 5 aux Gambier, 3 à Tahiti, 13 aux Marquises, 8 aux Tuamotu Centre, 4 aux ISLV. Cet investissement public à la filière porte ainsi le parc à 82 DCP au total sur l'ensemble de la Polynésie française, au bénéfice des pêcheurs côtiers.

Par ailleurs, 20 dossiers d'aides à l'investissement et équipement des bateaux de pêche auront été accordés.

Au titre de l'aquaculture, une attention particulière et un constant accompagnement du gouvernement auront été portés au projet aquacole de Hao de la société TNOF concernant les l'instruction des autorisations administratives et la phase de démarrage du chantier. Ce projet qui bénéficiera aux polynésiens en termes d'emplois, s'inscrit déjà dans une démarche de partenariat et de formation avec l'envoi à Shanghai pour une durée de 7 mois de 10 jeunes diplômés afin qu'ils puissent se former au mieux à la technicité d'un élevage aquacole d'envergure.

L'approvisionnement en juvéniles de crevettes et de paraha peue par les écloseries VAIA de la DRMM à Vairao à des tarifs très concurrentiels est un atout pour les professionnels, ce qui leur a permis de produire jusqu'à 25t de paraha peue et réaliser une production record de plus de 100t de crevettes en 2016.

Au titre du numérique

Dans le secteur du numérique, le ministère a mené les actions suivantes :

a. *Doter la Polynésie française d'un Schéma directeur de l'aménagement numérique (SDAN)*

Un partenariat avec l'Etat et la Caisse des Dépôts et consignations a permis de conduire une étude afin d'élaborer le Schéma Directeur de l'Aménagement Numérique de la Polynésie française (SDAN). Ce document, élaboré dans une large concertation permettra à l'ensemble des acteurs de disposer de la visibilité indispensable aux investissements d'envergure. Il devra être soumis au CESC et à l'APF dès le début de l'année 2017.

b. *Développer l'attractivité du secteur du numérique et de l'audiovisuel*

L'étroitesse du marché local contraint nos entreprises numériques à considérer la Polynésie française comme un marché d'amorçage. Il est donc nécessaire de les accompagner afin de favoriser la réussite de leur projet, numérique et/ou audiovisuel. C'est l'objectif du programme SCAN. En 2016, deux commissions se sont réunies pour examiner 43 projets dont 31 ont été aidés, pour un montant global de plus de 89 millions F. CFP.

c. Veiller à une concurrence effective et loyale

Dans ce cadre, le ministère a conduit, à travers la DGEN, un ensemble de travaux afin d'apporter des adaptations au code des postes et télécommunications permettant une régulation en phase avec le contexte économique et l'évolution des technologies.

d. Mieux répondre aux attentes des usagers

Le contrôle de la fourniture du service public des télécommunications par l'opérateur public a été poursuivi.

2.1.5 Ministère du travail, des solidarités et de la condition féminine

Au titre de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles et du travail

La volonté de résorber significativement le chômage et de favoriser le redressement économique a placé les politiques de l'emploi, de la formation professionnelle et du travail au rang des priorités. Celles-ci procèdent d'une volonté de renforcer la mobilisation en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle en garantissant sa parfaite articulation avec les dispositions relevant de la réglementation et des conditions de travail des salariés.

Au-delà des programmes et actions mis en œuvre dans ces divers domaines, une réflexion globale souscrivant à une volonté de rationalisation de l'intervention publique, a été engagée aux fins de promouvoir le développement de politiques transversales garantissant une efficacité accrue de l'action publique.

a. Politique de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles

La politique publique de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles impulsée par le Gouvernement, vise à instaurer et renforcer le continuum entre les acteurs de la formation (initiale et professionnelle continue) et l'emploi et à garantir une employabilité durable, en s'inscrivant dans une réelle démarche de performance.

Les objectifs opérationnels fixés qui tendent à réduire les facteurs d'inemployabilité (illettrisme), à élever le niveau de qualification ou encore à privilégier l'emploi durable, dictent une réforme des mesures d'aides à l'emploi et à l'insertion relatives aux contrats aidés (versement d'une aide financière à l'employeur) et aux stages d'insertion (versement d'une indemnité mensuelle au demandeur d'emploi).

Soutenir la création d'emploi grâce à une réforme des mesures d'aides à l'emploi de type contrat aidé :

La réforme des mesures d'aides à l'emploi de type contrat aidé initiée en 2015 a été concrétisée par l'adoption par l'Assemblée de la Polynésie française, le 26 janvier 2016, de deux lois du Pays portant respectivement création de l'Aide au Contrat de Travail (ACT) et de l'Aide au Contrat de Travail Professionnel (ACT PRO), venues remplacer les mesures « convention relance emploi » (CRE) et « contrat d'emploi durable » (CED).

En contrepartie d'une embauche en contrat à durée indéterminée, l'employeur bénéficie d'une aide financière sur deux ans de huit cent soixante quatre mille francs CFP pour une ACT et d'un million trois cent vingt mille francs CFP pour une ACT PRO. Ces aides interviennent sous forme d'un remboursement à l'employeur. L'ACT et l'ACT PRO concernent les personnes morales ou physiques de droit privé, sans qu'aucune différenciation fondée sur leurs effectifs ne soit opérée, hormis la limitation du nombre d'aides auxquelles peut prétendre une entreprise.

Les délais réglementaires liés à la promulgation d'une Loi du Pays et à la publication des arrêtés d'application, auxquels il convient d'ajouter ceux liés à la promotion des dispositifs, ont conduit à une mise en œuvre effective de l'ACT en mai 2016 et de l'ACT PRO en août 2016. En novembre 2016, on dénombre 300 contrats aidés en ACT et 18 en ACT PRO, soit une moyenne mensuelle de 42 ACT et de 4.5 ACT PRO. Par rapport aux objectifs fixés (400 ACT et 200 ACT PRO), on note que le nombre d'ACT excède les prévisions initiales (+17%) alors que le nombre d'ACT PRO reste en deçà des prévisions (-75%). Ces constats chiffrés et les premiers retours d'expérience ont conduit à initier des travaux de modifications réglementaires visant à améliorer les dispositifs d'ACT et ACT PRO, visant à élargir les conditions d'éligibilité pour un actif sans emploi et à augmenter l'attractivité du dispositif vis-à-vis d'un employeur. Les projets de textes modificatifs seront examinés par l'Assemblée de la Polynésie française lors de la session administrative de 2017.

Afin de compléter la palette des mesures d'aide à l'emploi de type contrat aidé, la création d'une Aide au Contrat de Travail du Primo salarié, baptisée ACT PRIM, à l'adresse des employeurs qui embauchent leur premier salarié en contrat de travail à durée indéterminée, a été soumise à l'examen de l'Assemblée de la Polynésie française.

Dans le cadre de l'ACT PRIM, en contrepartie de la conclusion d'un contrat de travail à durée indéterminée, l'employeur bénéficiera durant deux ans d'une aide, sous la forme d'une prise en charge des charges patronales par la Polynésie française, calculées au prorata du temps de travail du salarié sur la base du taux horaire mensuel du salaire minimum interprofessionnel garanti. Le montant de cette aide correspond, selon le taux en vigueur pour un temps plein, à quarante-six mille francs CFP par mois (46 000 FCFP), soit un million cent quatre mille francs CFP (1 104 000 FCFP) pour deux ans.

Le soutien à la création de l'emploi passe également par celui accordé dans le cadre d'une création d'entreprise. En 2015, les entreprises individuelles constituent 88% des créations pures. Aussi, le gouvernement entend-il encourager, dans le cadre de sa politique publique de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles, le développement de la création de petites entreprises en renforçant l'attractivité du dispositif et en assouplissant les conditions d'octroi et d'application du dispositif d'Insertion par la Création ou la Reprise d'Activité.

Afin de rendre le dispositif plus attractif, il est proposé de porter la durée de l'aide financière de 90 000 F CFP par mois à deux ans au lieu de un an et de fixer la prime au démarrage pour l'achat de matériels nécessaires à l'activité à un maximum de trois fois le Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (S.M.I.G) mensuel, au lieu de deux fois le S.M.I.G mensuel.

En termes d'assouplissement des conditions d'octroi, l'examen d'une demande d'aide I.C.R.A est soumise à une commission ouverte également à des personnes de droit public ou privé disposant d'une expertise dans les différents secteurs professionnels en relation avec les projets. Par ailleurs, les secteurs d'activité éligibles audit dispositif sont fixés par arrêté en conseil des ministres. Actuellement, l'I.C.R.A. permet le soutien à la création ou à la reprise d'une entreprise dans tous les secteurs d'activité à l'exclusion des professions libérales et assimilées. Or, la référence à la liste des professions libérales mentionnées dans le code des impôts conduit à exclure du dispositif, de trop nombreux micro-projets, bien qu'intéressants pour l'environnement économique polynésien. Le renvoi à un arrêté d'application pris en conseil des ministres permettra d'adapter le dispositif au marché économique polynésien et d'être plus réactif face à une évolution perpétuelle de ce même marché. Enfin, les conditions d'éligibilité des porteurs de projet sont élargies et harmonisées aux mesures d'aides citées supra.

Développer la formation et l'insertion professionnelles

Expérimenter des parcours de formation et d'insertion

Ce type de mesure vise à l'acquisition d'une expérience professionnelle par le demandeur d'emploi grâce à son immersion dans le monde du travail. On dénombre actuellement 3 types d'aides : le stage d'insertion en entreprise (SIE), le stage expérience professionnelle (STEP) et le contrat d'accès à l'emploi (CAE). Contrairement au SIE et au STEP pour lesquels le placement s'effectue en entreprise, le CAE permet l'accueil du demandeur également en administration, en association et en mairie. Il s'adresse en priorité à la grande majorité des demandeurs d'emploi, à savoir ceux qui sont sans diplôme et sans expérience.

Depuis 2014, 5 114 ont bénéficié d'un CAE pour un coût de 4,5 milliards CFP. Or l'analyse de l'insertion post- CAE d'un échantillon de 1 640 bénéficiaires montre que seuls 15% ont trouvé un emploi salarié dont 9% en temps plein.

Si le problème actuel est plus une carence d'emploi qu'un manque de qualification de la population, il n'en demeure pas moins que la proportion de personnes présentant des difficultés au niveau des savoirs de base reste très importante.

Aussi, des programmes de formation et d'accompagnement ont été développés afin de permettre à un bénéficiaire d'un CAE de suivre une formation théorique en organisme de formation, en alternance avec son activité en organisme d'accueil. Il convient donc de dissocier le C.A.E dit rénové auquel est adjoint un programme de formation et le C.A.E dit classique.

En 2016, près de 399 bénéficiaires du CAE rénové, contre 93 en 2015 ont bénéficié de formations certifiantes ou diplômantes. Il est à noter que les partenariats avec le CPMFR et les CJA participent à permettre une mise en œuvre du dispositif dans les archipels des Iles-sous-le-vent (Huahine, Tahaa et Raiatea), des Marquises (Hiva-Oa et Ua-Huka), des Australes (Tubuai, Rurutu et Rimatara) et des Tuamotu (Hao). Le développement de programmes de formation sera renforcé en 2017 et le nombre de bénéficiaires de CAE avec un volet formation est fixé à près de 600.

Une réforme des mesures d'aides à l'emploi de type stage d'insertion sera également initiée de façon à tendre vers des dispositifs favorisant un parcours de formation et d'insertion cohérent et adapté au profil du demandeur d'emploi.

Augmenter l'employabilité du demandeur d'emploi grâce à la formation professionnelle :

En 2016, 1 504 demandeurs d'emploi ont bénéficié d'actions de formation dispensées par le SEFI (712, hors CAE rénové et Apprentissage) et le CFPA (792). Parmi les bénéficiaires du SEFI, 64% n'ont pas les prérequis en savoirs de base pour intégrer des formations de niveau V, et doivent suivre des formations dites de remise à niveau.

Pour le CFPA, l'année 2016 amorce une évolution significative des effectifs entrés en formation (+8.5% par rapport à l'exercice précédent). La structure fonctionne à 60% de ses capacités et 51% des formations dispensées relèvent du secteur tertiaire- services. Le taux de réussite aux examens est de 92%, contre 88% en 2015 et 45% des stagiaires issus du CFPA ont été insérés, contre 20% en 2015.

Concernant le CMMPf, la structure a dispensé des formations modulaires à l'attention de 198 stagiaires (+10%) et des formations spécifiques à l'attention de 295 professionnels (-7.3%). Le taux de réussite aux examens est de 81% pour les formations modulaires et de 99% pour les formations spécifiques.

Pour l'année 2017, il apparaît indispensable de maintenir une politique active de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelles, de nature à favoriser la création d'emplois. Celle-ci repose forcément sur les mesures d'aides à l'emploi et la formation professionnelle continue améliorées, qui doivent permettre à chaque individu d'accroître sa capacité à trouver un emploi et d'accélérer son retour à l'emploi.

Aussi, l'action publique visera t-elle principalement à renforcer le continuum entre les acteurs de la formation (initiale et professionnelle continue) et de l'emploi. La parfaite réussite de cette politique repose sur une coopération active avec les partenaires sociaux et la mise en cohérence des actions des pouvoirs publics. Cette politique s'oriente également vers la garantie d'une employabilité durable. Des actions pour encourager l'insertion professionnelle, élever le niveau de qualification grâce à une formation professionnelle de qualité seront menées. Enfin il est important pour le gouvernement d'inscrire cette politique et ses actions dans une réelle démarche de performance. Il sera procédé à une évaluation des actions à l'aide d'indicateurs pertinents, autorisant, dès que la nécessité le justifie, une adaptation permanente des

dispositifs mis en place. En effet, il est important d'agir avec discernement et de corriger ses trajectoires d'action aussi rapidement que nécessaire pour s'adapter aux besoins du marché et de la population.

b. Politique publique du travail

Afin de renforcer la compétitivité de nos entreprises et de favoriser le redressement économique ainsi que la création d'emplois, notre droit du travail doit s'adapter aux mutations de la société et de l'économie polynésienne, en définissant des règles équilibrées conciliant efficacité économique et progrès social, sans remettre en cause les droits fondamentaux des salariés.

Dans cette perspective, le ministère en charge du travail a engagé un chantier normatif souscrivant à la nécessité de permettre le maintien ou le développement de l'emploi. Participent à cette politique un ensemble de dispositions regroupées dans la loi du pays n° 2016-22 du 16 juin 2016 ayant pour objet :

- d'encadrer la convention de forfait des cadres ;
- d'adapter les règles en matière de repos aux besoins spécifiques de certains secteurs d'activité moyennant l'extension de la liste des catégories d'établissements admis de droit à donner le repos hebdomadaire par roulement ;
- d'assouplir et de simplifier la procédure de demande de dérogation temporaire requise pour l'organisation des foires, expositions, salons, colloques, congrès et séminaires ;
- d'adapter les règles relatives au contrôle de la durée du travail aux contraintes spécifiques à certaines branches d'activités ou professions.

La loi du pays n° 2016-9 du 14 mars 2016, en entérinant une simplification et un assouplissement du cadre réglementaire relatif à l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés, souscrit à la volonté du gouvernement de renforcer la mobilisation en faveur des travailleurs en situation de handicap amorcée par le transfert de la cellule « Insertion professionnelle des travailleurs handicapés » de la Direction du travail vers le SEFI, afin d'améliorer l'insertion et la formation des travailleurs handicapés en les rapprochant du milieu ordinaire.

Par ailleurs, un projet de loi du pays portant diverses modifications du code du travail, soumis au Conseil économique social et culturel de la Polynésie française en septembre 2016, sera présenté à l'Assemblée de la Polynésie française en 2017. Ce texte vise notamment à adapter et consolider diverses dispositions du code du travail, à préciser le statut des journalistes, à donner une base au niveau Loi du Pays à la réglementation relative à l'amiante et à élargir les possibilités de mise en demeure pour parer aux situations de risque au travail.

Pour répondre au souhait des partenaires sociaux d'être associés le plus en amont possible à l'élaboration des évolutions du code du travail, la construction du droit du travail, qui passe par la recherche de convergences et d'équilibres entre les intérêts des entreprises et ceux des salariés, s'est poursuivie en 2016 dans le cadre de réunions bipartites présidées par le directeur du travail. L'objectif est de contribuer, par le dialogue social, à l'élaboration des projets de lois du pays relatifs au droit du travail afin que celui-ci prenne pleinement en compte les besoins et réalités du monde du travail polynésien. Les travaux conduits à ce titre en 2016 auront portés sur :

- La lutte contre le travail illégal ;
- L'aménagement du temps de travail et le recours aux contrats à durée déterminée ;
- La garantie des salaires en cas de liquidation d'entreprise ;
- La prévention des risques liés aux addictions (alcool et cannabis) ;
- Le développement du dialogue social.

Les projets de lois du pays idoines seront présentés à l'Assemblée de la Polynésie française, après consultation du Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française, en 2017.

Au-delà de ces travaux de régulation normative, l'année 2016 aura été marquée par la poursuite des programmes initiés pour promouvoir la santé et la sécurité au travail, l'effectivité du droit, la promotion du dialogue social et la réduction du travail illégal qui sont au cœur des priorités de la politique du travail initiée par le gouvernement.

Promouvoir la santé et la sécurité au travail

Le développement de la santé et de la sécurité au travail constitue en effet un enjeu majeur pour notre politique sociale, dès lors que les programmes initiés en ce sens visent à assurer à chacun la préservation de son intégrité physique et psychique et participe à la performance économique et sociale ainsi qu'à la compétitivité.

Cette action prend tout son sens dans un contexte de réduction des déficits publics et de maîtrise de la dépense publique, et notamment des dépenses de santé, en contribuant tout à la fois à la promotion d'un travail de qualité et durable ainsi qu'à la qualité des parcours professionnels.

Cette politique s'appuie sur le développement, en partenariat avec la CPS et la médecine du travail, d'actions de sensibilisation des employeurs visant à réduire les accidents du travail et les maladies professionnelles, à prévenir les risques professionnels, l'usure au travail et la dégradation de la santé, ainsi qu'à permettre le maintien en activité des salariés les plus âgés et la valorisation de leur expérience. Les actions conduites dans ce cadre en 2016 auront concerné 379 participants (contre 366 en 2015) représentant 160 entreprises. Consacrées au risque chimique et à l'évaluation des risques professionnels, ces séances ont été organisées sur Tahiti, Moorea, les Iles-sous-le-vent, les Tuamotu et les Australes.

Garantir l'effectivité du droit

En tant que garant de l'effectivité du droit, le gouvernement a entendu faire de l'amélioration de la qualité de l'information donnée aux employeurs et aux salariés, ainsi qu'à leurs organisations, une priorité en s'attachant notamment à développer des outils d'information et de communication de nature à faciliter l'accès à une information claire, rapide et précise sur les textes les concernant.

Participant à cet objectif, la modernisation en cours du site Internet de la direction du travail ainsi que la création d'une base de données sur le droit du travail, ces deux outils nouveaux devant être mis en ligne en 2017.

Afin de prévenir et corriger les situations illégales, 461 interventions en entreprise ont été réalisées, dans un contexte marqué par plusieurs vacances de poste dont une justifiée par la volonté de recruter un premier inspecteur du travail issu de l'administration polynésienne.

Promouvoir le dialogue social

Parce que la politique du travail ne peut se construire et s'appliquer sans la participation active des partenaires sociaux, le ministère en charge du travail s'est attaché à promouvoir le dialogue social en redonnant toute sa place d'espace de dialogue et d'échanges, a la concertation globale tripartite qui a été réunie 4 fois en 2016.

Le rôle des partenaires sociaux en matière de gouvernance sociale a par ailleurs été renforcé en associant les partenaires sociaux à l'élaboration des évolutions du code du travail dont les thématiques ont été priorisées d'un commun accord.

Outre la consultation tripartite des partenaires sociaux par le gouvernement sur les questions de politique générale du travail et les travaux menés en réunions bipartites, le dialogue bipartite qui permet de résoudre en toute autonomie bon nombre de conflits potentiels dans le monde du travail est encouragé, moyennant une participation active de la direction du travail aux négociations de branches professionnelles (43 réunions en 2016). La direction du travail est également intervenue en prévention et en résolution de quelques conflits du travail, dans un contexte marqué par une très faible conflictualité.

Les négociations relatives aux grilles de salaires conduites par la direction du travail avec les partenaires sociaux de douze branches professionnelles du secteur privé à partir du 24 octobre 2016, auront permis la signature de six accords, contre un seul l'année précédente, témoignant ainsi de la vitalité du dialogue social au niveau des branches professionnelles.

Les améliorations à apporter au dispositif du dialogue social constituent l'un des enjeux majeurs des discussions bipartites. Les discussions à ce sujet, engagées dès juillet 2016, se poursuivront en 2017.

Réduire le travail illégal

Amplifiée par la crise économique et financière, la lutte contre l'évasion sociale a donné lieu, dès 2015, à des réflexions visant à renforcer les moyens de lutte contre le travail au noir en développant des outils méthodologiques efficaces et en garantissant le développement des coopérations interservices, des échanges d'information ainsi qu'une meilleure coordination des acteurs à travers le comité de lutte contre le travail illégal. La lutte contre le travail illégal permet d'assainir la concurrence déloyale entre les entreprises respectueuses du droit et les autres, de protéger les salariés recrutés illégalement en les rétablissant notamment dans leurs droits à la retraite et aux indemnités journalières et de participer à l'équilibre des finances publiques ainsi qu'au redressement des comptes sociaux de la CPS par le rétablissement de l'assiette des contributions sociales et fiscales.

Deux projets de Loi du Pays à ce sujet ont été élaborés en réunions bipartites en 2016 et devraient aboutir en 2017.

Au titre de la condition féminine

La Délégation à la famille et à la condition féminine dispose dans son budget d'une ligne dédiée à l'accompagnement financier de partenaires et/ou projets menés dans le cadre des missions qu'elle mène en matière de famille et de condition féminine.

Cette ligne de subvention est principalement sollicitée par les associations, notamment dans le domaine de l'accès aux droits et de la lutte contre les violences faites aux femmes. Le budget dédié aux subventions s'est accru depuis 2013, passant de 54% du budget total de la DFCF à 71% en 2016. Le niveau de consommation de cette enveloppe passe également de 53% en 2013 à 93% en 2016. Plus de la moitié de cette enveloppe est dédiée au fonctionnement du Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (15 000 000 FCFP en 2016).

2 événements principaux durant l'année :

- La journée internationale des droits des femmes – 8 mars
- La journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

Le budget dédié à ces manifestations s'élève à 3 214 127 F CFP en 2016 (1 820 289 F CFP pour la Journée internationale de la femme et 1 393 838 F CFP pour la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes).

La DFCF travaille depuis 2014 à une campagne de prévention des violences conjugales en ciblant particulièrement les jeunes et les attitudes et croyances qu'ils peuvent avoir dans leurs relations intimes. Le premier volet de cette campagne consistait en un concours d'affiches via les établissements scolaires; en 2015 les crédits dédiés à cette opération s'élèvent à 75 270 F CFP, correspondant à l'organisation d'une mission de prévention à Rangiroa au mois de juin 2015 afin de remettre le lot d'une lauréate au concours de dessin. Le second volet du projet a permis l'édition d'une mallette pilote en 2015 pour un coût de 1 337 355 F CFP et qui fut présentée lors de la journée du 25 novembre 2015 à certains élèves de Tahiti et Moorea. En 2016, le coût total des dépenses liées à ce programme s'élève à 2 022 635 F CFP correspondant à l'édition en 250 exemplaires de la mallette pédagogique révisée ainsi qu'à la formation d'une quarantaine de professionnels référents sur l'ensemble de la Polynésie française.

En février 2015, Le ministère du travail, des solidarités et de la condition féminine a présenté sa vision en matière de condition féminine en ciblant 4 thématiques prioritaires dans le cadre d'une plateforme pour la promotion des droits des femmes et d'un modèle sociétal égalitaire. Lors de ces réunions, plus d'une soixantaine de participants de Tahiti et ses îles ont pris part aux groupes de travail afin de réfléchir aux actions à mener de manière prioritaire dans chaque domaine (santé, éducation, violence, emploi) pour un coût total de 33 900 F CFP.

Un appel à projet a ainsi été lancé en mars 2016 dans le but de faire émerger des projets innovants destinés à promouvoir la participation des femmes dans ces quatre domaines d'action. Quinze projets ont été soumis au jury, seuls cinq projets ont été retenus pour un montant total de subvention s'élevant à 2 343 123 F CFP.

Au titre de la solidarité

a. Sur l'organisation et le fonctionnement de la Direction des affaires sociales

La nomination des référents techniques en circonscription (RTC) a permis de renforcer le soutien technique aux travailleurs sociaux. Pour autant, les RTC voient leur quantité de travail quasiment doublée, dans la mesure où les tâches incombant s'ajoutent à leur activité de travailleur social.

La désertification du département planification et prospectives a, quant à elle, entravé la mise en route de projets et a amputé le service d'agents de compétences spécifiques nécessaires à l'échelon central.

Ainsi, les effectifs manquent toujours pour doter les différents services de personnel suffisant tant au niveau central qu'au niveau déconcentré.

La DAS a pu bénéficier de contrats STH aux îles sous le vent et dans trois circonscriptions de Tahiti, venus renforcer l'accueil du public et le secrétariat.

Les missions prévues dans les îles ont pu être assurées par les travailleurs sociaux rattachés aux archipels et par les psychologues des circonscriptions 1, 5, 6 et 7.

Le travail partenarial a été renforcé tout au long de l'année et notamment au niveau de la protection de l'enfance. Ainsi les rencontres semestrielles avec les juges pour enfants et le service de la protection judiciaire de la jeunesse ont été l'occasion de redéfinir les contours des missions de chacun.

Une attention particulière a été portée par la direction sur le respect des échéances et des délais de réponses aux traitements des dossiers suite aux nombreuses réclamations et plaintes des usagers, fournisseurs, partenaires, divers services extérieurs et associations...conduisant à des actions en justice, agressivité, incompréhension...

En fin d'année et en urgence, le projet de service de la DAS a été élaboré et remis le 31 décembre 2016 au ministère en charge des affaires sociales.

b. Les politiques sectorielles

En faveur des familles

La mise en place de l'aide complémentaire aux frais de cantine scolaire :

Afin de soutenir les familles et d'accompagner leurs enfants vers la réussite scolaire, l'allocation de rentrée scolaire de 10 000 FCFP par enfant relevant du RSPF a été réaménagée et harmonisée avec l'aide à la rentrée scolaire (ARS) servie aux ressortissants du RGS qui bénéficient du complément familial. Acté par délibération n° 14-2015/CG.RST du 24 novembre

2015, le montant de l'aide exceptionnelle aux enfants scolarisés est déterminé depuis la rentrée de l'année scolaire 2016-2017 selon l'âge des enfants scolarisés.

Versée en même temps que l'ARS/RSPF et pour éviter les files d'attente aux permanences de la DAS avant la rentrée scolaire, une aide financière est mise en place depuis la rentrée scolaire de 2016 afin de permettre aux parents d'assurer les divers frais liés à l'achat de vêtements dont le montant est fixé en fonction de l'âge de l'enfant.

Les aides à la rentrée scolaire :

Suivant la délibération n°14-2015/CG.RST du 24 novembre 2015 rendue exécutoire par arrêté n°2246/CM du 28 décembre 2015 et la délibération n°11-2016/CGRST du 29 juillet 2016, « l'aide à la prise en charge de l'assurance scolaire et extrascolaire » pour l'ensemble des enfants scolarisés du RSPF jusqu'à 21 ans a été instituée en complément de l'aide à l'achat de fournitures scolaires et divers frais de scolarité et l'aide à l'achat du trousseau vestimentaire. Ainsi, pour la mise en œuvre de cette nouvelle aide et conformément au souhait du Comité de Gestion du Régime de Solidarité, une consultation des différentes compagnies d'assurance a été réalisée par la DAS en mai 2016 et une convention a été signée le 1^{er} septembre 2016 par la MAE et le Président du CG.RSPF.

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale : Actualisation du manuel des aides

La réflexion engagée depuis 2014 suivant les recommandations du rapport de l'IGAS sur le financement du RSPF et des politiques de santé, s'est poursuivie en 2016 par la réactualisation du manuel des procédures des aides sociales. Dans ce cadre et dès le mois d'octobre 2016, la suppression des listes de produits alimentaires, vestimentaires et d'hygiène a permis d'alléger les procédures de traitement de ces aides et a contribué à la diminution des délais de paiement de celles-ci.

La protection sociale généralisée :

La révision de la délibération n° 95-261 AT du 20 décembre 1995 modifiant et abrogeant la délibération n° 94-21 AT du 10 mars 1994 modifiée, relative aux conditions d'admission au RSPF, a conduit à l'adoption de la loi du Pays n° 2015-3 du 25 février 2015 relative aux conditions d'admission au régime de solidarité et au contrôle de leur respect. La mise en application au 1^{er} janvier 2016 a nécessité l'organisation de formations à destination des agents de la DAS, des agents communaux en charge des dossiers RSPF et des autres partenaires tels que l'hôpital... Néanmoins, une modification de cette loi du Pays a été réalisée au second semestre 2016 afin de résoudre des situations problématiques rencontrées dans la mise en œuvre de la réforme RSPF.

C'est dans ce cadre que le bureau du RSPF et le bureau juridique de la DAS ont été sollicités au second semestre 2016 jusqu'à l'adoption de la Loi du Pays n°2016-37 du 1^{er} décembre 2016 et l'arrêté n°2038 du 9 décembre 2016. Des guides de procédures sur l'admission au RSPF, l'admission en urgence et l'admission d'office ont été élaborés à l'issue de ces travaux et des formations aux élus et agents communaux et aux agents de la DAS sont prévues pour 2017.

Elaboration des délibérations des aides sociales relatives au FAS RST :

Suite à la régularisation de procédures internes et notamment dans le cadre de l'harmonisation des montants des aides entre le service d'aide sociale de la CPS et de la DAS, divers projets de délibération ont été soumis et adoptés par le CG-RSPF et rendus exécutoire par le Conseil des ministres :

- L'arrêté n° 2199 CM du 21 décembre 2016 rendant exécutoire la délibération n° 17-2016 CG.RSPF du 29 novembre 2016 relative aux aides au placement en familles d'accueil "feti et tiers" et en unité de vie qui sont aménagées et revalorisées ;

- L'arrêté n° 2198 CM du 21 décembre 2016 rendant exécutoire la délibération n° 16-2016 CG.RSPF du 29 novembre 2016 relative à la prise en charge des frais de tierces personnes portant modification des tarifs de prise en charge et augmentation du nombre d'heures pris en charge ;

- L'arrêté n° 2197 CM du 21 décembre 2016 rendant exécutoire la délibération n° 15-2016 CG.RSPF du 29 novembre 2016 relative à la mise en place de l'aide à l'accompagnement à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes handicapées : nouvelle aide mise à disposition des travailleurs sociaux à compter du 1^{er} janvier 2017.

En faveur de la protection de l'enfance

L'agrément des accueillants familiaux

La loi n° 2009-16 du 6 octobre 2009 relative aux accueillants familiaux institue la commission d'agrément des accueillants familiaux. Il lui revient d'élaborer l'arrêté d'application définissant le contenu de la formation initiale et continue ainsi que les dispenses éventuelles qui peuvent être accordées aux accueillants familiaux. Début 2017, un nouveau projet d'arrêté a été élaboré. Quelques ajustements sont encore à apporter avant présentation au Conseil des Ministres.

Le SIOE (Service d'investigation et d'orientation éducative)

L'étude de la mise en œuvre d'un SIOE a été menée à l'origine par la Délégation à la famille et à la condition féminine (DFCF) suite au colloque « La parole de l'enfant » qui s'est tenu en novembre 2009.

L'investigation d'orientation éducative est une mesure civile ou pénale pluridisciplinaire (sociale, éducative et médico-psychologique) ordonnée par le juge des enfants pour évaluer la situation d'un mineur avant de prendre une décision. Elle est menée dans un délai de 6 mois maximum et clôturée par un rapport remis au juge des enfants intégrant des propositions d'actions éducatives concrètes (AEMO, placement, le non-lieu : situation qui ne relève pas du judiciaire).

Le SIOE est un service d'aide à la décision pour les magistrats de la jeunesse (juge des enfants et juge d'instruction).

En Polynésie, les mesures d'IOE sont assurées par la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) pour le pénal. Par contre au civil, le juge des enfants sollicite la DAS.

Cette mesure qui a été introduite dans le code de procédure civile en Polynésie française en 2011 (cf délib. 2011-67 APF du 30 sept 2011), relève de la compétence du Pays. La DAS suggère cependant de confier cette mission au FTH (Fare Tama Hau), porteur du projet initial, ou à une association spécialisée, rémunérée par frais de justice.

En faveur des personnes en perte d'autonomie et des personnes âgées

Le dispositif des unités de vie :

Actuellement les unités de vie fonctionnent sans agrément. Un recensement des unités de vie actives a été réalisé uniquement pour celles qui accueillent des pensionnaires dont les frais de placement sont pris en charge par la DAS. Il est nécessaire de mettre en conformité la procédure règlementaire les concernant en prenant appui sur la délibération n° 2003-15 APF du 9 janvier 2003 portant réglementation des établissements et services médico-sociaux. Cela permettrait un contrôle pertinent des prises en charge et une harmonisation des prestations minimales de service aux personnes.

En 2016, compte tenu des demandes et au vu de nombreuses unités de vie qui sont ouvertes sans agrément, les travaux de réflexion pour la mise en œuvre d'une procédure règlementaire ont été à nouveau amorcés.

Les familles d'accueil thérapeutiques :

Actuellement la DAS, à la demande du CHPF, procède au placement en familles d'accueil de personnes atteintes de troubles psychiatriques dites « stabilisées ». Des recherches préliminaires, il ressort que ces placements ne peuvent résulter d'une convention entre la DAS et le CHPF comme il l'était envisagé. Ces placements devraient s'effectuer avec le consentement de la personne concernée, sous la responsabilité et le suivi d'un psychiatre, après agrément des familles (profil administratif et psychologique, formation spécifique, accompagnement) et relèveraient du domaine de la santé publique.

En 2016, les travaux relatifs à la mise en place d'un cadre règlementaire ont repris afin que cessent les placements effectués par la DAS qui agit par défaut, devant l'absence de dispositions spécifiques.

2.1.6 Ministère du logement et de la rénovation urbaine, de la politique de la ville, des affaires foncières et du domaine

Au titre du logement

Le logement est un levier puissant du programme de relance économique du gouvernement. Notre politique dans ce domaine poursuit, depuis le début de notre mandature, deux objectifs.

Le premier objectif est social. Il s'agit de combler le retard important enregistré en matière de construction de logements sociaux et de permettre ainsi aux familles polynésiennes les moins favorisées de disposer d'un logement décent. Tous les outils disponibles ont été mobilisés et certains autres ont été mis en place. Ainsi, en août 2016, l'Assemblée de la Polynésie française a adopté, sur proposition du gouvernement, une Loi du Pays permettant à la collectivité d'accompagner des opérateurs privés agréés logements sociaux (OLS), afin d'accroître l'offre de logements intermédiaires. Dès la fin 2016, deux programmes portés par l'OLS « Puna Ora » ont été agréés, pour la construction de 145 logements et un coût de construction cumulé de plus de 3,3 milliards F CFP.

Concernant notre opérateur public historique, l'OPH, plus de 360 logements sociaux ont été livrés, dont 260 Fare OPH. Des nombreuses études et chantiers lancés permettront d'améliorer encore ces résultats en 2017. Près de 140 logements collectifs seront aussi achevés, sur le domaine Labbé et sur Teroma à Faa'a. Par ailleurs, un millier de ménages ont également pu bénéficier d'une aide à l'amélioration de l'habitat individuel.

Le second objectif est économique. La commande publique permet de soutenir l'emploi dans le BTP. Dans le domaine du logement, elle a été multipliée par 4 entre 2013 et 2016 : 12,8 milliards de chantiers de logements sociaux qui ont été lancés en 2016 contre seulement 3 milliards en 2013. En crédits de paiement, le logement social a permis de verser, en un an, 5 milliards de F CFP de trésorerie aux entreprises du BTP. Pour comparaison, la consommation de crédits de paiement n'était, en 2013, que de 300 millions F CFP.

La création de la Délégation à l'habitat et à la ville (DHV) fin 2016 portera également, dès 2017, avec les Maires des communes concernées par le Contrat de Ville, les projets de rénovation urbaine et résorption de l'habitat insalubre afin de garantir à nos concitoyens un cadre de vie digne.

Au titre des affaires foncières et du domaine

L'année 2016 a été principalement marquée par l'avancement du chantier des réformes réglementaires.

- a. *Dans le cadre de sa stratégie foncière en matière d'indivision et de gestion du domaine publique, le ministère a finalisé plusieurs projets de loi du Pays.*

Pour l'assistance aux particuliers, une aide financière en faveur des plus modestes pour leur permettre de sortir de l'indivision a été instituée par la délibération n° 2016-105 APF du 27 octobre 2016. Ce dispositif est destiné à prendre en charge tout ou partie des frais associés à la mise en œuvre des procédures de sortie d'indivision immobilière d'origine successorale. Le texte vise les indivisions foncières ayant fait l'objet d'une décision judiciaire devenue définitive et les partages amiables établis devant le notaire. Une enveloppe budgétaire de 80 MF a été prévue pour 2016.

Par ailleurs, la loi de pays n° 2016-12 du 12 avril 2016 portant réglementation de l'activité de généalogie a permis d'encadrer les conditions d'accès à la profession et de protéger les intérêts des usagers. Le conseil d'Etat ayant censuré une disposition du texte sur les conditions d'expérience professionnelle par une décision du 30 mars 2016, le texte modifié devra faire l'objet d'une nouvelle transmission à l'Assemblée de la Polynésie française.

Deux projets de textes ont également été élaborés en cours d'année 2016 et seront déposés au CESC puis à l'APF en début d'année 2017.

Le premier dispositif réglementaire prévoit des conditions d'accès à la profession de médiateur foncier soumis à des critères de compétences professionnelle, de moralité et de preuve d'une solvabilité suffisante par la souscription obligatoire d'une assurance responsabilité civile. Ce projet posera un ensemble de règles de nature à garantir le respect d'une stricte déontologie, assurer la confidentialité du processus de médiation.

Le deuxième projet vient fixer un cadre réglementaire à l'activité d'agent de transcription en Polynésie française pour assurer la protection des usagers et permet une transcription effective et régulière des décisions judiciaires translatives de droits immobiliers, auprès de la conservation des hypothèques.

Au titre des dossiers relatifs à la procédure civile et à l'amélioration du traitement des dossiers de terres devant le tribunal, un projet de délibération a été présenté à la commission d'adaptation du code de procédure civile de la Polynésie française. Ce dispositif tend à introduire un titre XV en vue d'instaurer un régime procédural simplifié et rationalisé au seul règlement des litiges fonciers en Polynésie française. Ce texte sera également soumis à l'adoption législative en 2017.

S'agissant de la gestion du domaine et de la valorisation du patrimoine du pays, l'arrêté n° 136 du 11 février 2016 est venu fixer les tarifs d'occupation du domaine privé d'immeuble non bâtis. Il s'agit d'une première étape dans le cadre de la révision des tarifs d'occupation du domaine privé du Pays.

Ainsi, ce texte fixe dans une première annexe la valeur vénale par zone géographique des parcelles relevant du domaine privé de la Polynésie française. Cette valeur a été déterminée sur la base des moyennes mutations enregistrées dans le secteur géographique concerné. Au-delà des facteurs géographiques, les critères tels que le plan général d'aménagement, le plan de prévention des risques naturels, la topographie des lieux, sont des éléments qui ont été pris en compte. La localisation et la desserte des parcelles ont été également analysées afin de déterminer les potentialités en termes d'aménagement ou de projets économiques ou d'intérêt général.

Dans une seconde annexe, il est proposé de fixer le montant des tarifs de location pour des activités agricoles. Ces tarifs sont ceux qui sont actuellement appliqués afin de ne pas venir bouleverser l'économie de ce secteur.

Au titre du soutien aux autres politiques publiques par la mise à disposition du domaine du pays,

Plusieurs opérations foncières notamment en matière de logement social ont été lancées pour des opérations d'aménagement et de viabilisation des parcelles domaniales dans les archipels financées par le contrat de projet.

Enfin, le déploiement de l'application OTIA dans les communes a permis d'améliorer la qualité du service public et de faciliter la délivrance des documents cadastraux au profit des usagers qui constituent leurs dossiers fonciers et qui souhaitent régler leurs litiges familiaux et successoraux.

Par ailleurs, il a été établi un protocole d'échange des registres de l'état civil du tribunal entre le Tribunal de première instance et la Direction des affaires foncières.

2.1.7 Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports

Au titre de l'éducation et de l'enseignement supérieur

Le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur mène une politique éducative de proximité avec la communauté éducative, ainsi qu'une stratégie innovante et réaliste face aux grands enjeux éducatifs comme le développement du numérique, la lutte contre l'illettrisme, le décrochage scolaire et l'orientation par défaut.

A. Une politique éducative ambitieuse et exigeante

Deux principes forment le cadre de la politique pédagogique à mettre en œuvre dans les écoles, les CJA, les CETAD, les collèges et les lycées : le système éducatif en Polynésie doit être **ambitieux** et **exigeant** pour se mettre au service de la réussite de tous ses élèves.

Ambitieux, parce que l'avenir que nous préparons pour nos élèves se situe dans une société mondialisée et ouverte, riche de sa culture, et irriguée par le numérique.

Exigeant, parce que chaque élève doit pouvoir durant son parcours de formation s'approprier les savoirs nécessaires à une insertion professionnelle et sociale.

Une politique éducative en réponse à un constat

En 2014, l'étude des évaluations en fin de CM2 avait montré que le nombre d'élèves ayant des acquis insuffisants avait progressé de manière importante en Français (38% en 2014 contre 33% en 2012 [**7% en métropole**]) et en Mathématiques (30% en 2014 contre 24% en 2012 [**10% en métropole**]).

En 2016, en Français, la proportion d'élèves avec des **acquis insuffisants** se réduit nettement au CM2 (-5% par rapport à 2012, -10% par rapport à 2014). En Mathématiques, la proportion d'élèves avec des **acquis insuffisants** se réduit au CM2 (0% par rapport à 2012, -6% par rapport à 2014).

Ces résultats étaient à corréliser avec ceux des « journées défense et citoyenneté » (JDC) qui repèrent chaque année, grâce à un test élaboré par l'éducation nationale, entre 38 et 42% des jeunes en situation d'illettrisme en Polynésie française, contre 10% en métropole.

Cette situation avait pour corollaire un nombre d'élèves décrocheurs en collège et en lycée estimé chaque année entre 1000 et 1200 élèves, dont plus de 700 en collège alors que la Charte de l'éducation nous assigne comme objectif de permettre à tous les élèves d'atteindre au moins une certification de niveau 5 (type CAP).

Si le taux de réussite au Diplôme National du Brevet (DNB) a chuté de 10% en 2014, il est néanmoins remonté de 3% en 2015. Ce taux de réussite au DNB reste inférieur à 70% en 2016 (64%), et justifie la mise en œuvre de la réforme du collège et de la réactualisation de la Charte de l'éducation.

Si les taux de réussite au baccalauréat sont plus qu'honorables en 2016, il est nécessaire de rappeler que seule 40% d'une classe d'âge accédait à ce diplôme en 2014 contre 57% en 2016. La Charte de l'éducation nous assigne comme objectif que 70% d'une classe d'âge accède au baccalauréat. La marge de progression est encore importante.

Améliorer la réussite scolaire

a. La Charte de l'éducation

La Charte de l'éducation promulguée par la loi du Pays n° 2011-22 du 29 août 2011 fixe les mesures essentielles que la politique éducative doit mettre en œuvre pour progresser.

Elles sont associées et promeuvent la finalité même du projet éducatif d'« une école pour tous, une école performante, une école ouverte. »

La politique éducative s'attache à la réussite de tous et s'engage à trouver les voies les plus adaptées aux particularités de la Polynésie pour lutter contre des « iniquités » à la fois sociales et géographiques. La performance concerne l'élévation du niveau de qualification et la réussite d'un parcours choisi, pour s'insérer dans la vie professionnelle.

Les Etats généraux, qui se sont déroulés les 7 et 8 décembre 2015, ont permis de réunir les acteurs du système éducatif et ses principaux partenaires sociétaux pour qu'ils puissent se prononcer sur les perspectives dans lesquelles la politique éducative doit s'inscrire et ce, à l'éclairage du bilan de ces quatre dernières années.

Le projet de loi du Pays relatif à la Charte de l'éducation réactualisée sera présenté à l'Assemblée de la Polynésie française en avril 2017, après avoir obtenu un avis favorable à l'unanimité du Haut-comité de l'éducation, un avis favorable du CESC, et un avis favorable de la commission de l'éducation de l'Assemblée de la Polynésie française.

b. La carte des formations

Le ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, le ministère du travail et du dialogue social, l'Université de la Polynésie française, le Vice-rectorat, ainsi que le MEDEF, la CGPME et le monde du travail ont élaboré un schéma directeur des formations qui a été officialisé lors des Etats généraux de l'éducation en décembre 2015.

Il s'agit d'assurer une cohérence de l'offre de formations en Polynésie française. Le système scolaire doit définir et réguler chaque année sa carte des formations pour que les élèves choisissent une orientation en toute connaissance de cause. Cependant, la carte des formations du système scolaire doit être en adéquation constante avec l'enseignement universitaire postBac, avec le monde du travail et de l'emploi, avec la formation professionnelle, etc. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire pour le Pays de définir ses intentions à moyen et à long terme.

Ainsi, le schéma directeur des formations a pour but de donner les orientations stratégiques de manière prospective afin de définir l'articulation de la réalisation des principaux objectifs que se fixe le Pays dans le temps grâce à un tableau de bord. L'enseignement public et l'enseignement privé sont aujourd'hui complémentaires et non plus en concurrence, et l'Université de la Polynésie française a ouvert deux diplômes universitaires de technologie (DUT) qui permettront de réguler les orientations des bacheliers technologiques et professionnels. Une classe préparatoire aux grandes écoles, option physique, technologie, sciences et informatique (PTSI) a ouvert au lycée du Taone dès cette rentrée scolaire 2016, ainsi que deux nouveaux brevets de technicien supérieur (BTS).

c. La redynamisation de la voie professionnelle

Les certificats d'aptitude professionnelle au développement (CAPD) délivrés en Centres d'Education aux technologies Appropriées au Développement (CETAD) n'avaient pas de reconnaissance tant au niveau local, qu'au niveau national.

La Polynésie française a donc demandé à l'Etat la rénovation du diplôme du CAP de quatre spécialités, Petite et Moyenne Hôtellerie (PMH), Polyvalent du Bâtiment (PB), Gestion et Exploitation en Milieu Marin (GEMM), Exploitation Polynésienne Horticole et Rurale (EPHR). Le CAPD délivré actuellement en CETAD et en CED a donc été rénové à la rentrée scolaire d'août 2016, et a été officiellement rétabli dans la nomenclature des CAP nationaux de niveau 5. Une réflexion est menée sur le prolongement de ce diplôme vers des niveaux de qualification supérieures passant par le Baccalauréat et le BTS comme le prévoyait initialement le projet CETAD du début des années 80. Ainsi naîtra une filière de formations appropriées au développement, adaptées aux besoins de la Polynésie française, dans lequel les centres de jeunes adolescents (CJA) auront toute leur place.

D'autre part, les écoles primaires, les CJA, les collèges, les SEGPA, les CETAD et les lycées font l'objet de passerelles identifiables, qui permettront aux élèves de pouvoir bénéficier de remises à niveau scolaire, de réorientations en cours d'année, de parcours personnalisés... dans une dynamique d'insertion dans le monde du travail par l'obtention d'une qualification diplômante. Dans cette dynamique, le premier concours de recrutement d'adjoints d'éducation, spécialité « CJA » s'est déroulé en 2016, afin d'élever le niveau de formation des moniteurs de CJA et de stabiliser les équipes pédagogiques.

d. Une école numérique inscrite dans le 21^{ème} siècle

Les technologies de l'information et de la communication sont aujourd'hui utilisées dans tous les secteurs de l'économie et sont omniprésentes dans la vie quotidienne des citoyens polynésiens. Elles permettent une plus grande circulation de l'information, de la connaissance et des savoirs. L'école en Polynésie française ne peut se tenir à l'écart de la révolution numérique.

Le gouvernement de la Polynésie française soutenu par l'Etat, soucieux de l'insertion de la jeunesse dans la société du numérique et du développement de cette ambition poursuit l'objectif de développer et de soutenir l'usage du numérique dans les écoles, collèges et lycées de tous les archipels de la Polynésie française.

Un haut comité Polynésien de pilotage de l'école numérique a été créé afin de disposer d'un organe de gouvernance qui proposera des actions s'inscrivant dans la politique numérique de la Polynésie française. Afin de soutenir la Polynésie française dans l'exercice de ses compétences éducatives et pédagogiques, le vice-rectorat de Polynésie française apportera son concours technique, informatique et pédagogique à la ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur sur les projets et les actions qui ont été approuvés par le haut comité de pilotage de l'école numérique.

Les missions de production, de développement et de diffusion des ressources numériques (innovation multimédia, productions de supports pédagogiques numériques, production de services numériques éducatifs, déploiement de services éducatifs et d'enseignement à distance, d'incubation de projets numériques avec le laboratoire numérique, mise en œuvre des plateformes Web d'échanges, collaboratives et de ressources disciplinaires et services pour les établissements et la vie de l'élève...) tiendront compte des programmes scolaires y compris les programmes adaptés. Dans cette dynamique, une convention relative au déploiement des usages du numérique à l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPé) a été signée le 4 mars 2016. Ainsi, les enseignants disposeront de formations à l'utilisation des équipements numériques, mais aussi à la création d'outils et de ressources numériques.

Ces principes et dispositifs ont été confirmés dans la nouvelle convention décennale relative à l'éducation signée en octobre 2016

e. Des réseaux d'éducation prioritaire : une attention ciblée

Le ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, a présenté en conseil des ministres du 26 mars 2015 un arrêté fixant la liste des réseaux d'éducation prioritaire (REP+) pour la rentrée scolaire d'août 2015.

La ministre de l'éducation nationale a souhaité accompagner le gouvernement de la Polynésie française dans sa politique d'éducation prioritaire. C'est pourquoi, le Vice-recteur de la Polynésie française a apposé son visa préalable, qui officialise au plan national la mise en œuvre des trois réseaux : Faaa, Papara et les Tuamotu.

Dans le premier degré, comme dans le second degré, aucun élève ne doit être abandonné par le système éducatif polynésien. Tous les dispositifs doivent contribuer à la mise en œuvre des actions qui permettent aux élèves de bénéficier de parcours individualisés en fonction de leurs capacités de développement.

L'instauration de réseaux d'éducation prioritaire (REP+) permet d'établir un cadre propice aux apprentissages en s'appuyant sur le travail en équipe des enseignants du premier et du second degré et sur les innovations pédagogiques. Il s'agit de mieux accompagner les élèves dans leurs parcours, particulièrement ceux qui éprouvent des difficultés. La création des réseaux d'éducation prioritaire (REP+) contribuera à l'amélioration des réussites scolaires.

Dans ces secteurs, les relations écoles/familles, partenariales seront développées au bénéfice d'une meilleure prise en charge de l'enfant et de l'adolescent.

Nous pouvons déjà constater une nette amélioration du climat scolaire dans certains établissements en REP+, notamment à Papara grâce à un dialogue rénové avec les familles et un meilleur accompagnement de l'élève dans le traitement de la difficulté scolaire.

En 2016, les écoles Tiama'o et Apatea ont intégré le REP+ de Papara.

f. La redynamisation de l'école maternelle

Le développement de l'accueil en école maternelle des enfants de moins de trois ans est un aspect essentiel de la priorité donnée au primaire par la Charte de l'éducation.

La scolarisation d'un enfant avant ses trois ans est une chance pour lui et sa famille lorsqu'elle correspond à ses besoins et se déroule dans des conditions adaptées. Elle est la première étape de la scolarité et, pour beaucoup d'enfants, la première expérience éducative en collectivité.

Il s'agit notamment d'un moyen efficace de favoriser sa réussite scolaire, en particulier lorsque, pour des raisons sociales, culturelles, linguistiques ou géographiques, sa famille est éloignée de la culture scolaire. Cette scolarisation précoce doit être développée en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, que ce soit dans les zones urbaines, rurales ainsi que dans les archipels, et notamment les REP+.

La scolarisation des tout-petits a donc été renforcée dès cette rentrée scolaire d'août 2015. Une semaine de la maternelle a été organisée du 04 au 07 mai 2015, et du 29 février au 4 mars 2016. Ouverte aux parents d'élèves, enseignants, élus, partenaires institutionnels et associatifs, cette semaine a pour ambition de faire connaître le quotidien des élèves à « l'école maternelle d'aujourd'hui », et renforcer les liens entre l'école et l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, en plaçant l'école maternelle au cœur de son environnement. Le bilan de la semaine de la maternelle vient confirmer l'intérêt de cet événement par le nombre croissant de parents impliqués dans cette semaine.

Lutter contre le décrochage scolaire

L'abandon scolaire est un facteur important d'exclusion sociale et professionnelle. Comme le rappelle la Charte de l'éducation dans son préambule : « *Trop d'élèves sortent du système éducatif sans diplôme ni qualification. L'insuffisance des compétences de base, le décrochage scolaire, la faiblesse des motivations sont autant d'illustrations de l'échec scolaire* ». Cette même Charte assigne au système éducatif comme objectifs d'amener 70% d'une classe d'âge au baccalauréat, et de permettre à tous les élèves d'atteindre au moins une certification de niveau 5 (type CAP).

La crise économique que traverse notre Pays depuis plusieurs années ajoute un poids considérable sur les familles en difficulté dont les enfants qui nous sont confiés ont du mal à trouver leur place à l'Ecole, et donc à réussir leur insertion dans la société.

L'échec scolaire est, comme le montre trop souvent l'actualité, source d'échec social qui mène parfois notre jeunesse à des actes d'incivilité, voire de violence.

Le ministère de l'éducation a donc décidé de mettre en place une Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) au sein de la direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE). Elle a vocation à mener des actions d'accès à la qualification afin de re-préparer tout ou partie d'un examen (dont font partie les actions d'accompagnement vers l'emploi). Plusieurs modules ou dispositifs sont proposés :

- Le module de re-préparation aux examens (MOREA) ;
- Le module d'accueil et d'accompagnement (MAA) ;
- Le module de remise à niveau scolaire (RAN) ;
- Le Lycée de la seconde chance accueille ;
- Un contrat d'engagement de Service civique avec reprise d'étude ;
- Un retour en établissement scolaire à temps plein.

Les jeunes pris en charge dans ces actions sont accompagnés en fonction de leur situation sociale et économique. Leur inscription à la MLDS les rend éligibles aux transports scolaires, à la restauration scolaire, mais aussi au régime des boursiers.

Les actions de la MLDS doivent être interministérielles, car la difficulté individuelle des jeunes doit avoir une réponse collective. A ce titre, le ministère du travail a conçu le dispositif « Réactivation des acquis et perfectionnement des aptitudes » ou RAPA. Ce dispositif a permis à 38 décrocheurs en situation d'illettrisme d'obtenir un Contrat d'Aide à l'Emploi, en alternance en CJA pour une remise à niveau scolaire et une préparation au Certificat de Formation Générale.

Une modernisation de l'administration du système éducatif polynésien

Le service dénommé « direction générale de l'éducation et des enseignements » (DGEE) créé par arrêté n°895/CM du 12 juin 2014 s'inscrit dans la continuité de la Charte de l'Éducation adoptée en 2011. Cette dernière définit l'éducation comme la priorité du Pays et inscrit le pilotage de l'École dans une démarche de performance.

Il s'agit d'une entité unique regroupant les directions de l'enseignement primaire et des enseignements secondaires. Toutefois, cette entité doit s'adapter régulièrement et évoluer en vue d'une meilleure organisation administrative du système éducatif et d'un pilotage plus efficace visant une plus grande efficacité de la politique éducative impulsée par le gouvernement de la Polynésie française. En d'autres termes, la DGEE doit répondre aux exigences de modernisation de l'administration.

La loi d'orientation et de programmation de l'École de la République du 8 juillet 2013, étendue à la Polynésie française par l'ordonnance du 26 juillet 2013, place comme priorités l'enseignement primaire et la lutte contre le décrochage. La qualité des enseignements et l'organisation du système éducatif sont donc au cœur des préoccupations et des stratégies.

L'acte pédagogique devient ainsi l'objectif prioritaire pour l'amélioration des acquis des élèves afin de construire une école plus juste, bienveillante et exigeante qui permette d'offrir un parcours de réussite à chaque élève.

La fluidité des parcours doit être favorisée et la continuité des enseignements depuis l'école maternelle jusqu'à l'université mise en œuvre avec cohérence et efficacité. Toutes les transitions entre cycles et niveaux d'enseignements doivent être mieux accompagnées. L'établissement d'un climat scolaire serein revêt une importance majeure et doit être aussi un objectif central, de façon à placer les élèves dans des conditions favorables aux apprentissages et prévenir l'absentéisme et le décrochage.

Le développement du numérique doit devenir également une priorité car l'usage des outils numériques contribue au renforcement des apprentissages fondamentaux, à la différenciation des démarches pédagogiques et à l'individualisation des parcours pour répondre aux besoins de chaque élève. L'essor de l'école du numérique permettra aussi le développement de nouvelles pratiques pédagogiques favorisant l'autonomie des élèves et la réduction des inégalités résultant de la fracture numérique et de l'isolement géographique.

La formation et l'accompagnement des enseignants aux nouvelles pratiques pédagogiques capables de répondre aux besoins pluriels des élèves passent par la mobilisation de moyens humains, la création de ressources et supports pédagogiques et un encadrement de proximité. La réussite de ces actions nécessite une impulsion plus réactive et un pilotage plus efficace.

Enfin, le constat du fonctionnement actuel de la DGEE montre qu'il existe encore un certain nombre de dysfonctionnements résultant de la taille importante de la structure et de son organisation fonctionnelle : lenteur de la circulation de l'information, réactivité non satisfaisante, manque de lisibilité de l'organisation, missions dévolues aux différents bureaux pas toujours bien identifiées, juxtaposition des ressources humaines sans mutualisation, pratiques professionnelles sans évolution.

Pour toutes les raisons, la recherche d'une plus grande efficacité pédagogique sur le terrain au plus près des élèves et sur tout le territoire a impliqué une nouvelle gouvernance du système éducatif de la Polynésie française, donc de réorganiser la DGEE à compter du 1^{er} septembre 2015.

Cette nouvelle gouvernance, qui a été élaborée avec la participation des agents de la DGEE, des comités techniques paritaires de l'éducation et la DMRA, s'est traduite par la mise en place d'un département dénommé Secrétariat général ayant la responsabilité de la gestion administrative et financière des moyens alloués, et de quatre autres départements ayant le pilotage et l'accompagnement des domaines pédagogiques et éducatifs. Ces départements sont pilotés par le directeur général de l'éducation et des enseignements.

Le Haut Comité de l'Education a été consulté le 12 août 2015 à ce sujet et a donné un avis favorable à l'unanimité, au projet. Il s'agissait d'une première étape dans un processus global de modernisation de l'administration de l'éducation. Ce processus s'est achevé le 1^{er} janvier 2016, toujours dans une dynamique de concertation et de consultation des agents et des partenaires.

Depuis, un bureau dédié aux parents a été mis en œuvre sur le site de la DGEE à Taaone, afin de les accueillir et de les renseigner dans des délais immédiats.

Ce processus de modernisation sera évalué en 2017, et fera l'objet d'adaptations nécessaires.

L'amélioration du cadre de vie des élèves et des personnels

a. Le constat

Après de nombreuses « années blanches » dans ce domaine, liées à des restrictions budgétaires importantes de l'Etat au niveau de la dotation globale d'investissement, force est de constater que des investissements importants sont menés en matière d'infrastructures scolaires depuis deux ans ; ainsi :

b. Les opérations qui ont été achevées à la rentrée scolaire d'août 2016 ;

- Le collège de TEVA I UTA a été achevé en août 2016 ;
- Le collège de TARAVAO a été doté de cinq salles de classe supplémentaires ;
- Des locaux flambants neufs ont été livrés au lycée polyvalent de TAAONE pour l'enseignement des sciences de l'ingénieur (PTSI) ;

c. Les opérations qui seront achevées pour la rentrée d'août 2017 ;

- Le CETAD du collège de UA POU ;
- Le collège de MATAURA, qui disposera enfin de salles de sciences ;

d. Les projets en cours

La réhabilitation du lycée Paul Gauguin : les travaux ont débuté et seront achevés à la fin de l'année 2017 ;

La construction du lycée et collège de BORA BORA : les travaux se poursuivent à un rythme soutenu, et l'établissement sera achevé en 2018.

La construction du lycée de MOOERA : il s'agit d'un projet innovant où les moyens humains et matériels actuels du lycée agricole d'Opunohu pourront être mutualisés avec les besoins du ministère de l'éducation. La carte des formations sera bientôt achevée et un programme technique pourra être rédigé en vue du lancement d'un concours d'architectes ;

Les appels d'offres ont été lancés pour les restructurations des collèges de HAO et RANGIROA, les travaux pourront débuter avant la fin de l'année 2017.

e. le programme de 2017

Au titre de l'année 2017, l'Etat a souhaité accompagner le Pays dans de nouveaux projets de rénovations. Ainsi, les études ont débuté pour :

- la réhabilitation de l'internat du collège de RURUTU ;
- les rénovations des collèges de TAUNOA, AFAREAITU et TARAVAO ;
- la restructuration du lycée professionnel d'UTUROA

Pour toutes les opérations précitées les permis de construire seront déposés à la fin du premier semestre 2017.

L'Etat a également décidé d'accompagner le Pays au travers de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine qui participe au financement de la construction des internats de la cité scolaire de FAA'A, du collège d'ATUONA, et à l'extension de l'internat du lycée professionnel de Mahina. Cette extension sera d'ailleurs achevée pour la rentrée d'août 2018. Les autres constructions seront livrées en 2019.

Par ailleurs, le Pays finance, sur fonds propres, la couverture des plateaux sportifs de HAO, FAAROA et la construction d'un plateau sportif couvert à ATUONA. Pour tous ces dossiers, les permis de construire seront également déposés en 2017.

Enfin, dans le but de renégocier avec l'Etat la dotation pour l'entretien des bâtiments scolaires du second degré, le Pays a financé sur fonds propres un audit technique des 36 collèges et lycée de Polynésie française. Les conclusions de ce rapport seront connues avant la fin de l'année 2017.

f. le suivi et l'assistance aux communes pour les constructions scolaires du 1^{er} degré

Sans outrepasser son champ de compétences, le ministère de l'éducation porte une attention particulière aux projets en cours et futurs dans ce domaine. Tout au long de l'année 2016, le cabinet de la ministre et ses services ont apporté aux communes, lorsque celles-ci en manifestaient le besoin, toute l'aide dont elles pouvaient avoir besoin.

Le point sur la situation de l'Etablissement d'Achats Groupés

La restructuration de cet EPIC a été réalisée. Suite à l'avance de trésorerie et à la subvention accordées par le Pays, l'EAG est entrain de se repositionner pour être un partenaire fiable dans le développement de l'achat groupé.

Au titre de la jeunesse et des sports

Le ministère de la jeunesse et des sports mène une politique de jeunesse et de développement sportif comme réel vecteur dynamique de cohésion sociale de notre Fenua. Cette politique participe à la réduction des inégalités sociales, à l'éducation des enfants, au développement du lien social, à l'amélioration de la santé publique, et donc à la réduction des dépenses de soins.

A. Programme de cohésion sociale

Le programme « Jeunesse, vie associative et cohésion sociale » s'inscrit dans un contexte interministériel et de partenariat avec les communes, les associations, les confessions religieuses, etc. Les politiques ministérielles afférentes privilégient deux axes d'intervention transversaux :

- Agir sans relâche en faveur de l'insertion sociale et professionnelle en privilégiant les dotations budgétaires qui y concourent le plus efficacement.

- Renforcer la gouvernance et l'efficience des politiques menées en partenariat.

a. Favoriser la réinsertion sociale des jeunes adultes

Il s'agit de compléter le dispositif existant de sites d'accueil des CVL en faveur des adolescents en particulier via la construction de « centre de pleine nature ». Le ministère en charge de la jeunesse assure la sécurité physique et morale et la protection des mineurs accueillis, à l'occasion des séjours de vacances et dans des accueils de loisirs. Afin d'offrir aux adolescents une meilleure qualité de vie sur les plans sécuritaire et sanitaire, il est prévu de construire et d'aménager sommairement (un abri multi fonctionnalité, bloc sanitaires et douches, coin cuisine) 3 espaces d'accueil de campement, dont 2 sur Tahiti et 1 à Moorea). Faute d'assises foncières disponibles et adéquates sur Tahiti et Moorea, aucune construction n'a été réalisée. En 2017, cette recherche « foncière » sera maintenue.

Il s'agit également de renforcer les capacités d'intervention de la DJS via le « Wave info ». Dès lors que l'action s'inscrit dans une problématique d'éducation et d'insertion, il est mis à disposition du socle associatif un espace de conseils et d'information au sein de la DJS, en faveur des jeunes et des associations. En 2017, il a été demandé à la DJS qu'un accompagnement soit réellement mené.

Il s'agit aussi de développer des activités socio-éducatives et culturelles et sportives via le service civique et le brevet polynésien d'animateur, option animateur de quartier (BPA AQ). L'accès au service civique a été encouragé aussi bien pour les jeunes résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville que pour ceux habitant les communes rurales de Tahiti. Pour 2017 ; En 2017, ce dispositif est reconduit en collaboration avec le socle associatif.

Le diplôme professionnel polynésien - B.P.A. A.Q.- a été créé en vue d'accroître les capacités d'actions des communes ou des associations afin de contribuer au maintien de la cohésion sociale.

Il s'agit d'une part, de favoriser l'insertion socio - professionnelle des jeunes titulaires du BP AQ, et d'autre part, en organisant un « camps rupture » pour 20 jeunes sans emploi issus de Tahiti et de Moorea. L'enjeu est de sortir les jeunes de leur isolement, les accompagner dans un projet commun et mettre en avant leurs qualités et compétences, vivre en communauté avec des règles du vivre-ensemble. Pour 2017, deux camps « rupture », de 30 à 40 jeunes en difficulté, de l'agglomération urbaine, sont prévus.

b. Promouvoir les activités de jeunesse

Le Tu'aro are'are'a i Porinetia. L'enjeu est essentiel pour pallier l'explosion des situations de vulnérabilité et de précarité dans le Pays, et tendre vers une promotion du bien-être dans son environnement. En 2016, ce programme n'a pas pu être mis en œuvre faute de moyens logistiques et de transport inter-îles. Pour 2017, ce programme sera réactivé et s'ouvrira notamment aux îles sous le vent (avril), Rangiroa (juillet), à Tahiti (Punaauia et Mahina en juin et Papara en août). D'autres soirées se rajouteront au fur et à mesure des ajustements des municipalités.

La Fête du chant : Favoriser la participation, l'expression et la prise d'initiatives des jeunes s'inscrit ici dans une collaboration avec les confessions religieuses au travers d'activités culturelles, sportives, d'informations et de conseils via les dispositifs d'aides existants des services publics (réglementation, budget, projet, demande de financement et ses devoirs, évaluation du projet, appel à projets innovants...).

En 2016, cette fête s'est déroulée à Toahotu dans un souci de décentralisation des actions en faveur de la jeunesse. Pour 2017 sera reconduit.

Le secteur culturel en Polynésie française connaît depuis les deux dernières décennies une croissance tant au niveau des talents que des événements organisés en sa faveur. Depuis quatre ans, on a enregistré un taux important de participation d'écoles du premier degré et plus particulièrement des enfants âgés de 8 à 14 ans dans le cadre du concours de l'art déclamatoire intitulé « le orero ». Aujourd'hui, le succès est garanti.

Le développement de ce secteur, qui représente un certain potentiel d'activités innovantes susceptibles de favoriser le maintien de la cohésion sociale, doit aussi se reposer sur la qualité des prestations que peuvent constituer les jeunes âgés de 14 à 30 voire 35 ans.

A l'instar du orero, la DJS et le MEE pilotent un programme de chants culturels traditionnels mis en place avec les communes et les confessions religieuses. Des bénéficiaires de service civique (SC), seront « formés » préalablement par la fédération des œuvres laïques (FOL), avant d'être « affectés » auprès d'un groupe, d'une commune ou d'une paroisse. De plus, ils peuvent aussi pour des raisons évidentes, être accompagnés ponctuellement sur le terrain par des prestataires professionnels reconnus dans la pratique du chant, ou dans la gestion d'un groupe et du travail de la voix... Leur intervention à l'échelon local constituera une plus value dans l'organisation des activités de chants.

UPA NUI. Le ministère en charge de la jeunesse a soutenu les politiques d'insertion sociale des jeunes, entre autres, « Upa nui » qui met en valeur le dynamisme et les qualités artistiques et culturelles des jeunes.

c. Encadrer la protection des mineurs

Assurer une veille réglementaire des CVL a imposé, une fois de plus, au MEE d'assurer la sécurité physique et morale et la protection des mineurs accueillis à l'occasion des séjours de vacances organisés et 168 BAFA délivrés ; ce même chiffre sera reconduit pour cette année.

L'enjeu est d'offrir des vacances et des temps de loisirs éducatifs de qualité dans un environnement sécurisé. Opéré par la DJS et la MAAT, le MEE oriente ses contrôles et évaluations sur la qualité des activités éducatives et sur la qualification de l'encadrement ; cette même démarche étant reconduite systématiquement tous les ans.

d. Soutenir les actions du socle associatif

Un soutien tout particulier a été apporté aux associations employeuses. Favoriser l'apprentissage des compétences nécessaires pour un travail en équipe dans une complémentarité éducative, au service des enfants et des jeunes, c'est favoriser l'engagement et la valorisation de la prise de responsabilité des jeunes.

Les activités sont mises en œuvre par les bénévoles issus des AJEP. Malheureusement, gérer une association est difficile lorsqu'on méconnaît les rouages administratifs. Le MEE les soutient via la formation « gestion, administration et organisation » (G.A.O) d'une association qui leur permet de disposer de compétences nécessaires. Pour des raisons de manque de moyens humains, aucune réalisation n'a été enregistrée durant cette année. En revanche, un effort important est demandé à la DJS pour 2017 au regard des besoins identifiés, quitte à prendre l'attache de prestataires de service.

Le programme de l'utilisation des fonds publics permet de poursuivre le soutien à la vie associative. Le Pays agit avec les associations pour sécuriser les relations contractuelles et défendre un modèle de service public reposant sur l'initiative associative et la subvention, chaque fois que cela est permis par le droit commun. Une « convention d'objectifs », se traduisant par la reconnaissance du rôle joué par les associations dans le dialogue de gestion, n'a pas pu être menée à terme. Afin de donner une reconnaissance nouvelle à ce partenariat, il n'est pas à exclure de reconduire cette opération en 2017. Les subventions d'aide à la structuration du tissu associatif versées par l'intermédiaire du Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) constituent un outil majeur au service de l'emploi qualifié pérenne.

En mai 2016, la Commission des subventions jeunesse et éducation populaire de Polynésie française (CTJEPF) procédait à l'examen des demandes recevables en assistance financière (situation au regard des obligations administratives) et après étude d'opportunité des actions (par rapport aux orientations de la politique du MEE) et à la capacité de l'association à les réaliser, selon les critères de répartition basés sur 9 priorités.

Programme de promotion des activités physiques et sportives

a. Le soutien aux structures associatives

Chaque année, les responsables associatifs sont conseillés et accompagnés à l'occasion de l'élaboration de leur demande d'aide financière annuelle et d'aide en nature.

En outre, la continuité du dialogue de gestion instauré avec les fédérations sportives a permis le partage des points de vue afin de permettre à l'administration de mieux adapter et améliorer le service public. Ces informations permettent de mettre en exergue les projets d'activités et les stratégies de développement du mouvement sportif.

Par ailleurs, les cadres techniques des fédérations sportives sont soutenus et suivis tout au long de l'année dans le cadre de leur formation continue.

Inscription des fédérations sportives délégataires de service public au budget de la Polynésie française.

Exonération des matériels sportifs en faveur des fédérations sportives agréées.

b. Le soutien à l'organisation et à l'accueil de grands événements

L'événementiel sportif reflète le dynamisme et l'attractivité de la Polynésie. Plus de 35 grandes manifestations sportives ont permis à la Polynésie de bénéficier de leur rayonnement depuis le début de l'année (X-Terra, Ronde tahitienne, Tahiti swimming experience ...) pour un budget total de 114 878 000 Fcp ;

Ce soutien s'exprime également par l'assistance technique des agents de la DJS mis à disposition en faveur des associations dans le cadre de l'organisation de manifestations sportives.

Par ailleurs, un événement est un formidable levier pour stimuler la synergie des forces vives du Fenua et unir le Pays, et en particulier notre jeunesse, au travers d'une ferveur populaire qu'il engendre.

c. L'organisation des Jeux des Archipels

Pour répondre à la volonté du gouvernement de relancer les activités sportives dans les îles éloignées, le ministère chargé de la jeunesse et des sports a pris la décision de fixer un calendrier des Jeux de chaque archipel en collaboration avec les fédérations sportives, les communes et les associations sportives des îles.

Les premiers ont été organisés aux îles Marquises, à Atuona, sur l'île de Hiva-Oa, du 11 au 16 décembre 2016. Les délégations de Tahuata, Ua Huka, Ua Pou, Nuku Hiva, Fatu Hiva et Hiva-Oa, soit plus de 850 athlètes et officiels, se sont rencontrés à travers 8 disciplines sportives telles que le football, le football de salle, le va'a, le handball, le volley-ball, le tennis de table, la pétanque et le surf.

Ce sera le tour des archipels des Tuamotu-Gambier, des Australes et des Iles sous le vent en 2017 et 2018 de voir la réalisation de leurs Jeux, pour aboutir *in fine* à rassembler les finalistes à Tahiti en décembre 2018, à l'occasion des grandes finales que sont les Jeux de Tahiti Nui.

Programme d'accès à la pratique pour tous

- Elaboration d'un schéma directeur pour le développement des équipements sportifs et socio-éducatifs, outils d'aide à la décision destinés aux décideurs politiques et aux financeurs, traduisant la volonté politique du Pays en matière de développement et de cohérence de l'aménagement sportif du territoire.

- Eligibilité de la Polynésie française aux crédits d'investissement du CNDS (Etat) permettant par exemple le financement d'équipements sportifs de proximité des communes ou des associations (type plateaux multisports).

- Développement de la formation, une des clés d'entrée à une pratique en toute sécurité, plusieurs qualifications non professionnelles et professionnelles ont été mises en place. Ainsi en 2016, le brevet professionnel polynésien d'éducateur sportif a été créé avec 2 mentions : la mention va'a et la mention basketball, permettant à des jeunes polynésiens de pouvoir enseigner contre rémunération une activité physique et sportive.

Programme de soutien et de structuration du sport de haut niveau

L'adoption de nouveaux textes réglementaires et législatifs ont permis à la commission du sport de haut niveau de Polynésie française de proposer 60 sportifs reconnus de haut niveau à l'inscription sur les listes ministérielles de la Polynésie française. L'embauche du médecin du sport de la Direction de la jeunesse et des sports permet d'assurer le suivi médical des sportifs de haut niveau.

2.1.8 Ministère de l'équipement, de l'aménagement et de l'urbanisme et des transports intérieurs

Au cours de l'exercice 2016, le ministre en charge de l'équipement, de l'aménagement et de l'urbanisme et des transports intérieurs (MET) a poursuivi ses actions dans le cadre souhaité par le gouvernement dans la relance économique, la commande publique et l'activité des services et établissements publics sous tutelle de mon ministère notamment : la Direction de l'équipement (DEQ), la Direction des transports terrestres (DTT), La Direction polynésienne des affaires maritimes (DPAM), la Direction de l'aviation civile (DAC), l'EPIC Port autonome de Papeete.

Le présent rapport retrace l'activité de ces services et établissements sous tutelle du MET sur la période de janvier à décembre 2016.

Au titre de l'équipement

Le bilan des opérations d'investissement réalisées par la Direction de l'équipement (DEQ) au titre de l'exercice 2016 (en maîtrise d'ouvrage, sur les infrastructures routières, fluviales, aéroportuaires et portuaires, et en MOD pour le compte d'autres ministères pour des constructions publiques) est le suivant.

En 2016, la DEQ a été dotée d'un budget d'investissement de 14 401 MF CFP provenant du budget général (13 672 MF CFP) et du compte d'aide aux victimes des calamités (CAVC) (729 MF CFP), soit une augmentation de 6% par rapport à celle de l'année 2015 (13 599 MF CFP).

Le montant total des liquidations comptabilisé à la clôture de l'exercice 2016 s'est élevé à 9 533 MF CFP, soit une diminution de 5 % par rapport au résultat de l'année précédente (10 074 MF CFP) mais qui se traduit par un taux de consommation des crédits de 66 % inférieur à celui de 2015 (74%).

Le montant total des engagements juridiques au 09/01/2017 représente 17 488 MF CFP sur un volume global d'autorisations d'engagement de 19 055 MF CFP, soit un taux d'engagement de 92 %.

Le montant des marchés publics attribués aux entreprises en 2016 a connu une diminution de 1 % et s'est élevé à 7 679 MF CFP contre 7 789 MF CFP l'année précédente.

Le nombre de marchés passés est de 141 (58 marchés négociés et 83 marchés sur appel d'offres (AO)) en 2016 contre 129 en 2015, soit une augmentation de 9 %.

Ils se répartissent comme suit : 111 sur les archipels de la société (83 pour les îles du vent et 28 pour les îles sous-le-vent), 18 sur les Tuamotu Gambier, 9 sur les Marquises et 3 sur les Australes.

La DEQ a géré en 2016, 549 opérations d'investissement (529 opérations du budget général dont 41 opérations des autres ministères maîtres d'ouvrage et 20 opérations du CAVC).

Les plus importantes opérations ont été financées d'une part, par le troisième instrument financier du concours de l'Etat (3IF 2011, 3IF 2012, 3IF 2013, 3IF 2014, 3IF 2015 et 3IF 2016) pour les équipements structurants tels que le réseau routier, la défense contre les eaux, les ouvrages portuaires et aéroportuaires et d'autre part, par le Contrat de projets 2008-2014 pour les abris anticycloniques des Tuamotu.

La répartition des crédits liquidés par secteur d'activité est la suivante :

Infrastructures routières, fluviales et aéroportuaires :	7 454 MF CFP	78%
Ouvrages maritimes :	793 MF CFP	8%
Constructions publiques :	1 286 MF CFP	14%
TOTAL:	9 533 MF CFP	100%

Et la ventilation des crédits liquidés par secteur géographique :

Tous archipels	1 186 MF CFP	13%
Îles du vent (IDV)	5 094 MF CFP	53%
Îles sous-le-vent (ISLV)	511 MF CFP	5%
Marquises	921 MF CFP	10%
Tuamotu Gambier	1 404 MF CFP	15%
Australes	417 MF CFP	4%
TOTAL:	9 533 MF CFP	100%

La commande publique générée par la DEQ au cours de l'année 2016 a permis de soutenir l'activité économique dans le secteur du BTP, malgré une baisse des liquidations des crédits de paiement de 9 533 MF CFP contre 10 074 MF CFP l'année précédente.

Le cumul des engagements juridiques contractés au 09/01/2017 (17 488 MF CFP) devrait permettre d'injecter dans le courant du premier semestre 2017, plus de 8 milliards de F CFP dans le secteur du BTP, en plus des crédits nouveaux inscrits au plan de campagne de l'exercice budgétaire 2017 (9 454 MF CFP).

Au titre de l'urbanisme

L'année 2016 marque une réelle relance de la construction, notamment pour le nombre de permis de construire et certificats de conformité instruits :

- 2403 permis de construire instruits soit +16% par rapport à 2015.
- 798 certificats de conformité délivrés soit + 3% par rapport à 2015.
- 2593 notes de renseignement et d'aménagements traités soit +11% par rapport à 2015.

Le pourcentage croissant de dossier OPH traités représente 65% des dossiers instruits en 2016 sur l'ensemble de la Polynésie.

Les chiffres du premier trimestre 2017 confirment cette tendance.

Dans le cadre de l'instruction de ces autorisations, 264 dossiers relevaient des établissements recevant du public et ont donné lieu à 141 visites sur site, la plupart pour des ouvertures au public.

Sur le plan des contentieux administratifs et judiciaires, 201 signalements ont été étudiés en 2016, soit le même nombre qu'en 2015. Cette activité stable masque néanmoins une situation sur le terrain beaucoup plus préoccupante quant à la conformité des bâtiments construits.

Concernant l'aménagement du territoire, l'année 2016 a été mise à profit pour préparer l'élaboration du Schéma d'Aménagement général (SAGE) de la Polynésie française. Un partenariat avec l'Etat a été mis en place. Les premiers rendus du diagnostic territorial seront disponibles dès le mois de juin 2017.

Le PGA de Rangiroa a été finalisé. Celui de Tiarapu Ouest est en voie de finalisation. Les études pour la révision des PGA de Nuku Hiva, Uturoa, et Tahaa ont été initiées. Les études pour améliorer la cartographie des plans de prévention des risques naturels ont également été poursuivies, tant aux îles du vent que dans les archipels éloignés.

Enfin, les travaux de modernisation des outils de gestion des données cartographiques et d'actualisation de ces données ont été poursuivies, dans le but d'offrir aux usagers professionnels, institutionnels, ou particuliers, des produits améliorés.

C'est ainsi que 65 conventions de diffusion de données numériques ont été établies ainsi que 6 nouvelles conventions cadre portant à 72 le nombre total de conventions passés avec des organismes publics de la Polynésie française.

Au titre des Transports Terrestres (DTT)

Avec un budget de fonctionnement de 131.939.446 F CFP hors charges de personnel pour l'exercice 2016, la Direction des transports terrestres a poursuivi le suivi des contrôles techniques des véhicules lourds et des véhicules de transports de personnes, la délivrance de cartes grises et de permis de conduire.

Au titre des travaux relatifs au code de la route, les titres de conduite polynésiens ont été profondément réformés. D'abord, le support papier a été abandonné au profit d'un format « carte de crédit » dans le respect des standards européens. Par ailleurs, il a été créé le titre de conduite dénommé « capacité de conduire », lequel garantit un niveau de formation minimum aux conducteurs des îles et archipels polynésiens. Enfin, une réglementation a été élaborée pour définir les normes techniques et les règles de circulation des petits trains routiers.

Lancé en début d'année 2015, et faisant suite à une concertation avec les communes, les institutions et divers partenaires (ADEME, Assemblée de Polynésie française, syndicat de gestion du contrat de ville, associations syndicats...), le schéma directeur des transports collectifs et déplacements durables de Tahiti a été livré au premier trimestre 2016. Au terme de cette étude, une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) technique, juridique et financière a pu être lancée en fin d'année, afin de définir la nature et le contenu de la prochaine délégation de service public des transports en commun. En parallèle, les conventions de délégations des services publics actuellement en cours ont, quant à elles, été prolongées pour une durée d'une année à compter de fin décembre 2016.

Dans le cadre de l'amélioration des infrastructures du réseau de transport en commun de personnes, deux opérations majeures ont été menées :

- le démarrage des travaux du terminus de la Base marine ;
- la définition d'un nouveau modèle d'abribus et la construction de la première unité.

La lutte contre l'insécurité routière s'est poursuivie notamment avec la mise en place des centres d'examen de la capacité de conduire dans les îles et archipels, la poursuite de la prévention et de l'éducation à la sécurité routière : 15.162 personnes ont été sensibilisées à la sécurité routière, dont 3.128 élèves répartis sur 139 classes de CM1, ainsi que 9.645 élèves répartis sur 431 classes de collèges et lycées.

En matière répressive, la DTT a pris 780 arrêtés de suspension provisoire de permis de conduire, dont 729 suite à une alcoolémie excessive, 38 suite à une conduite sous l'influence des stupéfiants, 1 suite à un homicide involontaire et 1 pour atteinte involontaire à l'intégrité de la personne par le conducteur d'un véhicule en état d'ivresse ou sous l'empire d'un état alcoolique .

Enfin, la DTT a poursuivi les études concernant la mise en place d'une fourrière automobile et l'externalisation des contrôles techniques de véhicules professionnels.

Au titre des affaires maritimes

La direction polynésienne des affaires maritimes fonctionne avec un budget annuel de 56.144.658 F (CT732-F) et de 7.555.304 F (CT 7321-F RA) hors charges de personnel et décompte en ressources humaines 33 agents en poste (dont 7 CDD et 2 CVD);

Les dossiers traités durant l'année 2016 :

La DPAM a travaillé à la rédaction des textes d'application sur l'encadrement juridique du transport aérien et maritime, suite à la promulgation de la loi du Pays n° 2016-3 du 25 février 2016. Elle a également effectué une mission d'appui et d'analyse pour la mise en service du navire à passagers TE ATA O HIVA.

Au titre de la compétence en matière de sécurité des navires : 898 (visites + examen demandes nouvelles) dossiers suivis et contrôles de navires (contre 878 en 2015) ont été effectués sur Tahiti, dans l'archipel des Australes, des Tuamotu-Gambier et des Marquises qui ont conduit à la délivrance de 927 permis de navigation (contre 887 en 2015).

Dans le cadre du suivi de construction de chantiers navals, 215 dossiers ont été examinés et suivis avec 89 (contre 121 en 2015) visites au titre de la conformité et l'homologation de navires de plaisance. Il a été délivré 78 décisions d'approbation.

Au titre de la compétence en matière d'immatriculation de navires : 436 immatriculations ont été délivrées (contre 470 en 2015) : 375 plaisances, 25 commerces, et 36 pêches professionnelles.

Au titre de la mission de contrôle de la profession et activités maritimes : le suivi et l'analyse du transport interinsulaire a généré le traitement de 1 162 manifestes de navires, 554 déclarations de mouvements, 4 128 rotations aux Iles du Vent et le contrôle de 3 406 déclarations de transport dans le cadre du remboursement du fret.

Au titre de la compétence en matière de transport maritime interinsulaire : la régulation de l'organisation des transports maritimes concernent 23 navires de commerce qui assurent la desserte de toute la Polynésie.

1 arrêté de licence a été accordé. 51 arrêtés d'autorisation exceptionnelle (dérogation de lignes maritimes, arrêté MET) ont été traités afin de remédier à des difficultés ponctuelles de desserte maritime. Le contrôle des consommations de bord de gasoil détaxé de navire ont générés 3 arrêtés (CM) pour compléter ou modifier les quotas accordés. A noter la prise en compte du suivi de retraitement des huiles usagées.

Le Comité Consultatif de la Navigation Maritime Interinsulaire s'est réuni en mai et décembre 2016 et la Commission d'Examen des Tarifs Maritimes Interinsulaires en mai 2016.

Au titre de la compétence en matière de conduite des navires, il a été délivré :

- 1 779 permis de conduire en mer côtier ou hauturier (contre 1 917 en 2015) ; 215 sessions d'examens organisées sur l'ensemble du territoire ;
- 165 demandes d'équivalence pour la délivrance d'un titre à la pêche (contre 222 en 2015) : 74 titres délivrés par arrêté et 107 traitées avec courrier aux demandeurs ;
- 2 sessions d'examen du CINPCM dont 17 inscrits et 16 reçus ;
- 6 sessions d'examen du CPL/CPLPCM dont 58 inscrits et 34 reçus ;
- 2 sessions d'examen du BCPC dont 27 inscrits et 5 reçus ;
- 216 demandes d'équivalence (contre 127 en 2015) pour la délivrance du Certificat de pilote lagonaire : 93 équivalences obtenues dont 101 titres délivrés et 113 traitées avec courrier aux demandeurs ; 13 sessions d'examen organisées à Tahiti et dans les îles dont 197 inscrits et 161 reçus. Secteur en progression en 2016 au regard de la réforme de la formation professionnelle à la pêche et de l'intensification des formations pour l'obtention du certificat de pilote lagonaire.

Au titre de l'aviation civile

La Direction de l'aviation civile a conforté son statut d'exploitant *historique* en Polynésie française, de 43 aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique ou à usage restreint. Pour l'exécution des services aéroportuaires concourant à la sécurité des vols, la Dac-pf s'appuie notamment sur un effectif de 132 pompiers d'aérodromes lesquels relèvent désormais d'un statut particulier de la fonction publique mis en place en 2016 et prenant en compte leurs qualifications et leurs contraintes de services. Le fonctionnement de ces services de lutte contre l'incendie des aéronefs et du péril animalier complétés par les effectifs de maintenance du parc SSLIA (52 véhicules de lutte contre l'incendie des aéronefs) et 17 vedettes, se monte en 2016 à 1.175 millions de F CFP. En 2016, ce parc SSLIA s'est renforcé de 5 VIM 2P61 neufs pour un coût d'investissement de 275 millions de F CFP.

Ces charges sont couvertes par le produit de la taxe d'aéroport perçue sur 20 aérodromes totalisant plus de 5000 unités de trafics et complété du solde d'une péréquation apportée par les autres aérodromes nationaux.

En sa qualité d'exploitant aéroportuaire, la Dac-Pf est certifiée prestataire de la navigation aérienne concourant par ailleurs à la fourniture de services d'aide à la navigation (AFIS) et de météorologie aéronautique. En 2016, la Dac-Pf a fait l'objet de 20 audits CHEA, 5 AFIS, 3 PPA et 3 Energie/ balisage par le département surveillance du Service d'Etat de l'aviation civile.

Le département de maintenance technique est intervenu sur les aérodromes de Fakarava, de Hiva Oa et de Tubuai pour des opérations d'installation et de maintenance des équipements d'aides à la navigation aérienne.

En 2016, des pluies sévères ont occasionné la dégradation des clôtures de protection de l'enceinte aéroportuaire de Ua Pou nécessitant des travaux de réhabilitation à hauteur de 3.3 millions de F CFP. Les appels d'offres des clôtures de Fakarava et de Huahine ont été lancés en novembre 2016. Le département SPPA a fait par ailleurs l'acquisition de 4 véhicules SPPA pour les aérodromes de Nuku Hiva, de Rurutu, de Fakarava et de Huahine pour un montant de 15 millions de F CFP. Les services de lutte contre le péril aviaire ont été arrêtés sur l'aérodrome de Rimatara pour être installés courant 2017 sur l'aérodrome de Tubuai.

En prévision d'un transfert au 1^{er} janvier 2017 des missions d'entretien et de maintien à niveau des infrastructures aéroportuaires exécutées jusqu'alors par la direction de l'Equipement/SAT, une pré-cellule de maintenance a été organisée dans l'attente d'un transfert par la DEQ des moyens humains, techniques et financiers. Ainsi, de premières interventions de maintenance ont été orchestrées sur les infrastructures aéroportuaires en parallèle à celles initialement portées en matière de clôtures de protection des périmètres aéroportuaires. Le démontage de 2 hangars de pompiers a été effectué sur les aérodromes de Pukarua et de Reao ainsi que de 3 dépôts de carburant respectivement sur les aérodromes de Rikitea, de Makemo et de Reao.

Au titre du Port autonome de Papeete (PAP)

L'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé Port Autonome de Papeete regroupe 129 agents répartis en deux grandes divisions et deux départements.

Pour 2016, les travaux d'investissement réalisés en 2016 se sont élevés à 1 115 MF.

Le trafic total du Port Autonome de Papeete est en légère baisse en 2016 (-1,5%), avec 1,32 millions de tonnes traitées .

En 2016, il est constaté un fléchissement du tonnage global du trafic commercial international de -6% par rapport à 2015, avec 850 624 tonnes traitées. Le tonnage hydrocarbures marque le pas en 2016 avec -13% alors qu'il était en constante augmentation depuis 2013, avec un taux de croissance de plus de 7% en 2013, 2% en 2014 et 4% en 2015.

Le trafic conteneurs est en hausse en 2016 avec 73 706 EVP traités (+7%). Il est à noter qu'en parallèle le tonnage de marchandises conteneurisées 433 677 tonnes est lui aussi en hausse de 5% par rapport à 2015.

Le trafic des vrac solides (48 372 tonnes), accuse une baisse significative en passant en terrain négatif en 2016, -30% par rapport à 2015, le ramenant à un tonnage équivalent à celui de l'année 2014.

En 2016, le trafic des véhicules est en augmentation de 13% (4 784 unités) comparativement à 2015 (4 223 unités) dont le trafic avait chuté de 12% par rapport à 2014. Cependant, ce trafic reste inférieur à celui enregistré pour l'année 2013.

Le nombre d'escales des cargos internationaux et navires transportant des hydrocarbures sous forme liquide ou de gaz est en augmentation en 2016, en rupture avec les niveaux constatés les deux dernières années, avec une hausse de l'ordre de 8%.

On constate en 2016 que le tonnage moyen par escale a baissé, passant de 4 947 tonnes en 2015 à 4 317 tonnes en 2016, soit une baisse de 13%. Elle s'explique par un tonnage global en recul en 2016 de 6% et un nombre d'escales des navires du commerce international en hausse de 8%.

Dans le domaine de la pêche internationale, les résultats restent faibles avec une nouvelle fois une baisse du tonnage de poissons transbordés de 27% en 2016 par rapport à 2015. Corollairement, la fréquentation des navires de pêche

internationale est légèrement en baisse en 2016. On enregistre -1% du nombre d'escales en 2016 pour 113 navires de pêche ayant escalé au port de Papeete. La moyenne du tonnage de poissons transbordés par escale s'établit à 53 tonnes en 2016 contre 71 tonnes en 2015.

La composante locale de la pêche est gérée par la société d'économie mixte S3P, dont le rapport d'activité pour l'année 2016 indique un recul des déchargements de produits de la pêche. La pêche locale, basée en grande partie sur la pêche hauturière de thons, enregistre en 2016 une baisse du tonnage de poissons débarqués au port de pêche de Papeete de l'ordre de 14% avec 4 735 tonnes contre 5 496 tonnes en 2015.

2016 confirme une nouvelle fois la dynamique de l'activité « Croisière » au port de Papeete en progression de 1% par rapport à 2015, avec 154 escales au total contre 153 en 2015. Malgré le maintien du nombre d'escales de navires de croisière au port de Papeete en 2016, force est de constater une baisse du nombre de passagers, passant de 110 650 passagers en 2015 à 99 703 passagers en 2016, soit une moindre performance de l'ordre de 10%. Cette baisse du nombre de passagers est constatée tant pour la croisière basée (dite intra-polynésienne) que pour la croisière trans-pacifique

S'agissant du cabotage local (Hors Moorea) le nombre d'escales de caboteurs au port de Papeete est en hausse de 5% en 2016 par rapport à 2015 avec 891 escales. Ce trafic atteint 288 148 tonnes, soit une augmentation de 5% par rapport à 2015. Les hydrocarbures progressent de 2% et le fret de 6%. 15 683 passagers ont été transportés dans les îles (hors Moorea) en 2016, soit une hausse de 19%.

Le trafic maritime entre Tahiti et Moorea est en progression en 2016 comparativement à 2015, avec un nombre de passagers atteignant 1,64 million, soit une hausse de plus de 4%, un tonnage de marchandises en hausse de 16% avec 173 320 tonnes traitées, et un nombre de véhicules transportés qui évolue lui aussi à la hausse au tour de 10%. Le tonnage de marchandises débarqué est en recul de 8%, tandis que le tonnage embarqué est en hausse de 32%. Le tonnage en hydrocarbures progresse de 4% et représente 11% du fret transporté en 2016.

La grande plaisance, ou le yachting de luxe (yachts de plus de 24m), reste constante en 2016, avec 55 escales pour 21 navires, encore loin des résultats de 2013 (104 escales pour 41 navires). Il est aussi à noter que les yachts ont séjourné moins longtemps au quai des paquebots en 2016, 270 jours, comparativement à 2015, 370 jours (davantage encore comparer à 2013). La durée de séjour moyenne par escale s'établit à 5 jours.

En 2016, 1 295 contrats ont été enregistrés. 29 contrats annuels qui regroupent les navires habités, charter et professionnels, 1 266 contrats relatifs aux yachts de passage ayant séjourné plus de 5 jours (mensuels) ou moins de 6 jours (escales). La durée de séjour moyenne est de 5,32 nuités en 2016. En hausse de 1 point par rapport à 2015. Pour l'année 2016, le taux d'occupation à la marina est de 44%, avec 16 326 nuités au total. En progression de 10% par rapport à 2015.

2.1.9 Ministère de la santé et de la recherche

Au titre de la santé

Les orientations stratégiques de la Politique de santé (2016-2025) définissent la politique de santé pour la décennie à venir. Le S.O.S propose une organisation rationnelle de l'offre pour satisfaire les besoins sanitaires de la population et adapter le système de soins aux évolutions. Il pose comme une priorité le renforcement de l'équité territoriale.

Le travail d'élaboration du schéma d'organisation sanitaire (S.O.S 2016-2021) a abouti à son adoption par l'A.P.F. le 16/02/2016.

A. Mise en œuvre du SOS

Dès l'approbation, l'axe "GOUVERNANCE" est mis en chantier.

La Direction de la santé devrait se « répartir » dans 3 entités distinctes :

1°/l'autorité de régulation de la santé et de la protection sociale (ARSPS) ;

2°/l'établissement des soins de santé primaire et de la prévention (ESSPP) ;

3°/le pôle public hospitalier réunissant Taaoone, Taravao, Uturoa et Taihoae.

Plusieurs axes d'actions identifiés ont été mis en œuvre et concernent notamment :

a. Axe 1 - Régime des autorisations sanitaires

Les autorisations de lits d'hospitalisation et d'équipements « lourds » données en 2009 pour les dernières, étaient devenues caduques.

Les commissions d'organisation sanitaire (C.O.S) de mars, avril et mai 2016 ont étudié plusieurs dossiers d'équipements médicaux lourds (caisson hyperbare, angiographie numérisée, caméra à scintillation, IRM, scanner) et les centres de dialyse rénale.

b. Axe 2- Structurer une Observation de la Santé

Veille Sanitaire

Le recrutement d'un médecin spécialiste en épidémiologie, au 2^o semestre 2016 permet de restructurer les activités de veille sanitaire aux normes internationales.

Règlement Sanitaire International (R.S.I)

Face aux nouvelles menaces en santé publique, à la mondialisation des échanges, le Règlement Sanitaire International (R.S.I) a pour objet d'assurer une protection contre la propagation internationale des maladies. Une convention signée entre le Pays et le Haut Commissariat le 5 septembre 2016 précise les modalités de sa mise en œuvre.

Le pouvoir de police spécial conféré au Haut-commissaire de la République, après avis des autorités en charge du contrôle sanitaire du Pays, renforce les moyens de prévention de la propagation éventuelle d'une infection.

c. Axe 3- Améliorer la santé primaire dans les archipels

Diplôme Universitaire d'Infirmiers en Soins de Santé Primaire Insulaire

Les professionnels de santé sont formés dans un paradigme universitaire européen.

Les infirmiers affectés dans les archipels isolés pratiquent quotidiennement des actes médicaux délégués. L'accent a été mis sur la formation au Diplôme Universitaire d'infirmiers en soins de santé primaire insulaire. Il a été proposé aux 59 infirmiers opérant dans ces conditions. 12 agents volontaires ont été sélectionnés pour la session de 2015 - 2016 (6 semaines de cours et 4 semaines de stage réparties sur une année).

Remettre à niveau les Auxiliaires de Santé Publique

Dans les atolls peu peuplés (moins de 150 habitants), la permanence de soins est assurée par 79 auxiliaires de soins. Une formation de 8 semaines a été planifiée à leur bénéfice. Ce plan de formation est étalé sur 3 ans et rendu possible par un financement de 200 Mfcp (contrats – de projets Etat – Pays). Chaque session regroupe 10 agents, 3 ont été déjà réalisées.

Rénover les structures sanitaires des îles

Hors IDV, 89 structures sanitaires sont recensées.

Liste non exhaustive des travaux effectués : aménagement de l'hôpital de Moorea (15 Mfcp), mise au norme électrique de l'hôpital d'Uturoa (12 Mfcp) et réhabilitation du bloc opératoire (40 Mfcp), rénovation du centre de Huahine (30 Mfcp), aménagement des postes de santé dans les abris TG, héliport de Taravao et Moorea (50 Mfcp), logements de Hao (40 Mfcp)

d. Axe 4- Adapter l'offre de santé à l'évolution des besoins

Pôle de santé mentale

Le pôle de santé mentale acté initialement dans le cadre du Contrat de projet Etat-Pays, est financé par le pays seul, avec un emprunt auprès de l'AFD. Le permis de construire a été obtenu en fin 2016. L'investissement HT est de 3,2 milliard de francs. La pose de la 1ère pierre a eu lieu le 23 novembre 2016. La fin du chantier est projetée vers la fin d'année 2018.

Plan contre le cancer

Le Plan Cancer définissant la stratégie à adopter est en cours de finalisation. Il est le fruit d'un travail collectif de 85 professionnels de la santé. Les ateliers de concertations ont proposé 8 axes d'action, déclinant l'ensemble des problématiques liées à cette maladie. Il devrait être soumis à l'approbation du Conseil des Ministres au cours du 1^{er} semestre 2017.

La D.S négocie actuellement une convention avec l'Institut National du Cancer (I.N.C).

Offre de dialyse rénale

Diabète et obésité entraînent secondairement une croissance exponentielle de l'insuffisance rénale chronique terminale (IRCT), dont le traitement par épuration extra rénale est très onéreux. De 420 patients identifiés en 2015, on devrait passer à 520 en 2020. L'ensemble des structures fonctionne déjà à saturation, et par dérogation au delà des normes techniques réglementaires de fonctionnement. Une commission d'organisation sanitaire (C.O.S) s'est tenue en mai 2016. Les autorisations octroyées ont fait l'objet de 30 recours en annulation de la part de la CPS et de plusieurs promoteurs. La création des 100 postes supplémentaires est suspendue à la décision judiciaire.

e. Axe 5- Réinvestir la prévention et la promotion de la santé

Lutte contre l'obésité

- **EA'ttitude nocturne**

La campagne EA'ttitude a été lancée en 2014. Son succès ne cesse de croître d'année en année. La soirée de 2016 a rassemblé 3 500 personnes aux jardins de Paofai ou place Toata. Le teaser de la soirée a été vu 31.866 fois avec plus de 2.000 réactions/commentaires sur la page Facebook

- **E.A Entreprises Actives**

Les EA s'engagent dans la démarche de promotion de saines habitudes de vie pour la santé de leurs salariés. Huit entreprises privées et 1 administration publique ont signé la charte E.A. Elles s'engagent à réaliser 2 actions annuelles portant sur l'alimentation et l'activité physique. Un tournoi inter entreprises (365 participants) a été organisé et un bilan a été dressé lors d'un forum EA (70 participants sur chaque journée) qui s'est déroulé les 8 et 9 Décembre 2016 à l'hôtel Intercontinental.

Cancers gynécologiques

L'action de sensibilisation "OCTOBRE ROSE" a permis de relancer la campagne de dépistage des cancers gynécologiques. On a recensé 4.500 mammographies, soit (+) 6% par rapport à 2015 et 10.600 frottis cervico-utérin.

Réémergence des Infections Sexuellement Transmises (I.S.T)

Entre 2014 et 2016, on constate une augmentation importante des I.S.T. Leur progression témoigne d'un relâchement de la prévention et d'une reprise de conduites à risque. Devant cette situation urgente, la DS met en œuvre des mesures de prévention renforcées autour de la journée mondiale contre le SIDA/VIH du 1^{er} décembre 2016.

f. Axe 6- Constituer un espace numérique de santé polynésien.

En 2010, le conseil des ministres (7/10/2010) a adopté le schéma directeur stratégique du système d'information de santé (SDSSIS). Ses recommandations n'ont pas été suivies d'effet mais certaines actions engagées sont positives (DMP web du CHPf avec le privé [TeTiare, Apurad, ..]; télédialyse, télécardiologie; télé assistance avec l'atoll Brando.

Des experts ont été mandatés en février 2016 pour recommander des actions afin de dynamiser cet axe 6 du SOS. L'urgence est de recruter un chef de projet du système d'information de santé avec une équipe projet.

Actions prioritaires hors SOS

a. Laboratoire NSB3

Face aux risques d'introduction de pathogènes émergents, illustré récemment par une succession d'épidémies, l'institut Louis Malardé a reçu une subvention pour construire un laboratoire de haute sécurité NSB3, mise en fonctionnement au 1^{er} trimestre 2016.

b. Enquête MAKHAO

Dans le cadre du chantier de réhabilitation des anciens sites militaires du Centre d'Expérimentation du Pacifique (C.E.P), des études ont montré une pollution des sols de l'atoll de HAO. L'institut Louis Malardé a été mandaté pour effectuer une étude comparative sur l'imprégnation aux polluants industriels des populations de Hao et Makemo. Le financement de cette étude est assuré à 80% par l'Etat et à 20 % par le Pays. Cette étude est menée conjointement avec des scientifiques de l'université LAVAL (Québec, Canada).

L'enquête de terrain a été effectuée en avril 2016. Les analyses biologiques sont réalisées dans les laboratoires québécois avec une communication des données projetée au début 2017.

Bilan des activités

La DS a toujours une place importante dans l'offre de santé : une présence dans chaque île, 252.567 consultations de prévention et 605.863 consultations «curatives» dispensées par des médecins, dentistes, sages-femmes, infirmiers ou auxiliaires de santé publique.

Les consultations « spécialisées » (santé scolaire, protection maternelle et infantile, hygiène dentaire, addictologie, aide médico-sociale précoce) représentent 28% de l'activité globale. La DS est seule à proposer cette offre spécifique orientée vers la prévention notamment en faveur des populations vulnérables.

Elle garantit une hospitalisation de proximité aux ISLV, Marquises, presqu'île de Tahiti et Moorea. Pour une capacité de 132 lits, 5.080 entrées et 23.357 journées sont réalisées.

a. Formation professionnelle

La formation initiale des professionnels de santé peut être effectuée sur le territoire, par 3 organismes (IFPS, ESF, PACES par la faculté de médecine de Bordeaux) :

L'institut de formation des professions de santé Mathilde FREBAULT (IFPS)

Pour le concours d'entrée à la première année d'infirmiers (30 places), 585 candidats se sont inscrits (504 à Tahiti, 66 aux ISLV, 8 aux Marquises et 7 aux Australes). 29 étudiants ont obtenu leur diplôme d'infirmier.

Pour le concours d'entrée en formation d'aide-soignant, 294 candidats sont inscrits et 20 ont été retenus. 26 ont obtenu en 2016 leur diplôme territorial.

L'école de Sages-femmes de Papeete (ESF) rattachée à l'UFR de médecine de Tours délivre les diplômes universitaires de maïeuticien.

15 étudiants sont inscrits dont 3 en L2, 3 en L3, 1 en M1 et 8 en M2.

Les 3 diplômées ont été affectées à Taravao, Moorea et au CCSPMI de Hamuta.

La faculté de médecine de Bordeaux en collaboration avec l'Université de Polynésie Française (U.P.F) organise la formation de la Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES) et le concours d'entrée dans les filières suivantes : Médecine, dentaire, maïeutique, pharmacie, kinésithérapie, ergothérapie, psychomotricité.

152 étudiants étaient inscrits en 1^o année. Le concours de juin a autorisé : 19 étudiants en médecine; 4 en odontologie; 3 en pharmacie; 2 en kinésithérapie; 2 en ergothérapie; 2 en psychomotricité et 2 en manipulateur de radiologie.

b. Offre de santé – Médecine Curative

193.132 consultations médicales, 19.147 consultations dentaires, 14.898 consultations par les sages-femmes et 15.988 consultations avancées par les spécialistes du CHPf, ont été réalisées.

Cette activité curative est en augmentation de 6,9 % par rapport aux données de l'année 2010.

Les quatre hôpitaux périphériques ont totalisé 5.080 admissions, 23.357 journées d'hospitalisation, dont 47% à Uturoa, 12% à Taiohae, 32% à Taravao et 9% à Moorea.

On note une diminution des accouchements réalisés dans les hôpitaux de la DS : 443 dont 374 à Uturoa, 17 à Taihoae, 39 à Moorea et 13 à Taravao.

Les hôpitaux sont confrontés à des problématiques de gouvernance, de sous financement et d'absence de stratégie. Les modalités de leur regroupement et de leur articulation avec le CHPf fait l'objet d'une importante réflexion.

15.709 évacuations et transferts sanitaires inter-îles ont été prescrits par les structures de la DS. Le nombre de transferts et d'évacuations sanitaires inter-îles a augmenté entre 2010 et 2016, de 2.269 évacuations (soit + 17 %).

c. Santé Publique – Prévention

L'activité de soins préventifs est importante. On dénombre 252.568 actes soit une augmentation de 27,67 % par rapport aux données de l'année 2010

6.145 consultations prénatales sont effectuées, dont 2 060 (34% du total) au CCSPMI.

2.610 échographies obstétricales ont été réalisées, dont 48% dans des structures hors Tahiti.

8.946 consultations ont été effectuées dans le cadre de la planification familiale, dont 25% par le CCSPMI du CME et 40% dans les îles éloignées (hors archipel de la Société).

Quatre établissements sont agréés pour la pratique de l'IVG, deux dépendent de la DS (Uturoa et Taiohae). Ils ont pratiqué 89 actes au total (162 en 2010).

Le nombre d'actes de dépistage des cancers du col de l'utérus et du sein a nettement diminué : 3.014 frottis cervico-vaginaux chez les femmes à partir de 20 ans (9.863 en 2010) et 713 mammographies chez les femmes de 50 ans (1.685) en 2010.

59.881 consultations préventives de protection infantile, dont 49 % par les médecins ou sages-femmes, et 62% par le CCSPMI.

28.886 visites médicales scolaires systématiques ont été réalisées, dont 40% par le CCSHSS.

55.963 consultations dentaires totales (préventives et curatives) ont été réalisées dont 36.816 (66%) dans le cadre du programme systématique.

L'activité globale des consultations préventives a augmenté en volume, de 28% entre 2010 et 2016, même si les soins curatifs restent prépondérants (71%).

d. Veille et sécurité sanitaire

Deux services de la santé sont particulièrement impliqués dans ce programme, le Bureau de Veille Sanitaire (B.V.S) et le Service d'Hygiène et de Salubrité Publique (SHSP)

La lutte contre les arboviroses (Dengue, Zyka, Chikungunya) s'appuie sur la section de lutte anti vectorielle (LAV) du SHSP. Dans le cadre de la surveillance des frontières (aéroports et ports) 250 pièges « BG traps » ont été posés et n'ont détecté aucune espèce importée. 117 établissements publics ont été inspectés dont 55 présentent des gîtes positifs importants.

35 navires internationaux ont été inspectés avec délivrance du certificat d'exemption.

Le contrôle des eaux a été continu avec 419 analyses d'eaux d'alimentation, 41 d'eaux conditionnées, 937 de baignade et 47 de piscine. Deux rapports ont été diffusés sur la qualité des eaux d'alimentation pour l'année 2015 et sur celle des eaux de baignade.

La sécurité alimentaire est effectuée par 6 agents. 216 établissements sont autorisés au titre de l'hygiène alimentaire. 2.015 visites d'inspections sur site ont été réalisées amenant la destruction de 2,5 tonnes de denrées alimentaires et la transmission de 5 procès verbaux au procureur de la république. Le plan de surveillance intitulé « évaluation de la présence de contaminants dans les denrées alimentaires » s'est poursuivi en 2016 avec 631 prélèvements. 85 % de la programmation de cette étude est réalisée, les premiers résultats ne seront disponibles qu'au premier trimestre 2017.

Dans le cadre de **l'hygiène des habitats**, 780 dossiers de permis de construire ont été instruits et 426 visites de conformité effectuées.

e. Prévention et traitement des pollutions

Le SHSP suit deux actions majeures : la gestion des déchets d'activités de soins (D.A.S) et les installations classées pour la protection de l'environnement (I.C.P.E).

En collaboration avec la société TECHNIVAL, le SHSP poursuit la campagne de collecte et rapatriement des PCT stockés dans les îles. 40 futs ont été rapatriés et banalisés sur Tahiti.

Le SHSP a autorisé la société TSP à exploiter un appareil de désinfection des déchets d'activités de soins hospitaliers et il a instruit 3 dossiers de demande au titre des ICPE pouvant engendrer des conséquences sanitaires.

Au titre de la recherche et de l'innovation

A. Éléments de politique générale

L'orientation stratégique forte qui fonde l'action du Ministère de la recherche est de faire de la Polynésie française un site de recherche d'excellence au sein du Pacifique et une destination privilégiée pour la démonstration, le développement et le déploiement de technologies innovantes.

Pour atteindre cet objectif, le ministère s'appuiera sur la délégation à la recherche et orientera ses actions selon quatre axes principaux :

- La connaissance et la valorisation des ressources naturelles et minérales, qu'elles soient terrestres ou marines, de la Polynésie française,
- La résilience et l'adaptation des écosystèmes et des espèces face aux changements climatiques,
- La structuration et la mise en réseau des acteurs de la recherche,
- La formation des jeunes chercheurs et des futurs cadres de la recherche.

Programme Enseignement supérieur et Recherche

En 2016, le Ministère en charge de la recherche a favorisé l'attractivité de la recherche en Polynésie française et son développement au niveau régional, national et international dans les cinq domaines prioritaires visés par le « Schéma Directeur de la Recherche et l'Innovation de la Polynésie française 2015-2025 » :

- Les récifs coralliens et les écosystèmes marins qui rendent des services et procurent des biens dont sont fortement dépendantes les populations humaines de nos îles ;
- Les sociétés polynésiennes, en étudiant aussi bien les fondements traditionnels océaniques et la rencontre des sociétés et des cultures que les éléments de société plus contemporains comme la gouvernance, les biens communs ;
- La santé des populations, en confortant l'expertise acquise sur les maladies infectieuses émergentes ainsi que sur les maladies liées à l'alimentation ;
- Les risques naturels et le changement climatique ;
- Les nouvelles énergies, notamment celles renouvelables, les nouvelles ressources naturelles et minières, tant terrestres que marines, ainsi que les nouveaux outils numériques.

Le Ministère en charge de la Recherche a ainsi maintenu un effort soutenu de financement sur fonds propre ou en partenariat avec l'Etat de programmes de recherche menés par les différents organismes de recherche et d'enseignement supérieur implantés en Polynésie française (CRIOBE-EPHE-CNRS, IFREMER, ILM, IRD, Météo-France, UPF) sur les thématiques susmentionnées.

Le gouvernement de la Polynésie française a également souhaité apporter son soutien financier à l'association et grappe d'entreprises Tahiti Fa'ahotu pour la valorisation des ressources naturelles et l'innovation en relation avec le secteur privé avec l'organisation du « Marché de l'Innovation », des récompenses au concours « Poly'Nov » et du « 5^{ème} Congrès international de la Cosmétologie et 1^{ère} Rencontres Internationales de la Cosmétologie du Pacifique » ;

Le Ministère en charge de la recherche s'est également pleinement investi dans l'innovation. C'est ainsi que la Stratégie Territoriale de l'Innovation de la Polynésie française a été acceptée par l'OCTA (Association des Pays et Territoires d'Outre-mer de l'Union européenne). Dans ce cadre, la Polynésie française a pu bénéficier du financement d'un projet pilote de bioconversion des tourteaux de coprah via la grappe d'entreprises Tahiti Fa'ahotu.

L'année 2016 a également été marquée par la clôture des programmes de recherche financés par le premier Contrat de Projet Etat-Pays (CdPI). Un événement phare aura été notamment la publication de l'ouvrage « Expertise collégiale sur les ressources minérales profondes en Polynésie française » par l'IRD et sa présentation aux autorités du Pays et de l'Etat puis au grand public à l'UPF.

Enfin, le Ministère par le biais de la Délégation à la Recherche a publié et coédité un ouvrage de synthèse sur la « Biodiversité terrestre et marine des Marquises » écrit par 74 scientifiques et experts locaux, nationaux et étrangers. Cet ouvrage s'inscrit dans la démarche d'inscription des Marquises au patrimoine mondial de l'Humanité (UNESCO).

L'année 2017 verra le lancement d'un second appel à projets pour le financement de programmes de recherche par le volet « recherche et innovation » du deuxième Contrat de Projet (CdPII) en collaboration avec l'Etat.

Elle prévoit également le projet de construction du Centre polynésien de recherche à Paea qui accueillera les projets CIGUAPROD et INNOVENTOMO portés par l'ILM et celui du Pôle de recherche à l'Université de la Polynésie française, deux investissements majeurs du CdPII.

Elle sera marquée par l'organisation de la conférence internationale « 10^{ème} Indo-Pacific Fish Conference » à Tahiti et auquel le Ministère apporte son soutien financier.

Le Ministère souhaite maintenir le soutien financier de programmes de recherche incluant des jeunes chercheurs (doctorants et post-doctorants) menés par les différents organismes de recherche et d'enseignement supérieur implantés en Polynésie française. C'est ainsi que seront renouvelés les accords de collaboration entre le Pays et certains de ces organismes de recherche (CRIOBE-EPHE-CNRS notamment).

En conclusion et au regard du contexte ci-dessus exposé, les principales orientations stratégiques retenues par le gouvernement consisteront à financer les programmes de recherche autour des cinq thématiques prioritaires et à mettre en réseau des acteurs de la recherche pour une plus grande efficacité et une meilleure lisibilité de la recherche en Polynésie française.

2.1.10 Ministère de la promotion des langues, de la culture, de la communication et de l'environnement

Au titre de la culture et de la promotion des langues

L'année 2016 a été marquée par la volonté du ministère de formaliser une stratégie cohérente en matière de culture et de la mettre en œuvre. Le plan d'action a été décliné suivant cinq axes stratégiques :

1 – Réaffirmer notre identité : il s'agit de faire reconnaître d'existence d'une « personnalité culturelle » polynésienne, qui se manifeste à travers ses expressions culturelles et artistiques, ses traditions populaires et des langues vernaculaires

2 – Préserver notre patrimoine culturel : il s'agit d'assurer la préservation du patrimoine matériel et immatériel polynésien dans sa diversité

3 – Partager et transmettre notre culture : il s'agit d'assurer l'accès aux cultures vivantes pour le plus grand nombre et conserver le lien social

4 – Faire rayonner la culture polynésienne : il s'agit de faire rayonner les cultures de l'ensemble de la Polynésie, du Pacifique et de l'univers Francophone

5 – Améliorer la gouvernance du secteur culturel : il s'agit d'améliorer l'action publique en matière de culture pour favoriser un renouveau culturel

A. L'identité

Les langues polynésiennes sont le socle de notre culture et de notre regard sur le monde, les actions en faveur de leur préservation ont pour ambition d'enrayer leur déperdition au fil des générations.

Afin de sauvegarder les constituantes de la tradition orale, des actions sont menées afin de reproduire par écrit des textes et récits remarquables tels que les légendes, les récits ainsi que les chants exécutés lors du Heiva. L'année 2016 a vu la publication du premier numéro du recueil de légendes commentées intitulé « Nau 'a'ai no te mau ta'amotu », de la transcription en langue tahitienne des enregistrements sonores issus de la tradition orale des îles de la Polynésie française et d'un recueil de chants exécutés lors du Heiva i Tahiti de 1995 et 1996.

Les arts vivants contribuent à la cohésion sociale polynésienne tout en confirmant sa dynamique. Ils sont également facteur de développement économique local et de rayonnement de la Polynésie à l'international. Six expositions muséographiques ont totalisé 13 924 visiteurs en 2016 : Des écritures à l'écriture (2 243 visiteurs), Face à l'immensité (3 570 visiteurs), Hoho'a 2016 (756 visiteurs), Poilus Tahitiens (1 969 visiteurs), ORAMA (1 315 visiteurs) et notamment l'exposition Tiki qui a été accompagnée de l'édition d'un ouvrage et de conférences et qui elle seule a rassemblé 4 071 visiteurs.

Le secteur public culturel, enrichi chaque année son offre en proposant de nouveau rendez-vous pour promouvoir les expressions culturelles. Cette année a vu notamment le festival Ta'iri paumotu, Ori Tahiti World Cup, le spectacle Tamau et le Festival Polynesia – Te Moana Nui A Hiva, lieu de rencontre, en Polynésie française, des délégations culturelles d'origine Hawaïenne, Néo-zélandaise et Pascuane.

Avec 21 groupes de danses et 30 500 spectateurs, le Heiva I Tahiti est sans conteste l'évènement phare de l'expression culturelle polynésienne. Les rendez-vous annuel confirment quand à eux leur popularité auprès du public : 22^{ème} Heiva des écoles (7 300 spectateurs), 22^{ème} Gala du Conservatoire Artistique de la Polynésie française (3 000 spectateurs), 13^{ème} Hura Tapairu (4 400 spectateurs), 14^{ème} Salon du Livre (3 550 visiteurs), 4^{ème} Festival du Uru (5 400 visiteurs), Salon du mono'i « Mono'i Here » (5 700 visiteurs) et 3^{ème} spectacle traditionnel sur le Marae Arahurahu, à Paea (3 202 spectateurs).

Sur la préservation

Le Pays développe une politique de protection et conservation du patrimoine immatériel et matériel polynésien en conduisant des actions d'inventaire, de recueil, de transcription, de numérisation et de valorisation.

S'agissant du patrimoine immatériel, le Pays a initié un chantier, sur plusieurs années, de digitalisation de la bibliothèque patrimoniale du Pays. Pour l'année 2016 se sont 75 000 pages, soit 189 ouvrages anciens et uniques qui sont consultables numériquement.

S'agissant du patrimoine matériel, la carte archéologique recense 4 517 fiches de sites inventoriés.

Au titre de la préservation, 10 autorisations de travaux archéologiques ont été délivrées, la statuaire lithique du Me'ae Iipona (5 tiki et 9 têtes sculptées) a bénéficié d'une mise sous abris à Puamau - Hiva Oa, îles Marquises et les travaux de sécurisation du Marae de Mahaiatea sis à Papara ont été initiés afin de protéger le site notamment de l'action de la mer.

Au titre de la valorisation, la pierre dressée Tura-marafea/Tuiamarafea, sise à Papetoai – Moorea a été mise en valeur par la réalisation d'un pavage en pierres basaltiques naturelles non taillées.

Sur le partage et la transmission

Le secteur public culturel a pour mission d'assurer la transmission des valeurs, expression et savoirs. Afin, de maintenir une culture populaire vivante la formation artistique a été enrichie de deux classes à horaires aménagés en faveur de la promotion et du développement de l'enseignement de la musique (CHAM) et de la danse (CHAD) ont été ouvertes au collège Maco TEVANE et celui de Taravao, avec pour objectif de lutter contre le décrochage scolaire (57 élèves sont concernés).

Le numérique offre une opportunité de diffusion au plus grand nombre de la culture. La mise en place du téléservice Turama permet désormais de formuler des demandes de traduction en ligne.

Le lancement de Médiathèque Historique Polynésienne, en partenariat avec l'Association pour la Diffusion de la Culture en Polynésie (ADCP), permet un accès au patrimoine culturel polynésien, aux écrits anciens, aux documents de toute nature ayant pour thème la Polynésie.

Sur le rayonnement et l'ouverture

Les infrastructures culturelles sont des lieux de rayonnement de la culture, les programmes de modernisation ont été initiés afin de contribuer au développement de l'économie culturelle

Envisagé depuis de nombreuses années, la concrétisation du projet de centre culturel de la Polynésie française est devenue une nécessité pour le développement de l'économie culturelle.

Il est proposé de répartir l'offre culturelle en deux entités, d'étendre et de repenser le pôle « Spectacle vivant » sur le site de la Maison de la Culture en front de mer, et de créer un pôle « Médiathèque, Activité culturelle et Exposition artistique » sur le site de Vaiami – Ilot Paofai.

Le programme de labellisation du patrimoine matériel de Taputapuatea au patrimoine mondial de l'UNESCO fait l'objet d'un suivi continu afin de respecter le cadre de soumission de l'UNESCO. Le dossier sera soumis à la décision du comité du patrimoine mondial en juillet 2017. Outre les actions liées à la gestion de ce projet, notamment les réunions du comité de gestion, le Conseil International des Monuments et des Sites (ICOMOS) a procédé à une évaluation du site et formulé des interrogations. Les réponses faites par la Polynésie française ont pour objectif de consolider le dossier de candidature.

S'agissant du dossier d'inscription des biens naturels et culturels des Marquises sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, une méthodologie de travail a été adoptée et a donné lieu à la production en décembre 2016, d'un rapport d'étape. Ce dossier est dans l'attente des recommandations du ministère national de la culture et de l'écologie.

Sur la gouvernance culturelle

En 2016, la mise en place un cadre institutionnel favorable à la valorisation et la transmission de la culture polynésienne a été poursuivie.

Ainsi, un arrêté relatif à la partie réglementaire est venu préciser les modalités d'application du livre VI du code du patrimoine de la Polynésie française adopté par loi de Pays fin 2015 (Arrêté n° 480 CM du 25 avril 2016).

Afin de pouvoir soutenir, de façon individuelle, la création artistique, une Loi du pays portant reconnaissance des professions artistiques (Loi du Pays n° 2016-18 du 19 mai 2016) a été promulguée et ses modalités d'application approuvées par arrêté du conseil des ministres (Arrêté n° 888 CM du 07 juillet 2016).

Des travaux ont également été menés afin de consolider et adapter la première partie du code de la propriété intellectuelle applicable en Polynésie française.

Au titre de l'environnement

En matière d'environnement, le plan d'action 2016 a été décliné selon quatre axes stratégiques :

1- Préserver la biodiversité exceptionnelle et le patrimoine naturel polynésien : *il s'agit de conserver et gérer les ressources naturelles polynésiennes, la biodiversité locale et notamment les espèces endémiques et/ou menacées, les espaces remarquables marins ou terrestres et de lutter contre les espèces envahissantes.*

2- Garantir la préservation du cadre de vie polynésien et de la biodiversité ordinaire dans un contexte de changement climatique : *il s'agit de mettre en place une gestion cohérente et intégrée des espaces terrestres et marins, d'impliquer tous les acteurs dans la préservation du cadre de vie et de la biodiversité nourricière et de renforcer la résilience écologique des populations locales.*

3- Garantir la durabilité des activités économiques et urbaines prioritaires, en minimisant leurs impacts sur l'environnement : *il s'agit de réduire ou limiter les impacts des activités économiques et urbaines sur les ressources et les milieux naturels, de préserver les savoirs traditionnels respectueux de la nature et de contribuer à aménager et valoriser les milieux naturels à des fins écotouristiques.*

4- Créer un environnement institutionnel favorable au développement durable et au tissu économique local : *il est surtout question de mettre en œuvre des stratégies sectorielles et des outils de planification adaptés au contexte local (juridique et économique), et de renforcer les capacités des acteurs environnementaux.*

A. Sur la préservation de la biodiversité exceptionnelle

Les actions menées pour préserver la biodiversité exceptionnelle se répartissent d'une part, en actions de conservation des espèces les plus menacées et de leur habitat, et d'autre part, en actions de préservation et de gestion des espaces naturels.

Ainsi, s'agissant de la flore et de la faune en danger, ont été menées des actions de conservation des espèces végétales menacées sur Tahiti, Raiatea et Marquises, qui incluent la lutte contre les espèces envahissantes, des actions de protection des espèces marines emblématiques (contrôle, formation et sensibilisation des prestataires de whale watching, de suivi des populations de tortues et inventaire des sites de pontes (Reao, Mopelia et Tetiaroa)), de conservation des oiseaux menacés (suivi des populations et la lutte contre les prédateurs principaux (Monarque de Tahiti et Fatu Hiva)) et la poursuite des actions et études pour la conservation des escargots endémiques (réintroduction d'espèces disparues de Polynésie et préservées de l'extinction dans des zoos à l'étranger, et la poursuite du monitoring des populations reliques).

Pour faciliter la collecte d'informations nécessaires aux programmes de protection des espèces, différents outils ont été développés, notamment un observatoire des espèces emblématiques (réseau en ligne) et un dispositif de signalement des espèces exotiques ont été mise en place.

En matière de protection des espaces naturels, parce l'océan revêt une dimension culturelle spécifique aux pays polynésiens et constitue le principal pourvoyeur de prospérité économique, le pays a décidé d'engager une procédure de classement de la zone économique exclusive en aire marine gérée. La consultation des acteurs principaux a été effectuée en novembre 2016 et le classement devrait intervenir en 2017.

En matière de valorisation de site, le dossier de renouvellement du label UNESCO « réserve de biosphère » de la commune de Fakarava a été déposé en septembre 2016. Ce modèle de gestion durable a permis d'augmenter le nombre de touristes de 2 000 à 17 000 touristes entre 2006 et 2015.

Par ailleurs, afin d'assurer des échanges d'information et d'expérience réguliers entre les pays du Pacifique, un séminaire régional a été organisé en mai 2016 sur la gestion, la préservation et la valorisation des espèces et des espaces marins.

Le nouvel état de l'environnement a été publié en 2016. Il effectue une mise à jour indispensable des données sur l'environnement depuis 2006 et analyse notamment les secteurs du tourisme, de la pêche, de l'aquaculture, de l'agriculture, le patrimoine naturel, le milieu marin, les granulats, la radioactivité, la santé, l'eau, l'air, les sols.

Enfin, afin de renforcer la protection juridique des espèces et des espaces, la loi du pays « espèces et espaces » adoptée en 2016 a permis, entre autres, la création du premier dispositif d'amendes forfaitaires environnementales, qui permettra aux corps de police nationaux, territoriaux et municipaux d'intervenir immédiatement sur diverses infractions courantes, notamment l'abandon de déchets sur la voie publique, le bruit ou le non respect des arrêtés de police municipale.

Sur la préservation du cadre de vie et de la biodiversité ordinaire

Parce que la préservation de la biodiversité ne se limite pas à la protection uniquement des espèces ou des espaces extraordinaires, menacés ou en danger, des actions sont menées, souvent en collaboration avec les communes, pour la gestion intégrée des zones côtières ou autres espaces communs. Trois programmes en particulier ont été poursuivis en 2016 :

- un programme de gestion et de valorisation des espaces terrestres (Papenuu, Temehani, Opunohu, Tefaiti) et marins (Teahupoo) ;

- les programmes INTEGRE et RESCCUE, portant sur des actions de gestion intégrée des zones côtières sur la Presqu'île, Raiatea-Tahaa, Opunohoo (INTEGRE) et sur Mangareva (RESCCUE) ;

Sur la durabilité des activités humaines

Les actions conduites pour garantir la durabilité des activités économiques et urbaines ont porté principalement sur la gestion de l'eau, de l'assainissement et des déchets.

Dans le cadre de l'élaboration de la première politique sectorielle de l'eau, plusieurs études et travaux ont été réalisés au cours de l'année :

- un diagnostic du secteur de l'eau et l'élaboration d'un premier document stratégique, qui sera présenté au conseil des ministres et à l'Assemblée de Polynésie française en 2017 ;

- l'élaboration d'un plan d'action rivière commun aux ministères de l'équipement et de l'environnement : un diagnostic de 39 rivières de Tahiti et Moorea a pu être réalisé adossé à des mesures de gestion environnementales, qui peuvent être intégrées dans les travaux d'aménagement des rivières conduits par la direction de l'équipement ;

- le démarrage du programme d'exploitation et de gestion des eaux souterraines en partenariat avec le BRGM ;
- des travaux de réhabilitation de la rivière de la Papeava, consistant dans le nettoyage et l'aménagement des berges au niveau du lotissement Tepapatua 3 ;

En matière d'assainissement, la première phase de travaux du réseau d'assainissement de la commune Papeete a été finalisée, avec la mise en place de la station d'épuration de Papeete inaugurée en septembre 2016, de l'émissaire en mer et du réseau principal sur 6 kilomètres. A également commencée, la préparation des travaux pour la réalisation en 2017 et 2018 des tronçons restants du centre ville et l'extension du réseau de collecte des eaux usées de Papeete vers l'est de la commune jusqu'à Paofai. Le « grand Papeete » doit devenir une ville moderne et respectueuse de l'environnement.

En matière de gestion des déchets, les études et travaux d'élaboration de la première politique sectorielle des déchets se sont poursuivis avec notamment :

- des travaux de structuration d'une filière de responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la collecte et le traitement des médicaments non utilisés (MNU) et le traitement du stock accumulé ;
- la réalisation d'une étude pour la gestion des déchets dangereux en Polynésie française ;
- le recensement et la classification de 257 décharges sur les Iles du vent et la mise en œuvre d'un programme de réhabilitation sur 18 décharges, qui a débuté avec la décharge communale de Papara et de la décharge privée de Tuauru (Mahina).

En outre, afin de prévenir les pollutions par les déchets dangereux, le pays mène depuis plusieurs années des opérations de collecte et rapatriement de certains déchets particulièrement polluants. Ainsi, en 2016, près de 140 MF CFP ont été consacrés au financement de la collecte et du traitement de plus de 600 tonnes de piles, huiles et batteries et 1328 véhicules hors d'usage. Par ailleurs, dans le cadre de l'opération « véhicules propres, prime à la casse », 200 véhicules roulants ont été compactés et exportés vers une filière de traitement adaptée.

Enfin, plusieurs opérations de sensibilisation et de nettoyage des plages et quartiers ont été réalisées en partenariat avec les communes et des associations (opération « Eco-warriors » par exemple).

Sur la gouvernance environnementale

Afin de donner de la visibilité et de la cohérence aux actions menées en matière environnementale, le ministère en charge de l'environnement a poursuivi l'élaboration des politiques de la biodiversité, de l'eau incluant l'assainissement et des déchets en 2016. Les documents stratégiques des deux premières politiques devraient être finalisés à la fin de l'année 2017. La politique des déchets, nécessitant encore des approfondissements techniques, devrait aboutir ultérieurement.

Un important travail de refonte du code de l'environnement a également été mené au cours de l'année 2016 et devrait aboutir en 2017.

Au titre de la communication

En 2016, TNTV a œuvré pour la mise en valeur de la culture polynésienne au travers de la réalisation ou la captation d'événements locaux d'envergure. Grâce à des partenariats forts avec les meilleurs producteurs de la place TNTV participe en grande partie au financement de la filière audiovisuelle locale au travers de la diffusion de programmes locaux fédérateurs. Par ailleurs, la chaîne a mis l'accent sur l'amélioration de son Journal télévisé, notamment grâce à la restructuration de la rédaction. Cette politique a permis à la chaîne de toucher un nombre croissants de polynésiens, le *Sondage quantitatif* réalisé par Médiamétrie (avril) qui place TNTV deuxième télé du marché avec 25% de part d'audiences (+2 points) contre 39% pour Pol 1^{ère} (-2%). En audience cumulée TNTV est à 43% (+1 point) contre 51% pour Pol 1^{ère} (-4%). Par ailleurs, la chaîne du Pays s'adresse chaque jour à 74.900 téléspectateurs (+2.000) en semaine et à 55 000 téléspectateurs en Week-end (+1000).

La chaîne a également poursuivi le développement de sa stratégie digital et numérique, notamment au travers de l'analyse et l'évolution de sa stratégie web, et le développement des techniques de diffusion en Live streaming sur internet

Enfin, la chaîne a confirmé la maîtrise de son budget et de la structure de coût avec résultat net attendu à +10MF et une progression de ses ressources propres de l'ordre de 14% (170 MF contre 149 MF en 2015).

2.2. LES SCHEMAS DIRECTEURS SECTORIELS

Pour une vision des politiques publiques à long terme, le Gouvernement s'est engagé dans une démarche de planification du développement social, économique et culturel de la Polynésie française, dans l'ensemble des secteurs. Les plans stratégiques et les schémas directeurs permettent une lisibilité et une crédibilité de l'action publique, structurent les interventions pour l'ensemble des acteurs, mettent en confiance les relations avec les financeurs et contribuent à rendre le pays attractif.

Depuis 3 ans, la Polynésie française a adopté 12 plans stratégiques et schémas sectoriels à moyen et long termes. Ces nouvelles politiques ouvrent des chantiers ambitieux et des défis importants pour une reprise en main de certains domaines plus souvent en dégradation, mais qui néanmoins font place à la créativité et à l'innovation des projets.

Au total, pas moins de 15 documents de référence de politiques sectorielles dont les périodes de validité sont en cours, sont recensés, démontrant ainsi une volonté politique et un regain de dynamisme dans les exercices de planification.

Schémas/plan sectoriels	Période de validité	Avis du CESC	Validation par le Conseil des Ministres	Adoption par l'Assemblée de Polynésie française
<i>Principes directeurs de la politique énergétique de la Polynésie française</i>		Avis n° 120-2011 du 21 décembre 2011	<i>Arrêté n° 614 CM du 10 mai 2012 soumettant un projet de loi du pays à l'Assemblée de la Polynésie française</i>	<i>Loi du Pays n°2013-27 du 23 décembre 2013 relative aux principes directeurs de la politique énergétique de la Polynésie française</i>
Plan Climat Energie de la Polynésie française	2015-2020	-	CM du 23 septembre 2015	
Plan de transition énergétique	2015-2030	-	CM du 2 novembre 2015	
<i>Organisation du transport interinsulaire maritime et aérien</i>		Avis n°16-2015 du 15 janvier 2015	<i>Arrêté n° 908 CM du 9 juillet 2015 soumettant un projet de loi du pays à l'Assemblée de la Polynésie française</i>	<i>Loi du Pays n° 2016-3 du 25 février 2016 relative à l'organisation du transport interinsulaire maritime et aérien</i>
Schéma directeur des déplacements durables interinsulaires	2015-2016		Arrêté n° 1400 CM du 22 septembre 2015 arrêtant le schéma directeur des déplacements durables interinsulaires 2015-2025 de la Polynésie française	<i>Adoption prévue dans le cadre du futur schéma d'aménagement général</i>
Schéma directeur des transports collectifs et des déplacements durables de l'île de Tahiti	2016-2035	Avis n° 60-2016 du 19 juillet 2016	Arrêté 1258/CM du 26 août 2016 soumettant à l'Assemblée de Polynésie française un projet de délibération portant approbation du schéma directeur des transports collectifs et déplacements durables de l'île de Tahiti	
Orientations stratégiques sanitaires et médico-sociales	2016-2025	Avis n° 41-2015 du 19 novembre 2015	Arrêté n° 1970 CM du 3 décembre 2015 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française	<i>Délibération n° 2016-11 APF du 16/02/2016</i>
Schéma d'Organisation Sanitaire (SOS)	2016-2021	Avis n° 41-2015 du 19 novembre 2015	Arrêté n°1970 CM du 3 décembre 2015 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française	<i>Délibération n° 2016-12 APF du 16 février 2016 portant approbation du schéma d'organisation sanitaire 2016-2021</i>
Charte de l'Education actualisation 2016		-	Arrêté n° 647 CM du 23 mai 2016 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française	<i>Loi de pays n° 2011-22 du 29 août 2011 portant approbation de la charte de l'éducation</i> <i>Délibération n° 2016-59 APF du 7 juillet 2016 portant approbation de</i>

				<i>la charte de l'éducation actualisée et du rapport de performance 2011-2015</i>
Plan d'orientation stratégique pour la mise en œuvre d'une politique publique pour la famille	-	Avis n° 59-2016 du 8 juillet 2016	Arrêté n° 967 CM du 20 juillet 2016 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française	<i>Délibération n° 2016-99 APF du 27 octobre 2016 portant approbation du plan d'orientation stratégique pour la mise en œuvre d'une politique publique de la famille</i>
La politique agricole pour la Polynésie française	2011 - 2020	-	-	-
Schéma directeur Recherche et Innovation en Polynésie française	2015 - 2025	-	-	-
Stratégie territoriale de l'Innovation de la Polynésie française	2015-2018	-	<i>Actée par le conseil des ministres en sa séance du 23 mars 2016</i>	-
Stratégie de développement touristique de la Polynésie française	2015-2020	Avis n°49-2016 du 23 février 2016	Lettre n° 209 PR du 14 Janvier 2016 du Président de la Polynésie française soumettant à l'avis de l'assemblée de la Polynésie française la stratégie de développement touristique de la Polynésie française pour la période 2015-2020	<i>AVIS n° 2016-10 A/APF du 9 juin 2016 sur la stratégie de développement touristique de la Polynésie française pour la période 2015-2020</i>
Contrat de ville de l'agglomération de Papeete	2015-2020	Avis n° 24-2015 du 3 juin 2015	Arrêté n° 693 CM du 3 juin 2015 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française	<i>Délibération n° 2015-29 APF du 25 juin 2015 portant approbation par l'assemblée de la Polynésie française du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération de Papeete</i>

2.2.1. Le Plan Climat Energie de la Polynésie française

Du fait de sa forte dépendance vis-à-vis des importations d'hydrocarbures et de ses vulnérabilités au changement climatique et au niveau élevé d'émission des gaz à effets de serre, la Polynésie française, en partenariat avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), s'est engagée depuis 2005 dans une démarche de transition énergétique avec l'élaboration d'un **Plan Climat Territorial**.

Ce Plan est une stratégie en 2 objectifs complémentaires relatifs à l'atténuation (participation à l'effort de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre) et à l'adaptation au changement climatique (préparation aux évolutions climatiques pour réduire notre vulnérabilité). La signature du PACT (« Polynesians Against Climate Threats ») par les dirigeants du Groupe des Dirigeants Polynésiens le 16 juillet 2015 à Taputapuatea, est venue renforcer les engagements pris par les états insulaires du Pacifique pour maîtriser les enjeux énergétiques et les impacts de changement climatique.

L'élaboration du Plan Climat Territorial a traversé trois grandes phases :

- La phase de diagnostic réalisée en 2009 faisant un état des lieux des conséquences et des enjeux du changement climatique ;
- L'élaboration du **Plan Climat Stratégique (PCS)** en 2012, définissant la vision, le cap et la stratégie globale d'intervention matière d'énergie-climat pour l'ensemble des thématiques et des secteurs économiques ;
- L'élaboration du **Plan Climat Energie (PCE)** en 2015 qui décline chaque orientation stratégique en programme d'actions à mettre en œuvre.

Le document final du Plan Climat Energie (PCE) a été présenté en décembre 2015 à l'occasion de la COP21.

Pour rappel, le cadre stratégique comporte 7 axes d'intervention et 15 orientations, résumés dans le tableau suivant :

Axe 1	Maîtrise de la consommation et diversification énergétique durable
<i>Orientation 1.1</i>	Mettre en place une réforme institutionnelle du secteur de l'énergie en Polynésie française et développer des mesures d'accompagnement (coercitives)
<i>Orientation 1.2</i>	Favoriser l'effacement, le lissage et le stockage de l'énergie
<i>Orientation 1.3</i>	Favoriser le développement des filières énergies renouvelables en cohérence avec les capacités d'accueil des réseaux locaux
Axe 2	Mobilité durable et robustesse des systèmes de transports
<i>Orientation 1.1</i>	<i>Encourager la sobriété et l'efficacité des modes de transports adaptés aux différents contextes (archipélagique et global Pacifique Sud)</i>
<i>Orientation 2.2</i>	<i>Développer le recours à des énergies locales renouvelables et décarbonées pour les transports et adaptées aux différents contextes (archipélagique et global Pacifique sud)</i>
Axe 3	Adaptation & sobriété du cadre bâti et de l'aménagement / urbanisation du territoire face aux chocs climatiques et énergétiques
<i>Orientation 3.1</i>	<i>Accélérer la rénovation énergétique et renforcer les performances dans le neuf / lutter contre la précarité énergétique et climatique</i>
<i>Orientation 3.2</i>	<i>Définir une gouvernance adaptée aux contextes archipélagiques visant à mieux respecter les politiques d'aménagement et urbanisation durables à l'échelle des bassins de vie</i>
Axe 4	Efficacité énergétique, résilience et responsabilité des systèmes productifs locaux
<i>Orientation 4.1</i>	<i>Assurer la transition de l'économie locale à différentes échelles (filiales, archipels et global Pacifique sud) vers une économie adaptée aux contraintes énergétiques et climatiques</i>
Axe 5	Renforcement des patrimoines culturels et naturels face aux pressions urbaines et chocs climatiques
<i>Orientation 3.1</i>	<i>Assurer la résilience du patrimoine naturel pour prendre en compte les effets du changement climatique</i>
<i>Orientation 5.2</i>	<i>Assurer la résilience du patrimoine culturel polynésien aux impacts du changement climatique et valoriser les pratiques culturelles locales contribuant à l'adaptation</i>
Axe 6	Intégration des nouveaux risques et enjeux dans les politiques publiques
<i>Orientation 6.1</i>	<i>Adapter les dispositifs de gestion de crise à l'évolution de la fréquence et de l'intensité des événements extrêmes</i>
<i>Orientation 6.2</i>	<i>Introduire les risques climatiques et les effets dominos possibles dans le cadre de la prévention des risques</i>
<i>Orientation 6.3</i>	<i>Anticiper la problématique des déplacements liés au changement climatique</i>
Axe 7	Le pouvoir d'agir ensemble pour l'adaptation au du chargé d'études en charge du PCE et la transition énergétique
<i>Orientation 7.1</i>	<i>Inciter et valoriser l'exemplarité énergétique et climatique des acteurs polynésiens</i>
<i>Orientation 7.2</i>	<i>Suivre et évaluer la mise en œuvre du PCE de la Polynésie française</i>

Le PCE a déterminé 3 objectifs clés :

- en matière d'économie d'énergie

En 2014, les consommations d'énergie primaire identifiables au niveau du Pays étaient de 301,5 ktep. Les travaux reposant sur le mix énergétique, la Polynésie française a fixé comme objectif de parvenir à 50% de production d'énergie électrique issue d'énergie renouvelable à l'horizon 2020, à travers la loi de Pays 2013- 27 du 23 décembre 2013 relative aux principes directeurs de la politique énergétique.

- en matière de développement des énergies renouvelables.

Le développement d'énergies renouvelables concerne prioritairement les opérations solaires (photovoltaïque régulé et thermique), d'énergie thermique des mers et hydrauliques. L'objectif est au final, de passer d'une production d'énergies renouvelables de 223 GWh (soit 6,4 % du mix énergétique en 2014) à une production de 256 GWh (soit 10 % du mix énergétique en 2020).

- en matière de réduction des émissions de GES

Sachant que le Pays émettait en 2014, 911 milliers de TeqCO₂, l'objectif fixé d'ici 2020 est de réduire de 6,5 % les émissions de gaz à effet de serre, ce qui représenterait une baisse de 60 milliers de TeqCO₂ environ.

Le PCE soumet à l'horizon 2020, la mise en œuvre progressive de près de 60 actions, regroupées en 28 fiches actions qui décrivent les étapes opérationnelles, les porteurs identifiés et les acteurs potentiels, les moyens associés, les indicateurs et le calendrier sur 5 ans.

2.2.2. Le plan de transition énergétique 2015-2030

Validé par le conseil des ministres le 2 novembre 2015, le plan de transition énergétique s'attache à fixer des objectifs et des actions à l'horizon 2030, en matière de réglementation, de soutien économique et fiscal, de transparence des coûts et des prix et de mise en place d'outils de pilotage de la transition énergétique. Le plan vise trois grands objectifs :

- Changer de modèle énergétique, par une substitution progressive de l'utilisation d'énergies fossiles par des énergies renouvelables dans toutes nos activités (production électrique, transports, urbanisme).

La production et la distribution d'électricité devraient passer des systèmes centralisés à base d'hydrocarbures à une multiplication de petites unités de production d'énergies renouvelables. Cette transformation se traduira par une réduction de nos émissions de gaz à effet de serre participant ainsi à la lutte contre le réchauffement climatique. Elle permettra aussi à la Polynésie française d'atteindre une plus grande autonomie énergétique par une réduction de nos importations d'hydrocarbures.

- Changer les comportements pour réduire la consommation énergétique, en comportements plus vertueux et par une utilisation généralisée des nouveaux équipements à moindre consommation énergétique.

Des incitations économiques et fiscales adaptées et de multiples programmes de maîtrise de demande d'énergie (MDE) auprès des ménages, des entreprises, des collectivités et surtout des jeunes générations devront contribuer à l'évolution progressive des comportements.

- Changer de modèle économique de l'énergie en favorisant une plus grande transparence dans les coûts et les prix, une plus grande pluralité d'acteurs et un plus grand choix pour les consommateurs.

Cette évolution devra permettre de distinguer avec précision l'ensemble des coûts inhérents à chaque filière énergétique (approvisionnement et distribution d'hydrocarbures, production, transports, distribution et commercialisation de l'électricité). Dans ce cadre, les mécanismes publics les plus favorables à la transition énergétique, notamment ceux ayant trait à la péréquation tarifaire, seront redéfinis et mis en œuvre pour accompagner ces changements.

Le plan comporte une série de 7 mesures spécifiques autour de deux axes principaux qui consistent à faire évoluer le cadre législatif et réglementaire, et à soutenir la mise en œuvre des projets opérationnels vers la transition énergétique.

Les grandes mesures du plan de transition énergétique 2015-2030

Orientation 1	Clarifier l'organisation juridique du secteur de l'énergie
Orientation 2	Instaurer un modèle économique de l'électricité plus transparent
Orientation 3	Promouvoir une plus grande concurrence dans le secteur de l'énergie
Orientation 4	Soutenir les filières d'énergies renouvelables
Orientation 5	Faire évoluer les comportements dans la relation à l'énergie
Orientation 6	Moderniser et sécuriser nos infrastructures publiques et privées en matière d'énergie
Orientation 7	Définir et mettre en place des outils efficaces de pilotage de la transition énergétique

2.2.3. Le schéma directeur des transports collectifs et des déplacements durables de l'île de Tahiti 2016-2035

Préconisé dans le Plan Climat Energie de la Polynésie française (axe 2 : mobilité durable et robustesse des systèmes de transports), le schéma des transports répond au double enjeu de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre et d'une meilleure organisation des transports terrestres sur l'île de Tahiti.

Le schéma directeur, validé par le conseil des ministres en août 2016 après avis du CESC, conçoit le cadre de la politique des transports publics pour les 20 prochaines années, à la suite d'une large expression des besoins et d'une concertation en 2015 entre les services et représentants de l'Etat, du Pays, des communes et des usagers

Les véritables insatisfactions soulevées concernent la congestion des réseaux, l'absence d'aménagements en faveur des transports en commun et les moyens insuffisants attribués à l'offre de transport public.

Les grands objectifs du schéma directeur sont de :

- planifier et organiser les différentes actions afin de développer un transport public de qualité à Tahiti,
- décrire un objectif ambitieux à long terme et décliner les moyens à mettre en œuvre pour répondre aux besoins de déplacements de la population, et accompagner les projets de développement économique, touristiques et de transports.

Pour cela, le schéma directeur consiste à :

- organiser les différentes étapes pour arriver à l'objectif choisi,
- Estimer les ressources nécessaires,
- proposer une gouvernance et une organisation adéquate.

Il préconise un programme construit en 4 axes principaux et 22 actions à l'horizon 2035, qui sont rappelés dans le tableau ci-après.

<i>Axe 1</i>	<i>Engager un projet de transport public viable et répondant au besoin de la population en termes, d'accès pour tous, d'inter-modalité et de préservation de l'environnement</i>
Action 1.1	Déployer et Structurer une offre de transport public attractive pour les différents bassins de vie et desservant les territoires éloignés des pôles de services ou d'activités
Action 1.2	Renforcer l'offre de transport public au sein de l'agglomération centre
Action 1.3	Réaliser un transport public structurant de forte capacité afin d'engager un report modal significatif (moyen et long terme)
Action 1.4	Le transport des scolaires
Action 1.5	Le transport des personnes à mobilité réduite
<i>Axe 2</i>	<i>Réaliser les aménagements nécessaires à la mise en œuvre du projet de transport et favorisant de nouveaux comportements de déplacement</i>
Action 2.1	Définir la hiérarchie et aménager les arrêts sur le réseau
Action 2.2	Adapter les profils de la voirie à une desserte TC et réaliser des zones de
Action 2.3	Développer les parkings et mettre en œuvre une politique de stationnement
Action 2.4	Réaliser des pôles d'échanges multimodaux
Action 2.5	Aménager des sites propres pour les transports collectifs
Action 2.6	Faciliter l'accessibilité des TC et l'usage des modes doux /modes actifs pour de nouveaux comportements de déplacement
<i>Axe 3</i>	<i>Mettre en place les dispositifs et matériels facilitant l'usage régulier des services de transport public par le plus grand nombre</i>

Action 3.1	Investir dans parc de véhicules sûrs et adaptés aux différentes zones de déplacement
Action 3.2	Adapter le matériel roulant aux spécificités culturelles de Tahiti et du Pays
Action 3.3	Billettique et tarification incitative dans le cadre d'une démarche commerciale dynamique
Action 3.4	Amélioration de la qualité et système d'information
<i>Axe 4</i>	<i>Programmer, suivre et accompagner la mise en œuvre du Schéma directeur des TC et des déplacements durables de Tahiti</i>
Action 4.1	Accompagner le Pays dans la mise en place d'un projet de court terme efficient : AMO DSP Transport
Action 4.2	Organiser les dispositifs pour améliorer la connaissance des déplacements et adapter la politique de transport aux besoins
Action 4.3	Favoriser la concertation entre les collectivités publiques pour coordonner les actions
Action 4.4	Assurer un financement pérenne des transports publics
Action 4.5	Doter les services du Pays des moyens nécessaires à leurs nouvelles missions et renforcer la coordination entre services
Action 4.6	Assurer des actions de communication à chaque réalisation les rattachant au projet du Schéma directeur
Action 4.7	Assurer des actions de communication ciblées en fonction des publics afin de favoriser une modification des comportements de déplacement

Par l'application de ce schéma directeur soutenu par des efforts financiers, il est escompté des gains environnementaux et socioéconomiques importants grâce à une hausse de la fréquentation des transports collectifs qui permettrait alors d'éviter des émissions de CO2 par les véhicules.

2.2.4. Le Schéma directeur des déplacements durables interinsulaires 2015-2025

Sous l'égide du ministère en charge des transports intérieurs et avec le partenariat de l'ADEME et de l'Agence Française de Développement, les travaux préparatoires du schéma directeur ont débuté en mars 2015 par une phase de diagnostic du transport interinsulaire, maritime et aérien dont les résultats font l'objet d'une communication en conseil des ministres le 26 mai 2015. Ainsi, 7 ateliers thématiques et une cinquantaine d'entretiens ont fait participer 120 acteurs concernés, des experts et des professionnels des administrations de l'Etat et de la Polynésie française.

Le choix du scénario cible après une analyse de 29 options de scénarii, en tenant compte de l'évolution prévisible de la population, de la situation économique et financière du Pays, de la fréquentation touristique, a été présenté en comité interministériel le 20 juin 2015. A partir de là, le schéma directeur des transports maritimes et aériens a pu être décliné sur la base de 3 axes stratégiques et d'un plan d'actions chiffré et s'étalant sur les 10 ans à venir.

Le schéma directeur a été arrêté en septembre 2015 par le conseil des ministres et publié au JOPF (*arrêté n° 1400 CM du 22 septembre 2015 arrêtant le schéma directeur des déplacements durables interinsulaires 2015-2025 de la Polynésie française*).

L'adoption du document par l'Assemblée de Polynésie française, telle que prévue par la loi du pays n° 2016-3 du 25/02/2016 relative à l'organisation du transport interinsulaire maritime et aérien, sera réalisée dans le cadre du futur schéma d'aménagement général de la Polynésie française (art-49-1 de la loi organique).

Cette loi encadre l'organisation du transport interinsulaire, définit l'activité de transport public interinsulaire et pose les principes d'organisation dont la compétence échoit à la Polynésie française, sous réserve des compétences communales (transport intra communal) et de l'Etat (mise en œuvre du principe de continuité territoriale). L'article LP 2 définit les objectifs de la politique publique, sans préjudice des dispositions du Code des transports relatives à la continuité territoriale et dans le respect des compétences des communes reconnues par la loi organique statutaire. Ainsi, dans un cadre englobant à la fois le développement économique et touristique, les contraintes d'aménagement et de sécurité, la protection de l'environnement, l'utilisation rationnelle de l'énergie dans un objectif de réduction des gaz à effet de serre, la politique publique des transports interinsulaires doit permettre :

- la complémentarité des modes de transports dans une logique intermodale ;
- une coopération entre opérateurs au bénéfice des usagers et de la bonne exploitation des réseaux ;
- l'amélioration de l'efficacité de l'utilisation des réseaux, des équipements et des infrastructures ;

- une situation de libre concurrence entre tous les opérateurs, tant maritimes qu'aériens.

Le schéma directeur des déplacements durables interinsulaires à l'horizon 2025 comporte 3 objectifs stratégiques édictés ainsi :

- Donner au Pays les moyens d'assurer pleinement son rôle d'Autorité Organisatrice des Transports interinsulaires avec une coordination accrue entre acteurs institutionnels (Pays-État-Communes) et une meilleure régulation des transports ;

- Améliorer l'efficacité des transports interinsulaires en matière de réponse aux besoins des usagers, d'efficacité énergétique, d'inter-modalité et de préservation de l'environnement en facilitant l'accès de tous à tout le territoire ;

- Favoriser le développement économique durable du Pays et de ses archipels à travers des mesures d'accompagnement à la politique des transports interinsulaires.

Pour leur mise en œuvre, un plan d'action pluriannuel décline 25 orientations selon un ordre de priorité établi en fonction de l'impact prévisible des actions sur le transport interinsulaire et du niveau de difficulté de mise en œuvre.

Les investissements prévus au schéma directeur sont été estimés pour les prochaines 10 années et reposent sur trois acteurs principaux :

- le Pays (au mieux avec l'aide de l'Etat au titre de l'article L.1803-4 al. 2 du Code des Transports) pour l'entretien et la réhabilitation des infrastructures maritimes et aériennes,

- les opérateurs de transports présents sur le Pays ou à venir, au titre d'actions nouvelles et le renouvellement des matériels existants ;

- les communes et les établissements de coopération intercommunale au titre d'actions nouvelles de compétence communale.

Un organe de suivi sera en charge du suivi de l'exécution du schéma directeur, en lien étroit avec les services du Pays, les communes et l'Etat vue annuelle et pourra être force de propositions de solutions lorsque la mise en œuvre de certaines actions rencontre des difficultés.

Au moins un ajustement du schéma directeur au cours de sa période de validité, pourra avoir lieu, afin de tenir compte des impacts potentiels sur les transports interinsulaires de l'action publique d'autres secteurs (aménagement, organisation sanitaire, développement économique, plan climat énergie...)

2.2.5. La politique de santé de la Polynésie française : les orientations stratégiques 2016-2025 et le Schéma d'organisation sanitaire 2016-2021

Les enjeux majeurs de santé publique dans un contexte géographique contraignant et de développement rapide des maladies chroniques et de nouveaux risques sanitaires le plus souvent liés aux comportements, au mode de vie des individus, à la mondialisation et aux modifications de l'environnement, conduisent la Polynésie française à réviser sa politique de santé. Tout en prônant les valeurs et le droit à la santé, le système social et sanitaire doit nécessairement s'adapter aux importantes évolutions technologiques et des pratiques médicales, contenir les coûts croissants de prise en charge des maladies chroniques avec le vieillissement de la population, et appeler à une responsabilité tant collective qu'individuelle des usagers pour leur capital santé.

La Polynésie française a adopté une nouvelle lignée de documents stratégiques qui posent la politique de santé en 3 niveaux de planification :

- les orientations stratégiques (OS) proposant le cadre de référence d'ensemble des évolutions à suivre et des axes prioritaires pour les 10 prochaines années

- les schémas d'organisation qui déclinent de façon opérationnelle et par secteur les objectifs, les types de mesures à mettre en œuvre et les modalités d'évaluation : schéma d'organisation sanitaire (SOS), schéma de prévention, schéma médicosocial, construits pour une période de 5 ans

- les plans/programmes d'actions par thématiques de santé et/ou par groupes de population, ainsi que les cadres de financement, qui déterminent les activités, les calendriers, les suivis et les moyens de mise en œuvre.

En février 2016, les deux premiers documents stratégiques représentant le socle de référence de la politique de santé, sont adoptés : les **Orientations Stratégiques 2016-2025** et le **Schéma d'Organisation Sanitaire 2016-2021**, à l'issue d'une phase de diagnostic partagé et d'une série de consultations des acteurs de santé entre mi-2012 et mi-2015.

Les 4 priorités des orientations stratégiques 2016-2025

La stratégie pour 10 ans repose sur les principes directeurs et les obligations du Droit à la Santé, la recherche de l'efficacité et la performance et la nécessité de mener des réformes profondes de façon partagée et responsable. Elle se

concentre sur 4 priorités, les deux premières attachées aux réformes de la gouvernance de la santé et de la protection sociale généralisée, et les deux autres mettant en avant la politique de prévention et la qualité de l'offre de santé.

Axe stratégique 1	Moderniser et optimiser la gouvernance du système sanitaire et médico-social
Axe stratégique 2	Améliorer le dispositif de protection sociale généralisée pour une couverture optimale des besoins sanitaires et sociaux
Axe stratégique 3	Centrer la politique sur la prévention et la promotion de la santé
Axe stratégique 4	Garantir un système de santé de qualité

Les 6 axes d'intervention et les orientations du Schéma d'organisation sanitaire 2016-2021

Le Schéma d'organisation sanitaire constitue l'outil de planification et de régulation de l'offre de santé afin de satisfaire les besoins de la population et de renforcement de l'équité sociale, et adapter le système de santé aux évolutions. Chacun des 6 axes du SOS met en avant les orientations et les actions prioritaires en réponse aux problématiques, ainsi que les bénéfices attendus, les enjeux financiers associés, les niveaux de difficulté et le calendrier de mise en œuvre.

<i>Axe 1</i>	<i>Restaurer l'Autorité du Pays</i>
Orientation 1	Fonder une autorité de régulation de la santé et de la protection sociale
Orientation 2	Bâtir l'établissement public polynésien de soins primaires
Orientation 3	Unifier le service hospitalier public polynésien
Orientation 4	Assujettir tout financement à une autorisation
Orientation 5	Assujettir tout équipement nouveau à une étude médico-économique
Orientation 6	Opposabilité du schéma d'organisation sanitaire aux tiers
<i>Axe 2</i>	<i>Améliorer la santé primaire dans les Archipels</i>
Orientation 1	Améliorer la couverture de santé primaire
Orientation 2	Rapprocher la convalescence du domicile
Orientation 3	Renforcer les équipements de transport sanitaire
Orientation 4	Mettre l'efficacité au service du renforcement des soins primaires
<i>Axe 3</i>	<i>Adapter l'offre de santé à l'évolution des besoins</i>
Orientation 1	Augmenter l'offre de dialyse
Orientation 2	Développer l'offre de santé mentale
Orientation 3	Poursuivre la montée en charge raisonnée de l'offre de prise en charge du cancer et adopter le plan cancer
Orientation 4	Créer un pôle privé unique par appel à projet
Orientation 5	Favoriser une approche par parcours de santé en s'appuyant sur le premier recours et l'articulation entre les secteurs public, privé et libéral
<i>Axe 4</i>	<i>Faire de la prévention du surpoids un choix majeur pour la santé des Polynésiens</i>
Orientation 1	Faire de la lutte contre le surpoids une priorité Pays
Orientation 2	Rationaliser l'organisation de la prévention

Orientation 3	Partager une approche polynésienne de la prévention et de la promotion de la santé
Axe 5	<i>Relever le défi du bien vieillir en partenariat avec le ministère en charge de la solidarité</i>
Orientation 1	Créer un risque unique handicap-dépendance
Orientation 2	Privilégier le maintien à domicile et améliorer la qualité de prise en charge
Orientation 3	Proposer une première offre complémentaire d'établissements spécialisés
Axe 6	<i>Soutenir l'ensemble des efforts par la constitution d'un espace numérique de santé polynésien</i>
Orientation 1	Créer une gouvernance forte des SI de santé polynésiens
Orientation 2	Prioriser les moyens et les énergies sur le dossier médical partagé
Orientation 3	Mettre en place une télémédecine au service des soins primaires dans les archipels

2.2.6. Le Plan d'orientation stratégique pour la mise en œuvre d'une politique publique pour la famille

Les faits de violences conjugales et intrafamiliales ainsi que dans les sphères publiques, et le constat préoccupant d'expressions de mal-être des personnes (jeunes et adultes) et des familles dans un contexte de crise économique, ont conduit le Président de la Polynésie française en janvier 2016, à livrer une feuille de route à un comité de pilotage pour l'élaboration d'un plan d'action pour promouvoir la cohésion et la santé sociales et familiales, pour prévenir et prendre en charge la délinquance et les violences. Les valeurs fondamentales autour de la famille, la communauté et la société toute entière sont au cœur de la stratégie développée.

De janvier à mars 2016, le comité de pilotage constitué d'une dizaine de personnalités représentant les confessions religieuses, la justice, le secteur social, ont établi le diagnostic et dessiné le projet de plan d'action avant la journée des ateliers thématiques en présence des professionnels de plusieurs secteurs d'activités.

Le Plan d'orientation stratégique pour la famille met en avant les principaux leviers d'actions suivants : les moyens des services et des équipements collectifs, les modèles d'éducation, le système de protection sociale, la législation du travail, la réforme fiscale, l'offre et les approches professionnelles d'accompagnement des familles, des mères et des enfants, des seniors, l'accès à l'offre de services d'aide à la personne et de proximité, la gouvernance de la politique familiale.

Les objectifs stratégiques sont au nombre de 7 et en découlent 130 actions sans considération d'une période de mise de en œuvre.

Les 7 objectifs stratégiques de la politique pour la famille

Objectif stratégique 1	La famille, une priorité pour le Pays
Objectif stratégique 2	Un socle familial solide avec des parents responsabilisés et une enfance protégée
Objectif stratégique 3	Des relations sociales épanouissantes et enrichissantes et des familles en bonne santé
Objectif stratégique 4	Des réponses adaptées aux publics à risque
Objectif stratégique 5	Des réponses adaptées aux familles fragilisées
Objectif stratégique 6	Promouvoir la place des matahiapo dans les familles et la société
Objectif stratégique 7	Un rôle éducatif partagé pour une jeunesse engagée dans la préparation de son avenir

Le plan d'orientation pour la politique de la famille a été approuvé par l'Assemblée de Polynésie française le 27 octobre 2016.

2.2.7. La Charte de l'éducation - actualisation 2016

L'éducation est une compétence de la Polynésie française tant en ce qui concerne l'enseignement scolaire du premier degré, du second degré que des classes post-baccalauréat. Le système polynésien repose néanmoins sur les mêmes principes fondamentaux du code national de l'éducation, ayant trait à l'organisation d'un enseignement public, gratuit, laïc à tous les degrés, à la liberté d'enseignement, à l'enseignement privé. Le choix de conserver les cursus et les diplômes nationaux conduit aux mêmes programmes qu'en métropole avec des adaptations au contexte polynésien comme les

langues et culture polynésiennes à la fin des trois cycles de l'école primaire, l'histoire et la géographie de la Polynésie française.

Dans ce cadre général, le Pays a affirmé sa volonté de faire de l'éducation une priorité en fixant, au travers deux chartes de l'éducation (en 1992 puis en 2011), les principes et objectifs généraux du système éducatif polynésien. La politique éducative a assigné des objectifs à atteindre de 100% des élèves d'une même classe d'âge à un diplôme de niveau V (CAP) a minima et de 70 % au niveau du baccalauréat.

A l'issue d'un diagnostic des forces et des faiblesses du système et la mise en lumière des résultats scolaires et des difficultés récurrentes telles que l'absentéisme et le décrochage scolaire, la Charte de l'éducation érigée en loi du pays (LP n° 2011-22 du 29 août 2011) a fixé les mesures essentielles de la politique éducative pour progresser et assurer « la réussite de tous les élèves » à l'identique de l'objectif national fixé par la loi de la République. La finalité du projet éducatif est déclinée en trois objectifs généraux : une Ecole pour tous, une Ecole performante, une Ecole ouverte.

Le projet éducatif quadriennal de la Polynésie française, adossé à la Charte de l'éducation, et fixé par l'arrêté n°1190 CM du 12 août 2011 est arrivé à son terme en août 2015. Un bilan des 4 années de mise en œuvre a conduit à l'actualisation de la charte en 2016, approuvée par la délibération n° 2016-59 APF du 7 juillet 2016.

La Charte actualisée conserve les finalités édictées en première partie, ainsi que ses objectifs et principes généraux d'une École pour tous, une École performante, une École ouverte. Le socle commun a été ajusté en socle commun de connaissances, de compétences et de culture en Polynésie française, en application de l'ordonnance n° 2004-693 du 26 juin 2014 portant son extension et son adaptation dans les îles Wallis-et-Futuna, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie.

Le projet éducatif quadriennal a été supprimé pour simplifier les repères textuels.

De nouvelles modalités de mise en œuvre des objectifs selon des contrats d'objectifs conclus entre la Polynésie française, via le ministère de l'éducation de la Polynésie française, et les inspecteurs de l'Éducation nationale en charge d'une circonscription (premier degré) ou d'un bassin (second degré), sont posées.

Elles instaurent un pilotage stratégique et une mobilisation des moyens pour une démarche de performance dans la réussite scolaire. La démarche continue d'évaluation du système éducatif a été améliorée avec des indicateurs ciblés et mobilisés effectivement pour ce travail.

Enfin, en regard de la performance de la politique éducative de la Polynésie française et des budgets alloués, la logique d'efficacité est appliquée par ailleurs pour un meilleur compte-rendu de l'utilisation des fonds publics. La présentation de la politique éducative devient conforme à la structure inspirée de la LOLF, selon les quatre programmes suivants :

- programme 140 : enseignement scolaire public du premier degré
- programme 141 : enseignement scolaire public du second degré
- programme 214 : soutien de la politique de l'éducation
- programme 230 : vie de l'élève.

2.2.8. La politique agricole pour la Polynésie française 2011 - 2020

L'agriculture, longtemps considérée comme un secteur économique mineur, est fortement concurrencée voire dominée par les importations alimentaires. Pourtant, face à la mondialisation et ses conséquences souvent néfastes, le développement du secteur primaire constitue un véritable levier pour affirmer une souveraineté économique et pourvoir à une alimentation des plus intéressantes et satisfaisantes en quantité et en qualité, et ce, dans tous les archipels. Le besoin est double car à une demande d'augmentation de la production agricole locale, il convient aussi d'assurer que l'agriculture garantisse la santé et protège l'environnement. Si l'amélioration des modes de production et l'ouverture aux marchés extérieurs ont permis une certaine sécurisation de l'offre alimentaire, le recours aux produits phytosanitaires expose à des risques sur la santé et l'environnement, et oblige à la mise en place de normes de sécurité.

La politique sectorielle pour l'agriculture, soutenue par le ministère en charge de l'économie rurale, a été conçue en réponse à la double exigence d'inscrire l'action publique en faveur du secteur agricole dans la durée et de construire la légitimité des soutiens publics au monde rural.

Bien que le document de la politique agricole 2011-2020 n'ait pas été approuvé officiellement, il reste néanmoins celui qui fait actuellement référence pour les professionnels du secteur et le ministère de tutelle.

Les 4 axes stratégiques et les objectifs de la politique agricole 2011-2020

<i>Axe stratégique 1</i>	<i>Vers la souveraineté du pays dans le domaine agricole</i>
Objectif 1.1	Stimuler l'augmentation de la production agricole locale

Objectif 1.2	Renforcer l'organisation économique des filières de production
Objectif 1.3	Faire connaître, faire aimer, faire acheter : la promotion des produits locaux
<i>Axe stratégique 2</i>	<i>Répondre aux attentes des citoyens et des consommateurs</i>
Objectif 2.1	Améliorer la sécurité sanitaire des produits agricoles
Objectif 2.2	Encourager le développement de l'agriculture biologique
Objectif 2.3	Favoriser une offre alimentaire équitable
<i>Axe stratégique 3</i>	<i>Valoriser tous les territoires ruraux</i>
Objectif 3.1	Développer et diversifier les activités endogènes de production et d'agro-transformation
Objectif 3.2	Garantir l'accessibilité de tous les producteurs aux marchés
Objectif 3.3	Maintenir l'attractivité des activités agricoles et forestières dans les zones rurales éloignées de Tahiti
<i>Axe stratégique 4</i>	<i>Moderniser l'environnement institutionnel de l'agriculture</i>
Objectif 4.1	Améliorer la qualité de l'action publique
Objectif 4.2	Préparer l'avenir de l'agriculture polynésienne par un enseignement et une formation professionnels adaptés
Objectif 4.3	Promouvoir la représentation de la profession dans le dispositif de mise en œuvre et gestion de la politique agricole

2.2.9. La stratégie de développement touristique de la Polynésie française 2015-2020

Le secteur du tourisme en Polynésie française est considéré par l'ensemble des acteurs politiques, économiques et sociaux, comme l'un des moteurs majeurs du développement économique et pourvoyeur de l'essentiel des ressources propres du Pays. Son développement peut en effet contribuer à une croissance endogène durable de l'activité économique et de l'emploi en Polynésie française.

Aussi, le gouvernement a placé le secteur du tourisme parmi les axes majeurs de son projet de développement de l'économie polynésienne. Il a décidé de lui consacrer le financement nécessaire au développement du tourisme à travers le 11ème Fonds Européen de Développement (FED) et une part importante de l'enveloppe du Contrat de Projets 2015-2020.

Dans une perspective de création d'activités et d'emplois durables par une redynamisation du secteur du tourisme, les travaux d'élaboration d'une stratégie d'action à l'horizon 2020 sont lancés en 2015 en s'appuyant sur une analyse de la situation du tourisme et de la demande, en menant un benchmark des principaux concurrents, en mettant en évidence les déterminants du développement touristique polynésien et en déclinant les axes et le plan d'action. L'approche « Ritchie & Crouch » comme modèle d'analyse pour décomposer et identifier la compétitivité et la durabilité du tourisme en Polynésie française, est utilisée. Une large consultation des acteurs locaux (entretiens avec les acteurs du tourisme de la Polynésie française, groupes de travail, séminaires et réunions plénières avec les membres du gouvernement) a permis d'alimenter la réflexion et la co-construction du cadre stratégique et du plan d'action.

La stratégie polynésienne pour le développement du tourisme propose de « positionner la Polynésie française sur une offre exclusive, ambitionnant le bien-être du corps ainsi que de l'âme et la réconciliation de l'homme avec la nature : une palette d'activités de détente et/ou sportives, enrichie de rencontres culturelles fortes et d'une relation unique avec la nature ». Elle vise à induire une augmentation des dépenses des touristes et une amélioration des retombées sociales du tourisme. Il a pour ambition aussi, de démontrer qu'un investissement ciblé à court et moyen terme entrainera une augmentation du nombre de touristes, un élargissement de l'origine des touristes, ainsi qu'une amélioration substantielle du PIB et des recettes du Pays.

Les facteurs clefs de réussite pour le développement touristique polynésien sont identifiés comme suit :

- la sécurité (territoire en paix, sécurité sanitaire, pas d'aléas naturels...),
- la richesse naturelle, ainsi que culturelle, l'héritage,
- la diversité des activités sportives,
- le rapport équilibré qualité-prix.

Ils sont fondamentaux pour atteindre les objectifs suivants :

- maintenir l'image de la destination tout en contribuant à la décision du client touriste de venir en Polynésie française,
- améliorer les prestations et développer l'expérience authentique et unique de la culture et de la richesse naturelle,
- rendre l'environnement public et privé plus efficace, ce qui contribuera à un développement harmonieux.

La stratégie se veut cohérente, complète et opérationnelle, en étant organisée autour de trois axes stratégiques et 12 grands objectifs, listés ci-après :

<i>Axe stratégique 1</i>	<i>Affirmer la destination « Polynésie française »</i>
Objectif stratégique 1.1	Définir l'identité de la destination «Polynésie française»
Objectif stratégique 1.2	Segmenter la clientèle
Objectif stratégique 1.3	Définir les produits
Objectif stratégique 1.4	Promouvoir et commercialiser la destination
<i>Axe stratégique 2</i>	<i>Mettre en place les conditions de développement du tourisme</i>
Objectif stratégique 2.1	Développer et gérer les infrastructures touristiques
Objectif stratégique 2.2	Adapter l'offre de transport
Objectif stratégique 2.3	Développer l'offre d'hébergement et de restauration « made in tahiti et ses îles »
Objectif stratégique 2.4	Professionaliser les acteurs de la filière touristique
<i>Axe stratégique 3</i>	<i>Restructurer la gouvernance</i>
Objectif stratégique 3.1	Définir les instances de gouvernance
Objectif stratégique 3.2	Adapter la réglementation
Objectif stratégique 3.3	Aménager l'éco-territoire
Objectif stratégique 3.4	Mettre en place les outils de pilotage et d'évaluation du tourisme

Ainsi, le plan d'action comprend 134 actions et est assorti d'indicateurs de suivi et d'évaluation, et d'un cadre de dépenses à moyen terme afin de permettre une mise en œuvre opérationnelle de la politique publique.

L'Assemblée de la Polynésie française a approuvé la stratégie de développement touristique 2015-2020, le 9 juin 2016.

2.2.10. Le schéma directeur Recherche et Innovation 2015-2025

Bien que le schéma directeur Recherche et Innovation (SDRI) n'ait pas fait l'objet d'une validation par le conseil des ministres, il sert comme document d'appui au volet Recherche du Contrat de Projet II entre l'Etat et la Polynésie française 2015-2020.

La recherche est une compétence de l'Etat, à l'exercice de laquelle, la Polynésie française peut participer avec ses propres programmes. Afin de structurer une politique de site selon une vision commune et à optimiser l'affectation des futurs financements dédiés à la recherche et l'innovation, un schéma directeur a été élaboré en 2013 en collaboration étroite avec les acteurs concernés de l'Etat et la Polynésie française.

Le schéma directeur fixe des objectifs et des actions prioritaires, assujettis des besoins en financements, en infrastructures, en matériels, en formations et surtout en synergies institutionnelles nécessaires pour permettre la recherche en Polynésie française.

Il intègre les acquis du STRATOM (stratégies territoriales pour les Outre-mer), les efforts de planification prospective de H2020 et les propositions des services de la Polynésie française en 2014 en matière de recherche et d'innovation.

Le schéma directeur 2015-2025 vise à :

-accroître les connaissances dans des domaines de recherche importants pour la Polynésie française et dans lesquels elle dispose de compétences et de forces ;

- assurer un meilleur transfert des résultats de la recherche pour une application plus efficace au secteur de l'entrepreneuriat.

Le premier objectif permet de réaffirmer une excellence scientifique locale sur des thématiques prioritaires. Le second privilégie les échanges entre les laboratoires publics et les entreprises et les processus d'innovation.

Les domaines de recherche et d'innovation relèvent prioritairement et spécifiquement des intérêts de la Polynésie française : écosystèmes récifo-lagonaires, écosystèmes terrestres, énergies renouvelables (notamment marines), culture polynésienne, enjeux de santé publique, effets liés aux risques naturels et au changement climatique.

Les 5 thématiques et les objectifs du schéma directeur

Thématiques prioritaires de recherche et d'innovation	
<i>Thématique 1</i>	<i>Récifs coralliens et écosystèmes marins</i>
Objectif 1	Caractériser la réponse des organismes, des populations et des peuplements face aux principaux forçages d'origine naturelle et anthropique (pêche, aquaculture, essor démographique, changement climatique) et leurs conséquences sur les principaux services écosystémiques
Objectif 2	Comprendre le rôle de plusieurs composantes "clés" des écosystèmes récifaux et marins (populations, peuplements, autres composantes de l'habitat) sur des fonctions écosystémiques (ex. productivité, résilience) et sur les services écosystémiques (pêche, aquaculture,...).
Objectif 3	Développer des outils innovants d'évaluation et de suivi des principales composantes des écosystèmes (ex. populations, habitat) d'une part, et des filières d'exploitation des ressources vivantes (pêche, aquaculture) d'autre part, en soutien à la gestion des ressources et des écosystèmes.
Objectif 4	Mettre en œuvre une approche intégrative alliant notamment génétique, biologie moléculaire, écophysiologie, afin de mieux maîtriser la qualité de la perle produite par <i>Pinctada margaritifera</i> .
Objectif 5	Développer des recherches sur la santé des organismes marins, sur leur environnement et sur les pathogènes qu'ils véhiculent afin d'assurer le développement et la durabilité des filières halieutiques et aquacoles de Polynésie française.
Objectif 6	Etudier l'impact des bassins versants sur le milieu récifal lagonaire
<i>Thématique 2</i>	<i>Les sociétés polynésiennes</i>
Objectif 1	Accroître les connaissances sur le thème : Histoire, cultures et transmission en Polynésie française
Objectif 2	Accroître les connaissances sur le thème : La société polynésienne d'aujourd'hui et de demain : Gouvernance, biens communs et ressources distinctives
<i>Thématique 3</i>	<i>Santé des populations</i>
Objectif 1	Dresser le portrait sanitaire de la Polynésie française
Objectif 2	Connaître et contrôler les maladies infectieuses
Objectif 3	Etudier les maladies non transmissibles
Objectif 4	Renforcer l'excellence en matière de connaissance des biotoxines marines
Objectif 5	Renforcer la sécurité alimentaire sur les produits de la mer
<i>Thématique 4</i>	<i>Risques naturels et changement climatique</i>
Objectif 1	Etude des Risques Naturels
Objectif 2	Etude et surveillance de l'impact du changement climatique
<i>Thématique 5</i>	<i>Nouvelles énergies, nouvelles ressources et nouveaux outils numériques</i>

Objectif 1	Maîtrise d'énergie et Energies renouvelables
Objectif 2	Ressources naturelles terrestres et marines
Objectif 3	Développement du Numérique
Axes transversaux	
<i>Axe transversal 1</i>	<i>Gouvernance et synergies institutionnelles</i>
Objectif 1	Doter la Polynésie française d'outils de gouvernance de la recherche et de l'innovation
Objectif 2	Elaboration de politiques de site opérationnelles
Objectif 3	Création d'un « consortium des sciences et technologies bleues » en Polynésie française
<i>Axe transversal 2</i>	<i>Moyens mobiliers et immobiliers - Infrastructures et équipements</i>
Objectif 1	Doter la Polynésie française d'infrastructures adaptées à ses ambitions
Objectif 2	Equiper la Polynésie française d'outils adaptées à ses besoins
<i>Axe transversal 3</i>	<i>Cadre incitatif juridique et financier</i>
Objectif 1	Elaborer un cadre attractif et adopter des mesures incitatives
Objectif 2	Appuyer la mise en place du cadre législatif lié à « l'Accès aux ressources et au Partage des Avantages » (APA) en Polynésie française
Objectif 3	Accompagner la mise en place en Polynésie française, d'un cadre juridique sur les droits de la propriété intellectuelle (INPI)
<i>Axe transversal 4</i>	<i>Culture scientifique et technologique</i>
Objectif 1	Mettre en place un ou plusieurs Centre de Culture Scientifique et Technique (labellisé)
Objectif 2	Renforcer les actions de vulgarisation à destination du grand public et des jeunes (Fête de la science, Journée de la Science, conférences scientifiques, doctorales, etc.)
Objectif 3	Renforcer le soutien à la diffusion scientifique via toutes formes de supports (Web, livres, vidéos...)
<i>Axe transversal 5</i>	<i>Transfert technologique et innovation</i>
Objectif 1	Renforcer les interactions entre organismes de recherche et services techniques impliqués dans le développement du territoire (DRMM, DIREN, Aménagement, etc.)
Objectif 2	Assurer la fonctionnalité et la pérennité des structures de transfert technologique (type grappe d'entreprise Tahiti Faahotu - TFT), Consortium de Valorisation Technologique (CVT) Sud et incubateur
<i>Axe transversal 6</i>	<i>Coopération régionale et internationale</i>
Objectif 1	Coopération bilatérale avec la Nouvelle-Calédonie
Objectif 2	Coopération régionale avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les USA (Hawaï), la Chine, les Petits Etats Insulaires du Pacifique (via l'Université du Pacifique Sud)
Objectif 3	Coopération avec l'Europe et les outre-mer

Pour assurer un pilotage adéquat et les conditions d'atteinte des objectifs, le schéma directeur présente 6 axes transversaux en lien avec la gouvernance et les synergies institutionnelles, les besoins en investissements mobiliers et immobiliers, l'adaptation du cadre juridique et financier, la culture scientifique et technologique, le transfert technologique et l'innovation, et la coopération régionale et internationale.

2.2.11. La Stratégie territoriale d'Innovation de la Polynésie française 2015-2018

Pour un développement économique durable, l'innovation est considérée telle une priorité dans monde en mutation. L'innovation correspond aux capacités de porter le nouveau et de changer les paradigmes technologiques, mais aussi organisationnels, économiques, juridiques et sociétaux, qui structurent les économies, les sociétés.

Avec le soutien de la Commission Européenne, l'Association des Pays et Territoires d'Outre-mer de l'Union européenne (OCTA) a initié le projet européen "Stratégies Territoriales pour l'Innovation", qui offre des services d'assistance technique sur demande aux gouvernements des Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM).

Le gouvernement a acté la mise en place d'un comité consultatif de l'innovation composé de référents de plusieurs ministères, du groupement d'entreprises Tahiti Fa'ahotu et du Cluster maritime de la Polynésie française, pour élaborer sa propre stratégie de l'innovation en janvier 2015.

La Polynésie française a souhaité saisir cette opportunité des nouveaux enjeux de l'Innovation et favoriser la concertation de l'ensemble des acteurs de l'innovation polynésienne : entreprises innovantes, unités de recherche, pôles de compétitivité et clusters, acteurs socio-économiques, CCISM, services déconcentrés de l'Etat, services du Pays, partenaires sociaux... Le décloisonnement, la transversalité, la synergie entre acteurs publics et privés sont aujourd'hui une évidence et gages du succès des enjeux divers de l'Innovation.

La Polynésie française entend renforcer la compétitivité des filières innovantes, et créer de nouvelles filières de ressources naturelles, et être ainsi un des acteurs incontournables de la valorisation des ressources naturelles tropicales insulaires, par leur qualité et leur spécificité. La démarche partenariale a pour objectifs spécifiques :

- d'augmenter la capacité d'innovation et la compétitivité des entreprises polynésiennes ;
- de conforter et élargir la base industrielle à fort contenu technologique répartie sur le territoire ;
- d'accroître l'attractivité de la Polynésie française grâce à une visibilité internationale renforcée ;
- de fédérer les efforts des entreprises à l'international afin de mieux adapter l'offre à la demande des marchés étrangers.

Intégrant les réflexions déjà engagées et les priorités identifiées dans le Schéma directeur de la Recherche et de l'Innovation, la Stratégie Territoriale de l'Innovation vise à :

- conforter les synergies entre entreprises et unités de recherche déjà initiée pour susciter des projets et diffuser l'innovation dans les entreprises des secteurs concernés ;
- élargir le soutien au développement de la compétitivité à un plus grand nombre d'entreprises polynésiennes œuvrant dans le domaine de la valorisation des ressources naturelles, tant à l'exportation que pour le marché domestique, en vue de créer des produits, des procédés et des technologies à forte valeur ajoutée ;
- accentuer l'effort de promotion de nouveaux créneaux pour conquérir de nouvelles niches de marchés extérieurs : énergies renouvelables, cosmétiques, parapharmacie, aliments santé, poissons de lagons, aquariophilie... ;
- consolider et accélérer le développement des filières de valorisation actuelles en levant certaines contraintes de production : pêche, fruits et légumes, perliculture, aquaculture, aquariophilie...

A titre complémentaire, dans le strict cadre de la Stratégie territoriale de l'Innovation, le conseil des ministres du 23 mars 2016 a acté les 3 axes stratégiques (présentés ci-après) à partir desquels des objectifs spécifiques sont déclinés.

Axes stratégiques et objectifs spécifiques de la Stratégie territoriale de l'innovation

<i>Axe stratégique 1</i>	<i>Développer la culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat</i>
Objectif spécifique 1	Communiquer pour sensibiliser les entreprises innovantes
Objectif spécifique 2	Accompagner la croissance des entreprises innovantes par des sources variées de financements publics et privés
Objectif spécifique 3	Aménager un cadre fiscal incitatif
<i>Axe stratégique 2</i>	<i>Accroître l'impact économique de la recherche par le transfert de technologie et une recherche développement plus performante</i>
Objectif spécifique 1	Définir des plans de politiques publiques sectoriels ciblant les axes, objectifs et mesures de soutien à développer pour assurer un développement économique par l'Innovation dans chaque secteur retenu comme prioritaire par les décideurs politiques

Objectif spécifique 2	Renforcer les liens et synergies entre acteurs économiques/acteurs recherche, mobilisation de porteurs de projets sur des axes de développement en rapport avec les priorités définies par le Pays, gestion d'AAP spécifiques, synergie d'actions avec les acteurs du CVD mis en place par l'IRD et l'UPF)
Objectif spécifique 3	Identifier et suivre les projets à caractère innovant dans le cadre de la valorisation économique des ressources naturelles de Polynésie française
<i>Axe stratégique 3</i>	Faire de la Polynésie française la vitrine du savoir faire européen en matière de lutte contre le changement climatique
Objectif spécifique 1	Intégrer l'innovation comme mesure d'adaptation au changement climatique et à son atténuation
Objectif spécifique 2	Favoriser une innovation économique, sociétale et environnementale pour assurer une croissance durable des îles dans un contexte de changement climatique
Objectif spécifique 3	Innover pour un tourisme, une aquaculture, une pêche, une agriculture durables et promouvoir l'économie circulaire

Une enveloppe du 10^{ème} FED régional thématique devrait financer un projet d'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques publiques en faveur de l'innovation ainsi qu'au financement de projets pilotes innovants.

2.2.12. Le Contrat de Ville de l'agglomération de Papeete 2015-2020

La politique de la ville en Polynésie française a été déléguée depuis 2005 à un syndicat mixte créé pour gérer les crédits spécifiques de l'Etat et du Pays et permettre un pilotage partenarial du dispositif en associant le Pays, les communes et l'Etat, même si ce dernier n'est pas membre « es qualité » du syndicat mixte. Il regroupe à ce jour 12 signataires qui pilotent ensemble la politique de la ville du Contrat de Ville de l'agglomération de Papeete :

- le syndicat mixte,
- les 9 communes de Mahina, Arue, Pirae, Papeete, Faa'a, Moorea-Maiao, Punaauia, Paea et Papara qui composent l'agglomération urbaine de Papeete,
- La Polynésie française et l'Etat, partenaires financiers du syndicat mixte.

La loi nationale n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine encadre le Contrat de ville de l'agglomération de Papeete et constitue le cadre unique de sa mise en œuvre.

Le décret n°2014-1751 du 30 décembre 2014 fixe la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les outre-mer. En Polynésie française, la géographie prioritaire a été révisée ainsi à 76 quartiers afin de concentrer les efforts et les moyens dans les quartiers les plus en difficultés.

Le Contrat de ville détermine les axes et les actions qu'il devra soutenir, en cohérence et en complémentarité avec les politiques sectorielles de la Polynésie française, les politiques d'accompagnement des communes et les orientations nationales de l'Etat. Cette action collective en triparties institutionnelles est sensée soutenir ou amplifier l'action du droit commun en faveur des quartiers et de leurs groupes de populations dits prioritaires. Le principe de la participation des habitants et de la représentation citoyenne des quartiers est essentiel dans la co-construction des actions et leur mise en œuvre.

Le document du contrat de ville 2015-2020 a été élaboré entre août 2014 et mars 2015, à la suite d'une série de consultations et de séminaires mobilisant des habitants et le réseau d'acteurs de la ville de l'agglomération de Papeete, puis d'une mission d'expert de l'Agence Nationale de la Rénovation urbaine pour une préfiguration de projets de renouvellement urbain pour quatre quartiers déterminés concentrant de forts handicaps.

Le cadre stratégique du contrat de ville repose sur les 3 piliers suivants :

- l'emploi et le développement économique
- le cadre de vie et le renouvellement urbain pour l'équilibre social de l'habitat
- la cohésion sociale des quartiers par une participation active des habitants

Pour chacun d'eux, il est déterminé des enjeux stratégiques et des objectifs.

Les enjeux du contrat de ville de l'agglomération de Papeete 2015-2020

<i>Pilier 1</i>	<i>Emploi et développement économique</i>
Enjeu 1	L'employabilité et l'autonomie des personnes

Enjeu 2	Accompagnement de qualité et un suivi partenarial des bénéficiaires
Enjeu 3	Permettre un revenu d'appoint et de subsistance pour répondre aux priorités des habitants
Enjeu 4	La qualification et la formation des habitants des quartiers
<i>Pilier 2</i>	<i>Cadre de vie et renouvellement urbain</i>
Enjeu 1	l'aménagement participatif et durable du territoire pour des quartiers exemplaires et attractifs
Enjeu 2	Le désenclavement des quartiers
Enjeu 3	L'accompagnement aux projets de renouvellement urbain des quartiers
<i>Pilier 3</i>	<i>Cohésion sociale et participation active des habitants des quartiers</i>
Enjeu 1	Le soutien à la cellule familiale et l'accompagnement des parents à renforcer
Enjeu 2	La formation des acteurs pour «accompagner l'intervention et la participation des habitants
Enjeu 3	Des actions de proximité à multiplier dans les quartiers
Enjeu 4	L'insertion des jeunes et la lutte contre le décrochage scolaire, deux priorités connexes

Le cadre stratégique détermine par ailleurs l'organisation et la gouvernance du Contrat de ville, ainsi que les modalités de cofinancement des projets tant d'investissement que de fonctionnement relevant de chaque pilier.

Les engagements financiers de l'Etat, de la Polynésie française et des communes signataires ont été fixés pour la période 2015-2020. Le Pays s'est engagé ainsi à participer à hauteur de 50 000 000 F CFP minimum chaque année, l'Etat étant le financeur principal. A partir de 2016, les communes contribuent à hauteur de 50% aux charges de fonctionnement annuelles du syndicat mixte, en plus du financement des postes des chargés communaux de la politique de la ville et de certains projets prévus au Contrat de ville.

3 SITUATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE DE LA POLYNESIE FRANCAISE

3.1 L'exécution du budget général

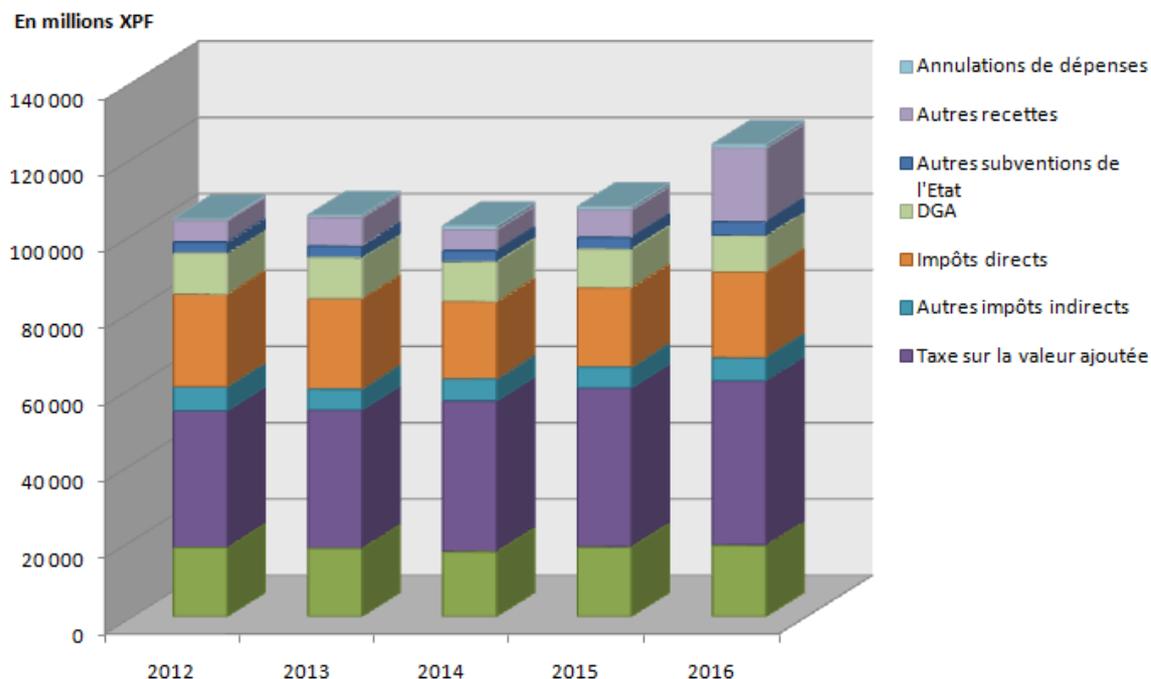
3.1.1 En fonctionnement

A. Les recettes

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (Hors opérations d'ordre)						
En XPF	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution 2016/2015
Droits à l'importation	18 066 528 999	17 848 942 849	16 985 169 000	18 205 832 250	18 653 883 904	2,46%
Taxe sur la valeur ajoutée	35 854 124 641	36 277 496 984	39 534 691 706	41 699 340 664	43 136 099 394	3,45%
Autres impôts indirects	6 295 483 490	5 394 474 264	5 712 949 650	5 380 213 152	5 977 749 868	11,11%
Impôts directs	24 153 590 779	23 666 768 501	20 217 150 459	20 839 737 255	22 422 490 357	7,59%
DGA	10 808 311 816	10 838 515 396	10 477 007 636	10 089 220 524	9 611 893 556	-4,73%
Autres subventions de l'Etat	2 926 121 663	3 102 504 731	2 979 989 414	3 104 637 741	3 643 763 832	17,37%
Autres recettes	5 603 446 812	7 317 061 668	5 359 422 631	7 159 300 340	19 311 935 167	169,75%
Annulations de dépenses	437 386 554	728 674 610	1 092 500 503	913 573 572	972 563 937	6,46%
Recettes fiscales	84 369 727 909	83 187 682 598	82 449 960 815	86 125 123 321	90 190 223 523	4,72%
Recettes non fiscales	25 741 853 957	21 986 756 405	19 908 920 184	21 266 732 177	33 540 156 492	57,71%
TOTAL GÉNÉRAL	110 111 581 866	105 174 439 003	102 358 880 999	107 391 855 498	123 730 380 015	15,21%

Source : DBF

ÉVOLUTION DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



Les recettes réelles de fonctionnement (hors écritures d'ordre) de l'exercice 2016 s'établissent à 123,7 milliards XPF.

En hausse depuis 2014, elles connaissent une forte progression en 2016 par rapport à 2015 de l'ordre de 15,21 %, soit un supplément de 16,3 milliards XPF.

On observe une augmentation conjoncturelle de 4,1 milliards XPF (soit +4,72 %) du produit de la fiscalité dont +2,5 milliards XPF au titre de la fiscalité indirecte et +1,6 milliard XPF au titre de la fiscalité directe.

L'amélioration du rendement des recettes est également expliquée par les recettes exceptionnelles suivantes :

- le versement de 5,3 milliards XPF en provenance des comptes d'affectation spéciale fonds pour l'investissement et de garantie de la dette (FIGD) et fonds de régulation des prix des hydrocarbures (FRPH),
- l'émission d'un titre de recettes d'un montant de 4,6 milliards XPF suite à une décision de justice (et qui a par ailleurs fait l'objet d'une provision pour créance douteuse à hauteur de 4 milliards XPF),
- les dividendes qui totalisent 3,9 milliards XPF dont 2,5 milliards XPF en provenance de l'office des postes et télécommunications (OPT) et 1,1 milliard XPF en provenance d'Air Tahiti Nui (ATN).

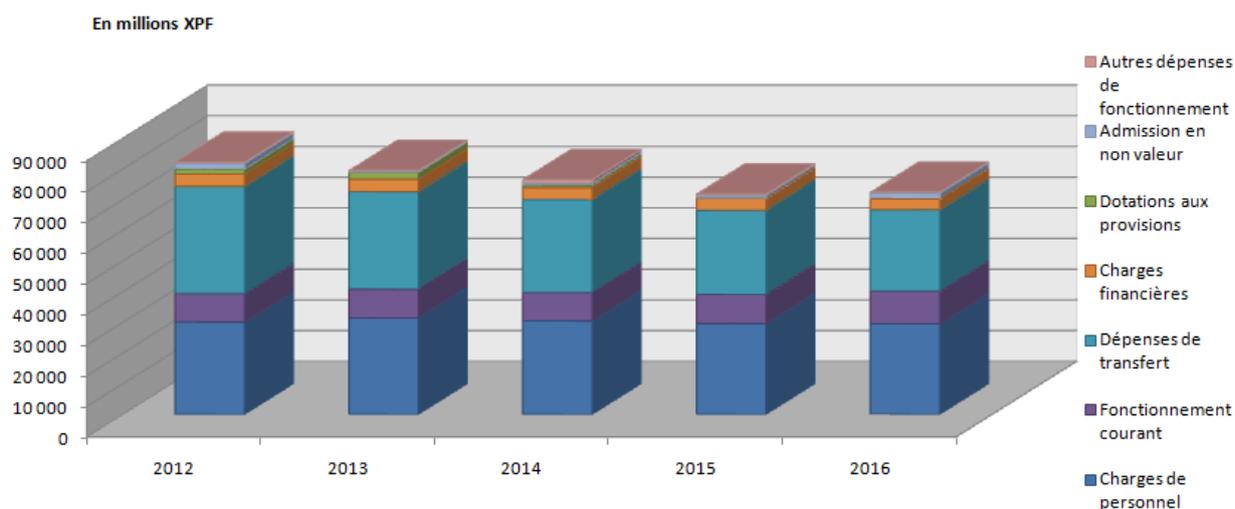
S'agissant de la dotation globale d'autonomie (DGA) qui affiche un retrait de 4,73% (477 millions XPF) par rapport à l'année précédente, l'Etat a compensé cette diminution en finançant des mesures de soutien à la politique de développement touristique de la PF.

Les dépenses

* hors prélèvement (FIP) et atténuations de recettes (dégrèvements, remboursements de trop-perçus et annulations).

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (Hors opérations d'ordre)						
En XPF	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution 2016 / 2015
Charges de personnel	30 069 994 228	31 423 905 602	30 436 420 224	29 541 632 416	29 503 449 930	-0,13%
Fonctionnement courant	9 203 739 811	9 378 676 694	9 238 273 201	9 519 601 792	10 576 503 279	11,10%
Dépenses de transfert	35 020 556 563	31 718 530 362	30 241 960 016	27 341 029 591	26 538 241 341	-2,94%
Charges financières	3 990 728 876	4 029 145 300	3 894 379 179	3 927 274 331	3 568 405 058	-9,14%
Dotations aux provisions	1 540 683 854	2 232 072 138	735 117 175	859 600 134	5 627 458 135	554,66%
Admission en non valeur	1 966 683 020	304 236 969	718 972 214	1 068 542 247	1 861 544 290	74,21%
Autres dépenses de fonctionnement	285 381 781	264 480 757	1 123 001 314	296 561 967	242 514 968	-18,22%
Sous Total (*)	82 077 768 133	79 351 047 822	76 388 123 323	72 554 242 478	77 918 117 001	7,39%
FIP	12 097 774 281	12 224 655 484	14 117 272 170	14 654 913 400	14 156 798 887	-3,40%
Dégrèvements, rebmts & annulations	5 656 183 172	4 386 677 526	4 536 193 890	4 067 160 145	8 500 261 429	109,00%
TOTAL GENERAL	99 831 725 586	95 962 380 832	95 041 589 383	91 276 316 023	100 575 177 317	10,19%

EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (hors prélèvements et atténuations de recettes)



Pour l'année 2016, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 100,6 milliards XPF, en augmentation de 9,3 milliards XPF (+10,19 %) par rapport à 2015.

L'assainissement des comptes de la PF se poursuit :

- les admissions en non valeur progressent à nouveau (+74,21 % soit +793 millions XPF),

- les dotations aux provisions bondissent (+554,66 %) : les dotations pour créances douteuses totalisent 4,7 milliards XPF (dont 4 milliards XPF au titre d'une décision de justice), les provisions pour contentieux s'élèvent à 416 millions XPF, et une provision pour la régularisation en 2018 de la dotation au fonds intercommunal de péréquation (FIP) au titre de l'exercice 2016 a été constituée à hauteur de 455 millions XPF,

- les dégrèvements ont plus que doublé. Cette situation s'explique par l'exécution de décisions de justice en défaveur de la PF dans le cadre des contentieux l'opposant aux sociétés Mara et Vini, et à l'OPT pour un montant global de 4,5 milliards XPF.

La maîtrise des charges de personnel se confirme en 2016 avec une stabilisation de ces dépenses autour de 29,5 milliards XPF.

L'augmentation de 11,10 % (1 milliard XPF) des dépenses de fonctionnement courant est imputable d'une part, à une hausse générale des budgets des services, d'autre part à des décisions de justice en défaveur de la PF (386 millions XPF).

La chute de 803 millions XPF du montant des dépenses de transfert s'explique pour moitié par la contribution de la PF au syndicat mixte ouvert Fenua Ma au titre de la gestion, la collecte, le traitement et la valorisation des déchets qui totalise 282 millions XPF en 2016 contre 699 millions XPF en 2015.

Par catégorie, les dépenses de transfert se répartissent comme suit :

- 4,4 milliards XPF pour la solidarité dont 800 millions XPF de versement au FADES, 1,4 milliard XPF pour le RGS, 300 millions XPF pour le RNS et 1,2 milliard XPF pour les bourses,

- 7,5 milliards XPF d'aides à caractère économique dont 3,8 milliards XPF pour les aides à l'emploi via le FELP, 891 millions XPF pour la continuité territoriale, 681 millions XPF pour la régulation des prix, 493 millions XPF d'aides à la formation professionnelle, 461 millions XPF pour le tourisme, 371 millions XPF pour le développement des entreprises, 362 millions XPF d'aides au secteur primaire et 244 millions d'aides au logement,

- 1,3 milliard XPF au titre des contributions à l'éducation,

- 10,1 milliards XPF de subventions aux organismes publics,

- 3,1 milliards XPF de subventions au secteur privé..

Les dépenses de personnel

Pour l'année 2016, les dépenses de personnel se stabilisent aux alentours de 29,5 milliards XPF, soit -0,13% (-38 millions XPF) par rapport à l'année précédente, après les baisses de 3,14 % (-987 millions XPF) en 2014 et de 2,94 % (-894 millions XPF) en 2015.

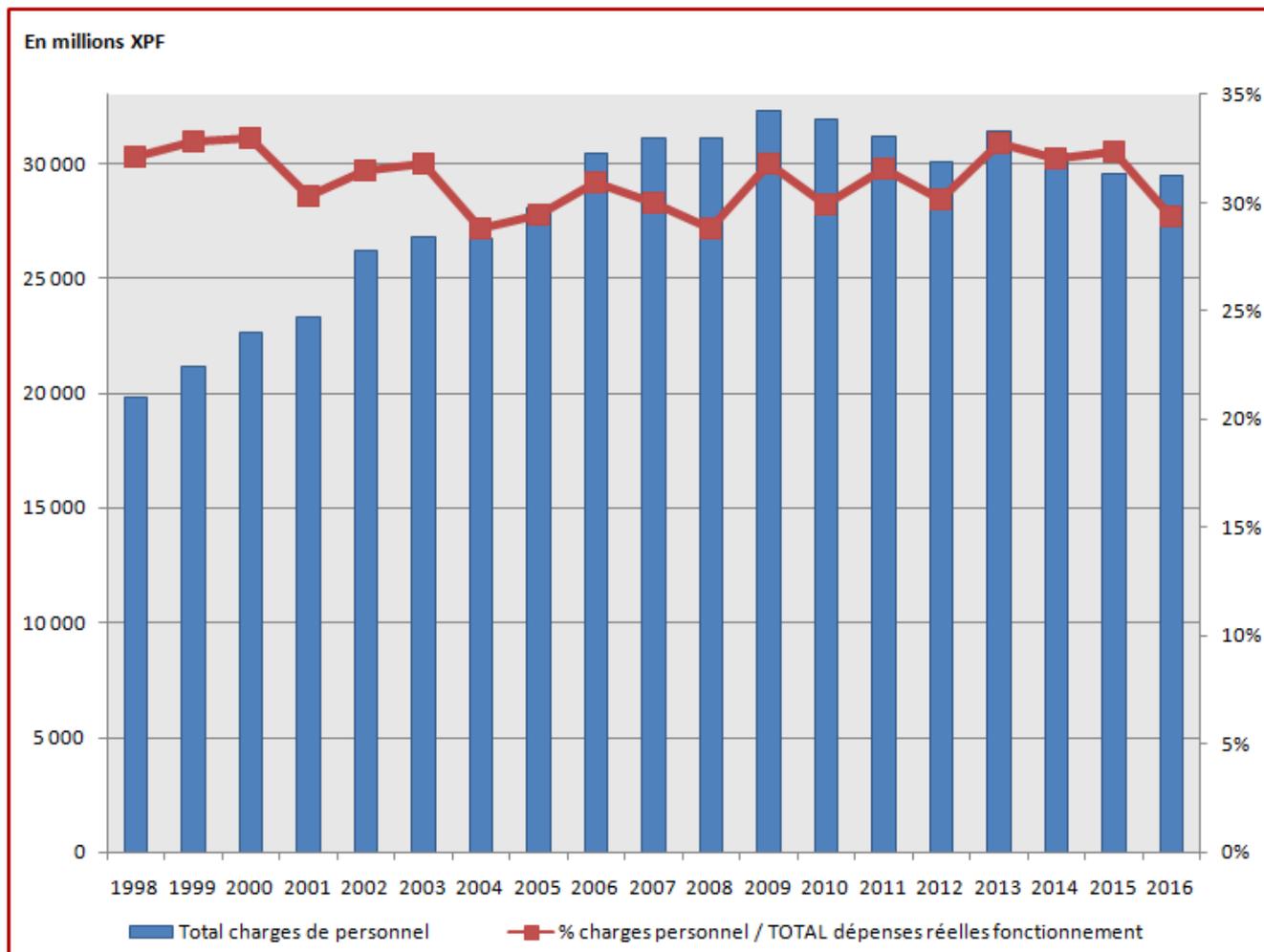
Certaines mesures de maîtrise des dépenses de personnel déjà engagées les années précédentes demeurent en vigueur :

- 141 postes budgétaires ont été supprimés au cours de l'année 2016,

- 195 postes ont été gelés durant l'année 2016, au fur et à mesure de leur vacance,

- le gel du dispositif des congés administratifs, suspendu depuis le 1^{er} janvier 2012, reste d'actualité jusqu'au 31 décembre 2017.

A l'inverse, la valeur de l'indice des salaires de l'administration qui était gelée depuis 2009, a été augmentée symboliquement de 10 points au cours de l'année 2016.



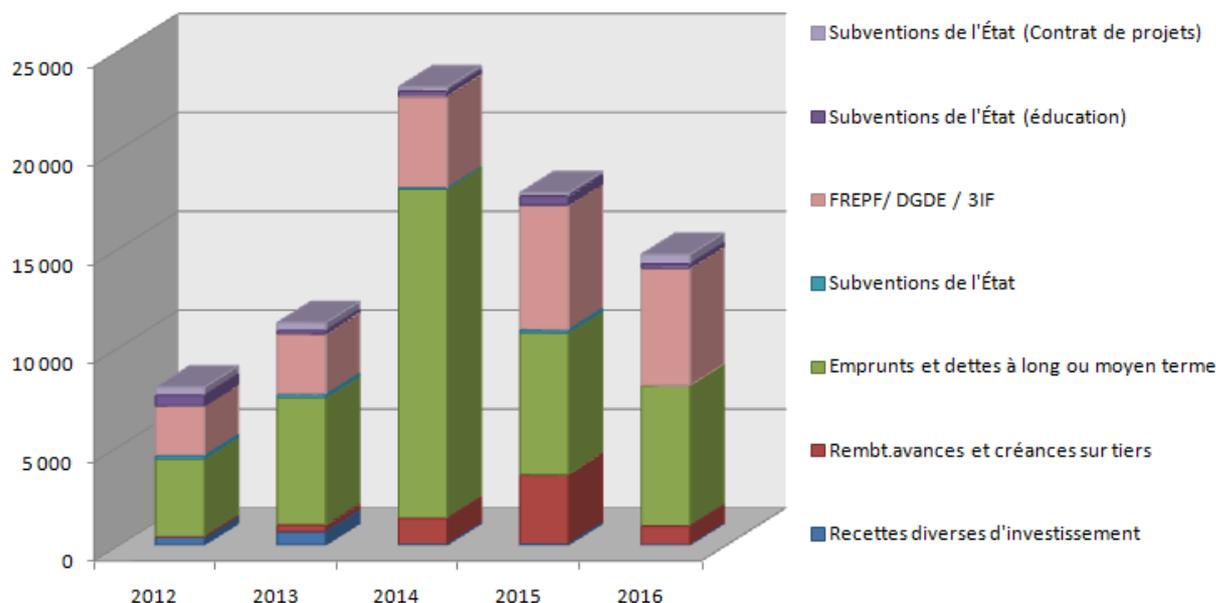
3.1.2 En investissement

A. Les recettes

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (Hors opérations d'ordre)						
En XPF	2012	2013	2014	2015	2016	Evol° 2016 / 2015
Recettes diverses d'investissement	413 785 246	671 620 201	30 873 911	58 079 111	4 435 857	-92,4%
Rembt.avances et créances sur tiers	0	337 132 242	1 325 254 954	3 507 766 180	963 717 125	-72,5%
Emprunts et dettes à long ou moyen terme	3 937 947 494	6 443 914 082	16 655 131 264	7 168 257 756	7 104 940 335	-0,88%
Subventions de l'État	170 960 207	166 772 257	43 134 138	161 575 907	215 087 157	33,12%
FREPF/ DGDE / 3IF	2 515 807 972	3 055 919 737	4 631 024 620	6 293 855 252	5 926 696 047	-5,83%
Subventions de l'État (éducation)	539 594 166	175 182 280	266 910 144	461 084 031	218 120 413	-52,69%
Subventions de l'État (Contrat de projets)	406 416 706	393 236 199	206 702 289	163 699 991	476 728 995	191,22%
TOTAL GÉNÉRAL	7 984 511 791	11 243 776 998	23 159 031 320	17 814 318 228	14 909 725 929	-16,30%

EVOLUTION DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

En millions XPF



En 2016, les recettes réelles d'investissement affichent un retrait de 16,30 % (-2,9 milliards XPF) résultant essentiellement de la baisse du niveau des participations et créances rattachées à des participations.

En effet, en 2015 étaient comptabilisés la reprise sur provisions à hauteur de 970 millions XPF relative à la constatation de la dépréciation des actions que détient la P.F. dans la société ATN., ainsi que les titres de recettes concernant les remboursements d'avance en compte courant, à l'encontre du CHPF et TNAD pour des montants respectifs de 1,7 milliard XPF et 500 millions XPF.

De même, les recettes diverses d'investissement diminuent de 92,4 % du fait notamment d'un titre de recette émis en 2015 à l'encontre de l'EPIC Vanille de Tahiti relatif à un trop perçu de subvention à hauteur de 47 millions XPF.

Les subventions de l'Etat passent de 6,9 milliards XPF en 2015 à 6,6 milliards XPF en 2016 :

- le dispositif du troisième instrument financier (3IF) représente près de 87 % des recettes en provenance de l'Etat avec 5,9 milliards XPF dont 4 milliards XPF au titre des avances et des premiers acomptes de financement des opérations,

- la participation de l'Etat en matière d'éducation se réduit de moitié pour s'établir à 218 millions XPF, il s'agit principalement de soldes d'opérations. Il convient de préciser que l'Etat et la PF ont renouvelé leur partenariat par le biais d'une convention signée en octobre 2016,

- le contrat de projets 2008-2014, dont les dernières opérations sont en cours d'achèvement, totalise 467 millions XPF,

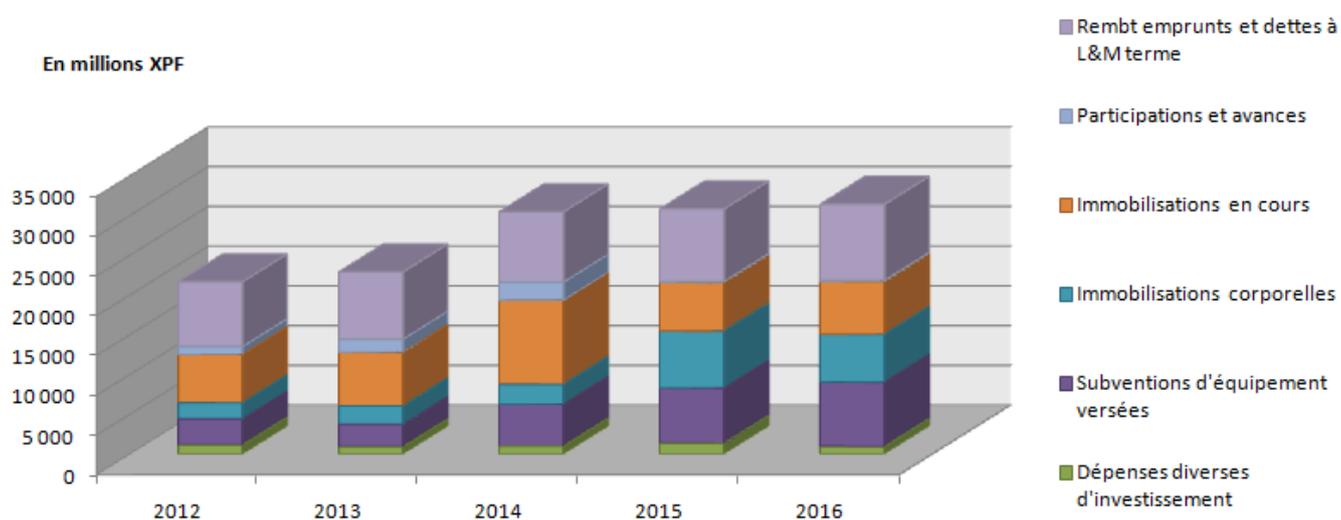
- le fonds exceptionnel d'investissement a versé 138 millions XPF au titre des avances pour l'aménagement hydroélectrique de la Vaiiha (programmation 2014) et pour le renforcement des capacités de transit électrique de la vallée de la Papepou (programmation 2015),

- le conseil interministériel de l'Outre-mer a versé à hauteur de 72 millions XPF les soldes des opérations de la programmation 2011 qui concernaient le recensement général de l'agriculture en PF, la politique de "souveraineté alimentaire et la réalisation d'une zone de stockage, de conservation, de conditionnement, voire de transformations des productions dans les îles éloignées de Tahiti.

Les dépenses

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (Hors opérations d'ordre)						
En XPF	2012	2013	2014	2015	2016	Evol° 2016 / 2015
Dépenses diverses d'investissement	1 113 519 661	887 899 480	979 272 194	1 329 130 742	928 598 735	-30,13%
Subventions d'équipement versées	3 281 301 359	2 823 606 565	5 284 175 623	6 946 758 699	8 104 480 855	16,67%
Immobilisations corporelles	2 035 836 130	2 329 537 296	2 486 412 053	7 185 984 025	6 008 177 070	-16,39%
Immobilisations en cours	6 068 500 586	6 724 730 487	10 575 364 178	6 095 219 013	6 629 712 705	8,77%
Participations et avances	1 000 000 000	1 656 000 000	2 274 195 697	130 000 000	157 923 167	21,48%
Dépenses réelles hors rembt de la Dette	13 499 157 736	14 421 773 828	21 599 419 745	21 687 092 479	21 828 892 532	0,65%
Rembt emprunts et dettes à L&M terme	8 135 779 163	8 448 724 687	8 839 090 206	9 103 797 148	9 557 277 630	4,98%
TOTAL GENERAL	21 634 936 899	22 870 498 515	30 438 509 951	30 790 889 627	31 386 170 162	1,93%

EVOLUTION DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT



Les dépenses réelles d'investissement, hors remboursement en capital de la dette, s'élèvent à 21,8 milliards XPF. Elles sont quasi stables à +0,65 % (+ 142 millions XPF) par rapport à l'année précédente.

Les dépenses diverses d'investissement totalisent 929 millions XPF et comprennent principalement des frais d'études (781 millions XPF).

Par rapport à l'année précédente, ces dépenses diminuent de près de 401 millions XPF. Cet écart s'explique pour 255 millions XPF par les crédits vendeurs relatifs à l'acquisition immobilière de la zone d'Outumaoro en 2015.

Au titre des subventions d'équipements versées, l'augmentation de 1,2 milliard XPF (+ 16,67 %) par rapport à 2015, s'explique notamment par les niveaux des subventions accordées aux communes et à l'office polynésien de l'habitat qui ont bénéficié respectivement de 1,5 milliard XPF et 4,2 milliards XPF (contre 848 millions et 3,6 milliards XPF l'année précédente).

En 2016, le niveau des immobilisations (12,7 milliards XPF) est inférieur de 600 millions XPF à celui de l'année précédente (13,3 milliards XPF).

Parmi les grands chantiers qui ont généré des dépenses supérieures à 400 millions XPF en 2016, se distinguent :

- les travaux relatifs à la construction du collège de Teva I Uta pour un peu plus d'1 milliard XPF,
- les travaux relatifs à la construction du lycée et du collège de Bora Bora pour 591 millions XPF,
- les travaux relatifs à la construction du pôle de santé mentale pour 466 millions XPF,
- divers aménagement et travaux sur le réseau routier de Tahiti pour 502 millions XPF.

Enfin, en 2016, la PF a alloué une avance en compte courant à hauteur de 70 millions XPF à la société Kai Hotu Rau et a acquis des parts sociales de la société d'économie mixte Centre Paofai pour 70 millions XPF.

3.2 La situation financière

L'épargne brute, qui a plus que triplé entre 2014 et 2016, totalise 23,1 milliards XPF.

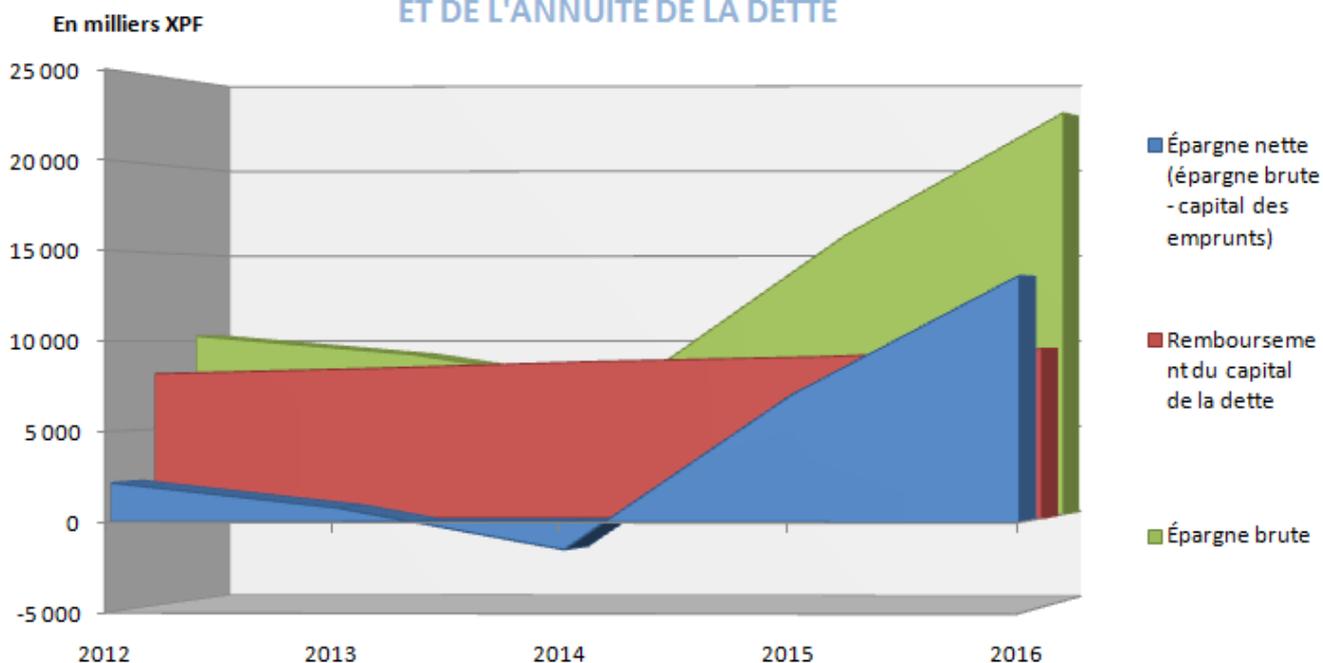
Elle est plus que suffisante pour couvrir le remboursement en capital de la dette qui s'élève à 9,6 milliards XPF pour l'année 2016.

En conséquence, le montant de l'épargne nette est quasi doublé et s'établit à près de 13,6 milliards XPF.

Il est à noter, à partir de l'exercice 2016, la mise en oeuvre des nouvelles règles relatives aux amortissements de ses immobilisations, à la reprise annuelle des subventions reçues et des fonds affectés à des immobilisations amortissables, et à la neutralisation des dotations aux amortissements.

EVOLUTION DE L'ÉPARGNE – TABLEAU DES FLUX					
En milliers XPF	2012	2013	2014	2015	2016
Épargne brute	10 279 856	9 212 058	7 317 292	16 115 539	23 155 203
(-) Dotations aux amortissements <i>neutralisation des amortissements (E/O)</i>	42 561	2 189 278	2 028 677	3 388 368	4 323 166
(+) Subv. inv. reçues transférées au compte de résultat					1 560 712
(-) Produits de cessions d'immobilisations					15 060
<i>Charges financières (E/O)</i>	369 928	298 329	731 504		522
(=) Résultat de fonctionnement	9 867 367	7 022 781	5 288 615	12 727 171	18 846 574
rapporté aux recettes réelles de fonctionnement	8,96%	6,68%	5,17%	11,85%	15,23%
(-) Amortissement du capital des emprunts	8 135 779	8 448 725	8 839 090	9 103 797	9 557 278
Épargne nette (épargne brute - capital des emprunts)	2 144 077	763 333	-1 521 799	7 011 742	13 597 925

EVOLUTION DE L'ÉPARGNE NETTE ET BRUTE
ET DE L'ANNUITE DE LA DETTE



Grâce au résultat global de l'exercice 2016 d'un montant de 6,7 milliards XPF, le résultat cumulé global à la clôture s'établit à près de 18 milliards XPF contre 11,3 milliards XPF en 2015.

Il est précisé que ce résultat cumulé global à la clôture est enrichi de 27 millions XPF correspondants à des écritures de régularisation de l'intégration des comptes des établissements dissous Heiva Nui et Institut de la communication audiovisuelle au budget général de la PF.

En dépit d'un report important de dépenses d'investissement, le résultat net global s'améliore de 15,19 % pour s'élever à plus de 6,7 milliards XPF.

RESULTATS ANNUELS					
En milliers XPF	2012	2013	2014	2015	2016
Résultat global de l'exercice (Inv + fonct)	-3 370 569	-2 414 663	37 813	3 138 968	6 678 759
(+) Résultat antérieur reporté	11 558 560	8 555 296	7 669 773	8 064 171	11 269 017
Résultat cumulé global à la clôture	8 555 296	7 669 773	8 064 171	11 203 139	17 974 303
dont écritures non budgétaires	367 304	1 529 141	356 585	65 878	26 526
Reports d'investissement					
(-) Dépenses	27 217 471	36 220 932	41 167 224	53 238 992	57 844 352
(+) Recettes	22 558 327	32 893 092	34 670 050	47 835 372	46 626 789
(=) Résultat net global	3 896 152	4 341 934	1 566 998	5 799 519	6 756 740

3.3 La fiscalité

FISCALITE TOTALE DE LA POLYNESIE FRANCAISE					
XPF	2012	2013	2014	2015	2016
Total fiscalité directe	24 153 590 779	23 666 768 501	20 217 150 459	20 839 737 255	22 422 490 357
Total fiscalité indirecte	60 216 137 130	59 520 914 097	62 232 810 356	65 285 386 066	67 767 733 166
Total général de la fiscalité	84 369 727 909	83 187 682 598	82 449 960 815	86 125 123 321	90 190 223 523
Population au 31/12	267 669	269 047	270 212	272 800	272 800
PIB	528 755 000 000	541 961 000 000	543 189 000 000	552 539 000 000	552 539 000 000
Fiscalité totale par habitant	315 202	309 194	305 131	315 708	330 609
Fiscalité totale / PIB	15,96%	15,35%	15,18%	15,59%	16,32%

Les mesures fiscales initiées en juillet 2013, qui ne semblaient pas avoir eu d'impact sur le budget général en 2014, produisent leurs pleins effets depuis 2015.

Ainsi, en 2016, la fiscalité indirecte augmente de 3,80 % (+2,5 milliards XPF) et la fiscalité directe progresse de 7,59 % (+1,6 milliard XPF).

3.3.1 La fiscalité directe

Le produit de la fiscalité directe progresse de 1,6 milliard XPF (+7,59 %), avec un rendement de 22,4 milliards XPF contre 20,8 milliards XPF en 2015.

Le rendement des impôts et taxes sur le revenu affiche une recette supérieure de 1,8 milliard XPF (+12,01 %) en 2016, après une amorce positive de 582 millions XPF initiée en 2015.

L'impôt sur le bénéfice des sociétés s'établit à 7,9 milliards XPF, ce qui représente une augmentation de 958 millions XPF (+13,78 %) par rapport à 2015.

L'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers s'accroît à nouveau : +429 millions XPF après l'augmentation de 213 millions XPF en 2015.

L'impôt foncier semble avoir atteint une altitude de croisière, il affiche une légère baisse de 96 millions XPF après 7 années de hausses constantes.

La redevance de promotion touristique maintient une croissance engagée depuis 5 ans, avec une recette atteignant 1,2 milliard XPF en hausse de 15,10 % en 2016 par rapport à 2015.

Le produit des amendes et pénalités chute encore de 378 millions XPF, soit - 40,37 % pour un total de 558 millions XPF de recettes sur l'exercice 2016, du fait des nouvelles mesures de plafonnement.

3.3.2 La fiscalité indirecte

Le produit de la fiscalité indirecte s'établit à 67,8 milliards XPF contre 65,3 milliards XPF en 2015, soit un résultat en progression de 2,5 milliards XPF (+3,80 %), porté par la bonne performance de la TVA (+1,4 milliard XPF, soit +3,45 %).

Par rapport à 2015, il est à noter que la progression de la TVA à l'importation conserve la même proportion en valeur absolue (environ 740 millions XPF) alors que celle de la TVA en régime intérieur est réduite de moitié (681 millions XPF en 2016 contre 1,4 milliard XPF en 2015).

Si les recettes supplémentaires en 2013 et en 2014 peuvent être expliquées par la réforme fiscale engagée en août 2013 qui a relevé de 3 points le taux intermédiaire de TVA depuis le 1^{er} octobre 2013, la hausse observée depuis 2015 pourrait être attribuée à la reprise de l'activité économique.

Le rendement des droits à l'importation augmente de 448 millions XPF (soit +2,46 %), grâce aux droits de douanes (+2,18 % soit +142 millions XPF), à la taxe pour l'environnement, l'agriculture et la pêche (+5,10 % soit +131 millions XPF) et la taxe de développement local (+8,67 % soit + 152 millions XPF).

Au titre des droits intérieurs de consommation, la taxe sur les jeux affiche une hausse de 10,67 % (+71 millions XPF).

En revanche, le rendement des droits à l'exportation poursuit sa tendance à la baisse engagée en 2015, avec une diminution de 15,01 % (-58 millions XPF) en 2016. Au global, cette recette a diminué de 24,03 % (-104 millions XPF) en 2 ans, passant de 431 millions XPF en 2014 à 328 millions XPF en 2016.

Le produit des droits de timbre et d'enregistrement, corrélativement au nombre d'actes officialisés durant l'année, connaît une hausse importante de 628 millions XPF (+20,25 %) après une baisse de 192 millions XPF, soit -5,82 % en 2015.

3.4 L'endettement

L'annuité de la dette totale de 2016 demeure sensiblement égale à celle des trois exercices précédents, soit 13,6 milliards XPF.

L'encours de la dette totale de la P.F. diminue à 89,1 milliards XPF contre 91,9 milliards XPF en 2015.

La mobilisation des emprunts conserve le même niveau que l'année précédente (7 milliards XPF), ce qui impacte les ratios de la dette et de son annuité.

LA DETTE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE					
En XPF	2012	2013	2014	2015	2016
Intérêts de la dette	4 126 744 313	4 145 677 293	3 981 195 508	3 996 363 951	3 617 034 807
Budget général	3 989 703 258	4 028 270 537	3 893 715 441	3 927 274 331	3 568 405 058
CAVC	137 041 055	117 406 756	87 480 067	69 089 620	48 629 749
Remboursement en capital	8 828 316 441	9 299 247 505	9 460 682 746	9 478 315 247	9 940 737 897
Budget général	8 135 779 103	8 448 724 687	8 839 090 206	9 103 797 148	9 557 277 630
CAVC	692 537 338	850 522 818	621 592 540	374 518 099	383 460 267
Annuité	12 955 060 754	13 444 924 798	13 441 878 254	13 474 679 198	13 557 772 704
Mobilisation d'emprunts en N	5 509 172 554	6 742 243 438	17 386 634 844	7 168 257 756	7 104 940 335
Encours de la dette de la Polynésie française (au 31/12)	88 877 587 350	86 320 583 283	94 246 535 665	91 936 478 176	89 100 680 614

(*) avec intégration des écarts de conversion

Le poids des intérêts de la dette sur les dépenses réelles de fonctionnement passe sous la barre des 4%, affichant 3,58 % contre 4,37 % l'année précédente, expliqué par la diminution des intérêts de la dette.

De même, la part de l'annuité sur les recettes fiscales diminue à nouveau pour s'établir à 14,82 % contre 16,03 % en 2014.

L'encours de la dette ne représente plus que 3,7 années d'autofinancement brut contre quasi le triple (10,9 années) il y a 2 ans.

RATIOS (*)	2012	2013	2014	2015	2016
Encours en F.CFP par habitant	332 043	320 838	345 479	337 011	326 615
Encours / PIB	16,81%	15,93%	17,35%	16,64%	16,13%
Encours / Epargne brute	5,72 ans	5,98 ans	7,48 ans	4,35 ans	3,22 ans
Encours / Recettes réelles de fonct.	79,78%	81,14%	90,79%	84,66%	71,28%
Intérêts dette / Dép. réelles de fonct.	4,13%	4,31%	4,18%	4,37%	3,58%
Annuité / Recettes fiscales	15,12%	15,93%	16,03%	15,43%	14,82%
Annuité / Recettes réelles de fonct.	11,63%	12,64%	12,95%	12,41%	10,85%
Annuité / Epargne brute	83,32%	93,15%	106,74%	63,75%	48,98%
Annuité / Capitaux restant dus	14,58%	15,58%	14,26%	14,66%	15,22%
Encours / Autofinancement brut	7,78 ans	8,39 ans	10,94 ans	5,36 ans	3,7 ans

(*) ces ratios ont été calculés en tenant compte des données de la dette du budget général et du CAVC.